REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU BUDGET

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

BUREAU CENTRAL
DU RECENSEMENT

4ème RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DU MALI (RGPH-2009)

ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS

THEME :

SCOLARISATION, INSTRUCTION ET ALPHABETISATION AU MALI

Adama DIALLO, Statisticien, INSTAT

Oumar CISSE, Démographe, Chef de l'Unité statistique, CPS/Education

Bamako, Décembre 2012

AVANT-PROPOS

Institué par la loi numéro 98-020 du 9 mars 1998, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali de 2009 (RGPH 2009) est la quatrième opération du genre réalisée par le pays. En effet, il a été réalisé avant 2009, trois recensements généraux de la population et de l'habitat (1976, 1987 et 1998). Ces opérations ont permis de disposer d'une gamme importante de données démographiques, économiques et socioculturelles jusqu'au niveau géographique le plus fin. Les opérations se sont améliorées au fil des années avec le développement de la recherche et l'avènement des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat a été réalisé du 1er au 14 avril 2009 sur toute l'étendue du territoire national.

Cette quatrième édition dénote tout l'intérêt que le Gouvernement accorde au suivi périodique de l'évolution des indicateurs démographiques à l'échelon national et confirme son engagement à organiser tous les dix ans ce type d'opération, conformément aux recommandations des Nations Unies.

L'intégration des données de population dans les politiques de développement s'est davantage renforcée de nos jours avec l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre par le Gouvernement d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) depuis mai 2002. La réalisation d'un quatrième recensement répond ainsi aux besoins plus croissants en matière d'informations chiffrées et actualisées, pour le suivi et l'évaluation aux niveaux central et décentralisé, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSLP et dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La réalisation du 4ème RGPH a été possible grâce à une participation active de plusieurs bailleurs de fonds et à une grande mobilisation sur le plan national.

En participant au financement de ce quatrième recensement, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Coopération canadienne, la Coopération suédoise et la Coopération néerlandaise ont démontré une fois de plus leur disponibilité à accompagner le Mali à mieux connaître sa population afin de mieux planifier son développement économique et social. Au nom du Gouvernement du Mali, je voudrais leur témoigner toute notre reconnaissance et leur adresser nos sincères remerciements. Les remerciements s'adressent également à toutes les structures et à tous les experts qui ont apporté une assistance technique à l'opération, en particulier AFRISTAT et l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) du Cameroun.

Au niveau national, l'opération a été réalisée dans les délais grâce aux bonnes prestations du Comité National du Recensement (CNR), du Bureau Central du Recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSTAT. L'implication sans faille des Gouverneurs de région, des Préfets, des Maires, des Chefs et Délégués de village, des Bureaux Régionaux et Locaux du Recensement (BRR) ainsi que de l'ensemble du personnel de terrain a beaucoup contribué à la réussite de l'opération. Ces responsables et agents n'ont ménagé aucun effort pour réaliser les activités préparatoires, assurer la mobilisation de la population et mener l'opération à son terme.

Les informations recueillies ont porté sur la répartition géographique, les caractéristiques socio-culturelles, démographiques et économiques de la population ainsi que les caractéristiques des ménages et de l'habitat. Ces informations présentées sous forme de tableaux soigneusement établis ont fait l'objet de publications en trois tomes dont :

- ***Tome1 : Série Démographique ;***
- ***Tome2 : Série Habitat ;***
- ***Tome 3 : Série Economie.***

Pour permettre une utilisation judicieuse de ces informations par les décideurs, les planificateurs et les utilisateurs, des analyses thématiques seront menées par des équipes multidisciplinaires composées de techniciens nationaux sous la conduite de l'INSTAT.

Les données issues du 4ème RGPH permettront de rédiger les 16 rapports thématiques ci-après :

1. *Evaluation de la qualité des données*
2. *Etat et structure de la population*
3. *Etat matrimonial et nuptialité*
4. *Education : Instruction–Alphabétisation-Scolarisation*
5. *Caractéristiques économiques de la population*
6. *Natalité, Fécondité*
7. *Mortalité*
8. *Migration*
9. *Croissance urbaine*
10. *Ménages et habitation*
11. *Situation socioéconomique des enfants et des jeunes*
12. *Situation socioéconomique des femmes*
13. *Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap*
14. *Situation socioéconomique des personnes âgées*
15. *Mesure et cartographie de la pauvreté*
16. *Projections et perspectives démographiques*.

Le présent rapport s'inscrit dans le plan de publication ci-dessus évoqué.

Le BCR formule le vœu que cette publication puisse répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décision en vue d'améliorer les plans de développement économique et social. Les utilisateurs qui n'y trouvent pas l'ensemble des informations statistiques souhaitées peuvent s'adresser à l'INSTAT.

Le Directeur Général de l'INSTAT

Seydou Moussa TRAORE.

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFE	Centre d'Apprentissage Féminin
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CED	Centre d'Education pour le Développement
CFEPCEF	Certificat de Fin d'Etudes du Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CNECE	Centre National des Examens et Concours de l'Education
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DEF	Diplôme d'Étude Fondamentale
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
FAST	Faculté des Sciences et Techniques
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FLASH	Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines
FMI	Fonds Monétaire International
FMPOS	Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontostomatologie
FSJE	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
INSTAT	Institut National de la Statistique
PRODEC	Plan Décennal de Développement de l'Education
PISE	Programme d'Investissements Sectoriel de l'Education
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Éducation
RAVEC	Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS ..... **i**
SIGLES ET ABREVIATIONS ..... **iii**
LISTE DES TABLEAUX ..... **vi**
RESUME ..... **x**

INTRODUCTION **1**

CHAPITRE I: CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES **2**
1.1. Contexte de l'étude **2**
1.1.1. Contexte historique 2
1.1.2. Contexte socioculturel 3
1.1.3. Contexte démo-économique 3
1.1.4. Contexte politique 6
1.1.5. Contexte programmatique 7
1.1.6. Organisation du système éducatif 8
1.1.7. Structures et infrastructures éducatives 13
1.2. Aspects théoriques et méthodologiques **13**
1.2.1. Revue de la littérature 13
1.2.2. Définition des concepts 15
1.2.3. Calcul des indicateurs 15
1.2.4. Source de données 16
1.2.5. Evaluation de la qualité des données 16

CHAPITRE II : SCOLARISATION DE LA PETITE ENFANCE **20**
2.1. Taux de préscolarisation **20**
2.2. Préscolarisation, un phénomène essentiellement urbain **21**
2.3. Préscolarisation et caractéristiques sociodémographiques des enfants **21**
2.4. Préscolarisation et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage **22**
2.4.1. Préscolarisation et sexe du chef de ménage 22
2.4.2. Préscolarisation et niveau d'instruction du chef de ménage 22
2.5. Préscolarisation et lien des enfants avec le chef de ménage **23**
2.6. Préscolarisation et occupations des femmes du ménage **23**

CHAPITRE III : NIVEAUX DE SCOLARISATION ET GENRE **24**
3.1. Premier cycle fondamental **24**
3.1.1. Niveau de scolarisation au premier cycle fondamental 24
3.1.2. Scolarisation au premier cycle fondamental et caractéristiques du chef de ménage 27
3.1.3. Scolarisation au premier cycle fondamental et lien de parenté des enfants avec le CM 28
3.1.4. Scolarisation au premier cycle fondamental et population scolarisable des ménages 28
3.1.5. Scolarisation au premier cycle fondamental et vulnérabilité des enfants 29
3.2. Second cycle fondamental **32**
3.2.1. Niveaux de scolarisation au second cycle fondamental 32
3.2.2. Scolarisation des élèves mère ou épouse au second cycle 34
3.2.3. Scolarisation au second cycle fondamental et caractéristiques du chef de ménage 36
3.3. Enseignement secondaire **37**
3.3.1. Le travail des élèves du secondaire 39
3.3.2. Scolarisation des élèves mariées au secondaire 39
3.4. Enseignement supérieur **40**

CHAPITRE IV : POPULATION ET NIVEAU D'INSTRUCTION **42**
4.1. Niveau d'instruction de la population de 6 ans et plus **42**
4.1.1. Répartition de la population selon le niveau d'instruction 42
4.1.2. Evolution du niveau d'instruction entre 1998 et 2009 44

4.2. Niveau d'instruction de quelques groupes de population 46
4.2.1. Niveau d'instruction de la population de 3 ans ou plus 46
4.2.2. Niveau d'instruction de la population de 12 ans ou plus 47
4.2.3. Niveau d'instruction de la population de 25 ans ou plus 48

CHAPITRE V: ALPHABETISATION 49
5.1. Taux d'alphabétisation 49
5.2. Evolution du niveau d'alphabétisation de 1998 à 2009 50
5.3. Profil d'alphabétisation 51
5.3.1. Alphabétisation et genre 51
5.3.2. Alphabétisation et groupe d'âge cible 52
5.3.3. Alphabétisation et branche d'activité 52
5.3.4. Alphabétisation et langues 53

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 54

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 56

ANNEXES i

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Correspondance entre les concepts maliens et classiques 10
Tableau 1.2 : Taux de non réponses des variables utilisées 16
Tableau 1.3 : Effectifs d'élèves/étudiants par classe/cycle selon le sexe 17
Tableau 1.4 : Ecarts d'effectifs d'élèves/étudiants entre RGPH-2009 et les statistiques scolaires 18
Tableau 2.1 : Proportions de préscolarisation selon l'âge 22
Tableau 3.1 : effectif des personnes diplômées du supérieur par type de diplôme 41
Tableau 4.1 : Répartition de la population (de 6 ans et plus) par le niveau d'instruction selon le milieu (en %) 42
Tableau 4.2 : Répartition de la population (de 6 ans et plus) par le niveau d'instruction selon la région (en %) 43
Tableau 4. 3 : Evolution du niveau d'instruction de la population de 6 ans et plus entre 1998 et 2009 (en %) . 45
Tableau 4.4 : Proportion de la population (de 3 ans ou plus) par niveau d'études atteint selon la région, le milieu de résidence et le sexe (en %) 46
Tableau 4.5 : Proportion de la population (de 12 ans ou plus) par niveau d'études atteint selon la région, le milieu de résidence et le sexe (en %) 47
Tableau 4.6 : Proportion de la population (de 25 ans ou plus) par niveau d'études atteint selon la région, le milieu de résidence et le sexe (en %) 48
Tableau 5.1 : Répartition des personnes alphabétisées par groupe d'âge selon le sexe (en %) 52
Tableau 5.2 : Proportion des 15 ans et plus sachant lire dans une langue (en %) 53
Tableau A1 : Dernière classe validée et niveau d'instruction i
Tableau A3.1 : Taux de préscolarisation par région selon le sexe et le milieu de résidence vi
Tableau A3.2 : Taux de scolarisation au primaire par région vi
Tableau A3.3 : Taux de scolarisation au primaire par région selon le sexe vi
Tableau A3.4 : Taux de scolarisation au primaire par région selon le sexe vii
Tableau A3.5 : Taux de scolarisation au second cycle par région vii
Tableau A3.6 : Taux de scolarisation du second cycle par région selon le sexe vii
Tableau A3.7 : TNS et TBS au second cycle par région viii
Tableau A3.8 : Taux de scolarisation au secondaire par région viii
Tableau A3.9 : Taux de scolarisation au secondaire par région viii
Tableau A3.10 : TNS et TBS au secondaire par région ix
Tableau A3.11 : Taux de scolarisation par région et par milieu de résidence ix
Tableau A3.12 : Taux de scolarisation par région selon le Sexe ix
Tableau A3.13 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Kayes x
Tableau A3.14 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Koulikoro x
Tableau A3.15 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Sikasso xi
Tableau A3.16 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Ségou xi

Tableau A3.17 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Mopti xii
Tableau A3.18 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Tombouctou xii
Tableau A3.19 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Gao xiii
Tableau A3.20 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Kidal xiii
Tableau A3.21 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Bamako xiv
Tableau A3.22 : Taux de scolarisation par Nationalité selon le sexe xiv
Tableau A3.23 : Taux de scolarisation par groupe d'âge de la population étrangère xiv
Tableau A3.24 : Proportion d'enfants scolarisés selon le niveau d'instruction du CM xv
Tableau A3.25 : Proportion d'enfants scolarisés selon le sexe du CM xv
Tableau A3.26 : Proportion d'enfants scolarisés selon le lien avec le CM xv
Tableau A3.27 : Taux de scolarisation des enfants handicapés selon le sexe et le milieu de résidence xv
Tableau A3.28 : Taux de scolarisation des enfants handicapés par région et le milieu de résidence xvi
Tableau A3.29 : Scolarisation des enfants handicapés par niveau d'instruction du chef de ménage xvi
Tableau A3.30 : Scolarisation des enfants selon que le père vit ou non xvi
Tableau A3.31 : Scolarisation des enfants selon que la mère vit ou non xvii
Tableau A3.32 : Scolarisation des enfants selon que les parents vivent ou non xvii
Tableau A3.33 : Pourcentage de population alphabétisée par région, sexe et zone de résidence xvii
Tableau A3.34 : Pourcentage de population alphabétisée par nationalité et par sexe xviii
Tableau A3.35 : Proportions de personnes alphabétisées par occupation principale et le sexe xviii
Tableau A3.36 : Proportions de personnes alphabétisées selon le sexe xviii
Tableau A3.37 : Langues d'alphabétisation selon le sexe xviii

.

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES

Graphique 1.1 : Evolution de la pyramide éducative du Mali (2004/05 - 2007/08)..... 6
Graphique 1.2 : Evolution des effectifs par classe au premier cycle fondamental..... 19
Graphique 2.1 : Taux net de préscolarisation par région (en %)..... 20
Graphique 2.2 : Taux net de préscolarisation par région selon le milieu..... 21
Graphique 2.3 : Taux net de préscolarisation par région selon le sexe..... 22
Graphique 2.4 : Taux brut de préscolarisation selon le niveau d'instruction du chef de ménage..... 23
Graphique 2.5 : Taux brut de préscolarisation selon le lien avec le chef de ménage..... 23
Graphique 3.1 : Taux net de scolarisation au primaire par région..... 24
Figure 3.1 : Taux net de scolarisation au premier cycle fondamental..... 25
Graphique 3.2 : Taux net de scolarisation au primaire par région selon le milieu de résidence..... 25
Graphique 3.3 : Taux net de scolarisation par région et par sexe..... 26
Graphique 3.4 : Indice de parité genre au premier cycle..... 26
Graphique 3.5 : Taux net de scolarisation au primaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage..... 27
Graphique 3.6 : Taux net de scolarisation selon la tranche d'âges du chef de ménage..... 28
Graphique 3.7 : Taux de scolarisation au primaire selon le lien avec chef de ménage..... 28
Graphique 3.8 : Proportion d'enfants scolarisés selon la taille du ménage en personnes scolarisables..... 29
Graphique 3.9 : Proportion d'enfants scolarisés selon la branche d'activité du chef de ménage..... 29
Graphique 3.10 : Proportion d'enfants handicapés scolarisés selon le type de handicap..... 30
Graphique3.11 : taux net de scolarisation des enfants orphelin d'au moins un parent..... 31
Graphique 3.12 : taux net de scolarisation des enfants orphelin d'au moins un parent selon le sexe..... 31
Graphique 3.13: Proportion d'élèves du primaire faisant un travail autre que les études..... 32
Graphique 3.14a : Evolution du taux net de scolarisation au second cycle du fondamental..... 33
Graphique 3.14b : Taux net de scolarisation au second cycle fondamental selon le milieu de résidence... 33
Graphique 3.15 : Taux net de scolarisation au second cycle fondamental selon le sexe..... 34
Graphique 3.16 : Ratio fille/garçon au second cycle fondamental selon le TNS et la région..... 34
Graphique 3.17 : Proportion d'élève fille marié..... 35
Graphique 3.18 : Proportion d'élève mère au second cycle..... 36
Graphique 3.19 : Taux net de scolarisation au second cycle selon le niveau d'instruction du chef de ménage. . 37
Graphique 3.20 : Taux net de scolarisation au secondaire..... 37
Graphique 3.21 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le milieu de résidence..... 38
Graphique 3.22 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe..... 38
Graphique 3.23 : Ratio fille/garçon au secondaire selon le TNS et la région..... 39
Graphique 3.24 : Proportion d'élève du secondaire menant une activité autre que les études..... 39
Graphique 3 25: Proportion des filles du secondaire mariées..... 40

Graphique 3 26 : Proportion des filles du secondaire mère d'au moins un enfant. 40
Graphique 3.27 : Pourcentage des 19 ans et plus ayant atteint l'enseignement supérieur par région..... 41
Graphique 3.28 : Pourcentage des 19 ans et plus ayant atteint l'enseignement supérieur par sexe..... 41
Graphique 4.1 : Proportion de la population (6 ans et plus) par niveau d'études atteint selon le sexe (en %) ... 43
Graphique 4.2 : Pyramide des niveaux d'enseignement du primaire au supérieur..... 44
Graphique 5.1 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par région (en %)..... 49
Graphique 5.2 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par région et par milieu de résidence (en %)..... 50
Graphique 5.3 : Evolution du niveau d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus entre 1998 et 2009 (en %) 51
Graphique 5.4 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par région et par sexe (en %)..... 51
Graphique 5.5 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par groupes d'âges quinquennaux (en %) 52
Graphique 5.6 : Répartition des personnes alphabétisées par occupation principale (en %) 53

TABLEAU SYNOPTIQUE

PRESCOLARISATION	
Ensemble	1,8%
Urbain	5,0%
Rural	1,0%

TAUX NET DE SCOLARISATION : NIVEAU FONDAMENTAL 1er CYCLE	
Ensemble	47,5%
Hommes	49,8%
Femmes	45,2%
Urbain	74,6%
Rural	40,5%
Ratio fille/garçon au fondamental 1er cycle	90,8%

TAUX NET DE SCOLARISATION : NIVEAU FONDAMENTAL 2nd CYCLE	
Ensemble	19,5%
Hommes	22,1%
Femmes	16,8%
Urbain	34,5%
Rural	14,8%
Ratio fille/garçon au fondamental 2nd cycle	76,0%

TAUX NET DE SCOLARISATION : NIVEAU SECONDAIRE	
Ensemble	10,0%
Hommes	12,5%
Femmes	7,5%
Urbain	24,0%
Rural	4,3%
Ratio fille/garçon au secondaire	42,6%

PROPORTION DE LA POPULATION AGEE DE 19 ANS OU PLUS AVEC LE NIVEAU SUPERIEUR	
Ensemble	2,8%
Hommes	4,3%
Femmes	1,5%

INSTRUCTION : POPULATION AGEE DE 3 ANS OU PLUS	
Sans niveau	68,8%
Fondamental 1er cycle	19,6%
Fondamental 2nd cycle	6,2%
Secondaire	3,5%
Supérieur	1,5%

INSTRUCTION : POPULATION AGEE DE 6 ANS OU PLUS	
Sans niveau	65,0%
Fondamental 1er cycle	21,8%
Fondamental 2nd cycle	7,1%
Secondaire	4,4%
Supérieur	1,7%

INSTRUCTION : POPULATION AGEE DE 12 ANS OU PLUS	
Sans niveau	68,8%
Fondamental 1er cycle	14,4%
Fondamental 2nd cycle	9,0%
Secondaire	5,8%
Supérieur	2,2%

INSTRUCTION : POPULATION AGEE DE 25 ANS OU PLUS	
Sans niveau	79,0%
Fondamental 1er cycle	9,4%
Fondamental 2nd cycle	4,8%
Secondaire	4,3%
Supérieur	2,5%

ALPHABETISATION	
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	
Ensemble	30,9%
Hommes	39,8%
Femmes	22,4%
Urbain	59,0%
Rural	21,6%
Taux d'alphabétisation des 12 ans et plus	33,5%
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	13,7%

RESUME

Cette étude thématique " Education, instruction et alphabétisation" est articulée autour de 3 grands axes : la préscolarisation/scolarisation, l'instruction et l'alphabétisation de la population. Les principaux résultats portent sur les niveaux d'atteinte des différents indicateurs, leur évolution, les efforts à fournir pour leur amélioration ainsi que des pistes de recommandations dans ce sens.

La préscolarisation des enfants de 3-6 ans est loin d'être généralisée avec moins de 2% des enfants de cette tranche d'âge inscrits pendant l'année scolaire 2008-2009. Aussi la préscolarisation se révèle-t-elle être un phénomène plus urbain que rural avec des taux de 5% et 1% respectivement. Par contre, il n'apparaît pas de différence significative entre les filles (1,8%) et les garçons (1,7%) en matière de préscolarisation.

En ce qui concerne la scolarisation au premier cycle fondamental, il faut noter que des progrès ont été réalisés par le pays depuis 1998. Le taux net de scolarisation (TNS) est passé de 29,3% en 1998 pour atteindre 47,5% en 2009. En plus le fossé entre les filles et les garçons se réduit de plus en plus, le ratio fille/garçon indiquant que pour 100 garçons scolarisés, 91 filles le sont aussi. Les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage, son lien de parenté avec l'enfant et la taille du ménage sont autant d'éléments qui influent sur la décision de scolariser ou non un enfant.

Au second cycle du fondamental et au secondaire les progrès sont encore plus importants. En effet, de 1998 à 2009, le taux net de scolarisation (TNS) au second cycle fondamental est passé de 4,8% à 19,5% et celui du secondaire de 1,8% à 10,0%.Toutefois, comme pour le préscolaire, l'écart entre l'urbain et le rural est très prononcé au secondaire ; 24,0% et 4,3% de TNS respectivement. Même si leur scolarisation au primaire a pris un envol encourageant, la pérennisation des filles à l'école jusqu'au niveau secondaire demeure encore un défi pour les autorités nationales.

Le niveau d'instruction général de la population est très faible. Seulement 35,0% des individus âgés de 6 ans ou plus ont été à l'école et 14,4% n'ont que le niveau primaire. En dépit de cela, le niveau d'instruction de la population malienne a augmenté car il était de 29,9% en 1998. Par ailleurs, les analyses montrent d'une part que la proportion de personnes instruites est faible et diminue à mesure que le niveau d'instruction considéré augmente. D'autre part cette proportion est encore plus faible pour les femmes et l'écart avec les hommes se creuse quand le niveau d'instruction augmente. L'écart entre le milieu urbain et rural demeure en défaveur du dernier.

Enfin, une proportion (30,9%) relativement faible de la population (âgée de 15 ans ou plus) sait lire et écrire dans une langue quelconque. Ce chiffre cache néanmoins des disparités entre milieux de résidence et entre les deux sexes en faveur respectivement du milieu urbain et du sexe masculin. En effet, le taux d'alphabétisation des 12 ans et plus est de 39,8% pour les hommes contre 22,4% pour les femmes. Celui des 15 ans et plus est de 59,0% en milieu urbain contre 21,6% en milieu rural. Cependant le niveau d'alphabétisation de la population (âgée de 15 ans ou plus) a augmenté de 11,9 points entre 1998 et 2009 ; il était de 19,0% en 1998.

INTRODUCTION

L'Education est considérée comme l'un des leviers d'action privilégiés de toute politique de développement[1]. Le Mali, Etat de l'Afrique de l'Ouest relativement stable, est une destination prisée des populations des pays limitrophes, toute chose contribuant à la mise en place de politique éducative couteuse et de grande envergure.

Cependant, le système éducatif malien souffre de certaines difficultés que sont entre autres, l'insuffisance des infrastructures, des équipements préscolaires et scolaires, du personnel enseignant et la faible mobilisation des communautés. Il en résulte une faible capacité d'accueil de l'ensemble du système. A la faveur de sa présence parmi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'éducation dans toutes ses composantes bénéficie depuis 1992 de projets et programmes dont le plus important au Mali reste le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC). Ce programme avait pour objectifs, entre autres, l'augmentation du taux de scolarisation d'environ 70% à l'horizon 2007, l'amélioration de la qualité de l'enseignement des apprentissages et l'amélioration de la gestion décentralisée du secteur de l'éducation.

Par ailleurs, l'importance accordée à la question de l'éducation par l'Etat ainsi que les partenaires techniques et financiers conduit très souvent à son évaluation périodique à travers des enquêtes statistiques. Dans ce cadre, le 4ème Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH-2009) a collecté des données relatives à l'éducation avec l'objectif spécifique de contribuer à la production de connaissances sur certains aspects du système éducatif pour mieux orienter les politiques éducatives. Toutefois, la croissance rapide de la population, l'expression de nouveaux besoins d'éducation, les pesanteurs culturelles sont autant de facteurs à intégrer pour relativiser les indicateurs et pour apprécier les efforts fournis par l'Etat et ses partenaires au développement.

Le présent rapport analyse les données du 4ème RGPH d'avril 2009. Cette analyse sera menée sous trois axes principaux que sont la scolarisation, l'instruction et l'alphabétisation. Le premier chapitre est consacré au contexte, aux aspects méthodologiques et aux concepts relatifs au thème. La scolarisation de la petite enfance qui, contrairement aux recensements passés a été capté cette fois-ci sera analysée dans le chapitre 2, tout en abordant les aspects singuliers qui caractérisent ce secteur. Les trois derniers chapitres abordent successivement la scolarisation et le genre, l'instruction et l'alphabétisation. Des conclusions et recommandations sont finalement tirées de ces analyses précédentes.

[1] *Development economics before 1945.*

CHAPITRE I: CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

L'objectif de ce chapitre est d'analyser, dans sa première partie, le poids des facteurs culturels, économiques et démographiques sur le système éducatif tout en s'intéressant aux questions d'offre scolaire de la part de l'Etat en terme de ressources. Ensuite, dans sa seconde partie, il décrit les aspects méthodologiques en définissant les indicateurs de mesure de l'état des lieux du système éducatif malien.

1.1. Contexte de l'étude

Cette section met en relief le contexte historique et décrit la situation socioculturelle, politique, démo-économique et programmatique pouvant influencer le développement du système éducatif.

1.1.1. Contexte historique

La politique éducative du Mali a évolué au gré de la vision des équipes dirigeantes et des attentes de la population. De l'Université de Sankoré à Tombouctou aux XIVème et XVème siècles à l'école française introduite à Kayes en 1886 en passant par les médersas, le système éducatif malien a mis l'accent sur le qualitatif et souvent au détriment du quantitatif. A Sankoré, étaient formés des savants chargés de diffuser la sagesse populaire et à l'école française des cadres en nombre et en qualité nécessaires aux besoins immédiats de l'administration coloniale. Il faut signaler que si l'école française ne cherchait pas à former une élite elle a cependant cherché à recruter (avec peu de succès) les enfants de la chefferie traditionnelle. Etant un enseignement essentiellement religieux, ouvert par principe à tous les enfants, les medersas ont connu une fréquentation plus massive.

L'école du temps colonial avait un premier objectif qui était de servir de porte d'entrée à la civilisation occidentale, auquel s'ajoute la nécessité d'avoir des ''interlocuteurs africains'' dans l'administration locale des colonies. Aux lendemains de l'indépendance, les nouveaux dirigeants maliens avaient reconnu l'importance de la scolarisation et estimaient qu'il était anachronique de garder la structure et les finalités de l'enseignement hérité du colonisateur. C'est ce qui explique la réforme de 1962 en faveur d'une ''éducation de masse et de qualité''. Cette réforme a connu un grand succès au regard des réponses apportées aux besoins de l'administration publique malienne qui en un temps record a comblé le déficit en cadres. Mais, selon le RGPH de 1976 seuls 13 % des maliens de 6 ans et plus avaient été enrôlés à l'école classique.

Après les années 1970, avec la multiplication des domaines d'intervention de l'Etat autres que l'éducation, conjuguée avec la prise de conscience de la population sur l'importance de la scolarisation, le système éducatif du Mali ne répondait plus aux attentes (crise scolaire de 1980, début du concours de recrutement à la fonction publique en 1983, etc.). Cette situation de décadence sera amplifiée par les restrictions budgétaires exigées par le FMI.

A un régime socialiste centralisateur avec gestion planifiée a succédé un régime militaire qui s'est déclaré d'une politique libérale tout en gardant les structures administratives héritées du socialisme. A partir de 1985, le Mali adopte un programme d'ajustement structurel avec les mesures de coupures

drastiques dans le système d'administration et de gestion du pays. En 1992, l'option d'une démocratie décentralisée faisait obligation à l'Etat de mettre en œuvre une politique de décentralisation des administrations publiques chargées de l'éducation. Le redécoupage territorial, le transfert de l'exercice de compétences jusque-là dévolues à l'Etat central et aux collectivités territoriales, le désengagement progressif et partiel de l'état ont joué un rôle dans le développement institutionnel du système éducatif. Ainsi, les Inspections de l'enseignement fondamental (IEF) sont remplacées par les Centres d'animation pédagogique (CAP) plus proches des administrés et les Directions régionales de l'éducation (DRE) par les Académies d'enseignement (AE) avec des missions et attributions étendues.

1.1.2. Contexte socioculturel

La sous scolarisation des filles s'explique par des facteurs allant du statut traditionnel de la femme à la perception qu'elle se fait d'elle-même en passant par plusieurs autres considérations socioculturelles.

En dehors des coûts directs liés à l'écolage, les coûts d'opportunité de l'inscription de la jeune fille à l'école constituent des contraintes à la scolarisation des filles. La dot constituant une source de revenu importante, la famille préfère inscrire un garçon plutôt qu'une fille à l'école. En plus le garçon est supposé perpétuer le patronyme de la famille contrairement à la fille qui est appelée à se marier et à quitter la famille paternelle. Dans ces conditions investir dans la scolarisation d'une fille est perçue comme un gaspillage au contraire du garçon.

Certaines études ont montré que la maman de la fille constitue le premier blocage à la scolarisation de la fille surtout si cette dernière est analphabète. Il existe un lien positif entre le niveau d'instruction des parents et l'inscription, le maintien à l'école et les résultats scolaires des enfants (DNP, 2006). Aux yeux de la mère, la fille est d'un apport inestimable dans les tâches ménagères (garde des enfants, corvée d'eau, etc.), apport auquel elle a du mal à renoncer en laissant sa fille aller à l'école.

La population malienne, en grande majorité musulmane, a longtemps vu en l'école un vecteur de diffusion du christianisme à cause des nombreuses écoles créées par les missions chrétiennes. Cette perception est plus accentuée chez les analphabètes.

L'école, dans certaines contrées (au nord du Mali) ne constitue pas une aspiration pour les populations et ce manque d'engouement est renforcé par les implications financières qu'elle engendre pour ces populations souvent très pauvres.

1.1.3. Contexte démo-économique

Entre 1995 et 2008, le taux moyen de croissance réelle du PIB a été de 6 % par an, faisant passer le PIB (en valeur monétaire constante de 2008), de 1 889 milliards de francs CFA en 1995 à 3 921 milliards en 2008. Mais, l'évolution du PIB par habitant a connu une progression moins rapide que celle du PIB du fait de la croissance démographique. Le PIB/habitant réel est passé de 196 413 francs CFA en 1995 à 293 720 francs CFA en 2008, soit un taux moyen de croissance de 3% par an.

Les dépenses courantes d'éducation, en proportion des ressources internes de l'Etat, sont passées de 13 % en 1995 à 21 % en 2008. Comparées aux dépenses courantes hors dette de l'Etat, les dépenses courantes d'éducation sont ainsi passées de 19 % en 1995 à 29 % en 2008 témoignant d'un important

effort budgétaire national en faveur de l'éducation. Les dépenses éducatives ont connu une croissance annuelle moyenne de 11% de 1995 à 2008, passant de 34,7 milliards de FCFA en 1995 à 127,7 milliards de FCFA en 2008.

La part des appuis extérieurs dans les dépenses éducatives est aussi en nette progression, 31 % en 2008 contre 19 % en 1998. Depuis 2004, ces appuis extérieurs représentent en moyenne le tiers des dépenses totales du système éducatif.

Dans la répartition intra-sectorielle des ressources, la part des dépenses courantes allouées au 1er cycle du fondamental, même si elle a augmenté, reste en deçà de la valeur observée dans les pays ayant un taux d'achèvement dans le primaire comparable à celui du Mali. Les dépenses courantes de ce cycle représentent, en 2008, près de 36,5% des dépenses courantes d'éducation et sont en augmentation légère par rapport à 2004 (35 %). Avec un taux d'achèvement moyen du premier cycle fondamental de 50% (contre 54% pour le Mali), les autres pays de l'UEMOA consacrent en moyenne 49,9% de leurs dépenses courantes d'éducation à l'enseignement primaire. En 2008, la part des dépenses courantes allouée aux autres niveaux est de 16,7 % pour le 2nd cycle du fondamental, de 12,9 % pour l'enseignement secondaire général, de 9,9 % pour l'enseignement technique et professionnel, de 17,6 % pour l'enseignement supérieur, de 1% pour le préscolaire, de 1% pour le non formel et l'alphabétisation et de 4,4 % pour l'enseignement secondaire normal.

Au niveau des ménages, la dépense totale pour l'éducation s'élève à 26,7 milliards FCFA en 2008 et correspond à 16 % de la dépense nationale d'éducation du pays (contre 10 % en 2004). La part des dépenses des familles dans la dépense totale d'éducation est d'autant plus élevée que le niveau scolaire est bas. En effet, les familles contribuent en 2008 en moyenne pour 19 % de la dépense totale dans le 1er cycle fondamental, pour 14 % dans le second cycle fondamental, 13% dans l'enseignement secondaire (général et technique) et pour seulement 10 % au supérieur. En contribuant moins au supérieur, les ménages maliens pauvres, à cause de la présence très majoritaire des individus de milieu favorisé parmi les étudiants du supérieur, sont défavorisés parce que là où ils payent moins leurs enfants sont peu présents.

De toutes les dimensions discriminantes analysées, la pauvreté reste la première entrave à la scolarisation. Le parcours scolaire que peut espérer avoir un enfant est donc lié à ses caractéristiques et à celles du milieu dans lequel il vit. Ainsi, les inégalités d'accès à l'école liées aux différences de niveau de vie des familles apparaissent dès la première année de l'enseignement fondamental. Les enfants des ménages appartenant au quintile le plus riche ont 2 fois plus de chances d'aller à l'école que ceux vivant dans les ménages les plus pauvres. Ces inégalités augmentent fortement avec le niveau d'études pour atteindre des proportions très élevées dans les niveaux supérieurs du système éducatif. Ainsi, les enfants vivant dans les ménages les plus riches ont 20 fois plus de chances d'achever le second cycle du fondamental que ceux appartenant aux 20% de ménages les plus pauvres et ces derniers sont presque absents de l'enseignement supérieur.

Avec une population majoritairement jeune, l'éducation s'illustre pour le Mali comme un défi majeur à relever. Sa population a plus que doublé en 23 ans, passant de 6 394 928 à 14 528 662 habitants, entre 1976 et 2009. En plus de cette forte croissance démographique, l'indice synthétique de fécondité (6,6) est très soutenu ce qui impose de tenir compte de la population scolarisable à venir en plus de celle actuelle dans les programmes et stratégies éducatifs de l'Etat. En d'autres termes, l'Etat doit permanemment augmenter les capacités d'accueil et faire face aux dépenses supplémentaires qu'engendre l'apparition de nouveaux besoins de formation. « La population scolarisable (7-15 ans)2, est estimée à 3,3 millions en 2008 et elle devrait atteindre 4,7 millions en 2020 soit un bond de 43 % en douze ans3. La capacité d'accueil dans les écoles du fondamental devrait être multipliée par 2 entre 2008 et 2020 pour atteindre la scolarisation primaire universelle avec un pourcentage de redoublants de 5% dans le système ».

Malgré l'évolution positive de la couverture scolaire, en 2008 seuls 54 % des enfants achevaient l'enseignement fondamental 1, la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne étant de 61 % (Graphique 1.1). Cette faiblesse de l'achèvement provient du fait que dans le contexte malien, 21 % des enfants d'âge scolaire n'ont jamais mis les pieds à l'école et que les abandons précoces sont très importants dans le système (23 % au fondamental 1). Par ailleurs, seuls 45 % des enfants accèdent en 7ème année et 34 % accèdent à la 10ème année (au secondaire). Le taux d'accès à l'enseignement secondaire général est de 16 % et le taux d'accès en dernière année de l'enseignement secondaire général est de 8 %.

Les abandons et les cas de non-fréquentation scolaire sont liés à la fois à l'offre et à la demande scolaire. 33 % des enfants de 7 - 12 ans habitent à plus de 30 minutes de la première école fondamentale Une étude4 menée par la Direction nationale de la statistique et de l'Informatique (DNSI) montre que les enfants vivant dans des foyers situés à plus de 45 minutes de l'école la plus proche ont plus de deux fois moins de chances d'être scolarisés que ceux dont le foyer est à moins de trente minutes. Par ailleurs, les écoles maliennes ne sont pas toutes à cycle complet et certaines sont dans l'incapacité d'assurer la continuité éducative tout au long du cycle aux élèves qu'elles scolarisent. Seulement 5 % et 4 % des élèves inscrits en 2006/07 respectivement dans le premier et le second cycle du fondamental l'étaient dans un établissement qui n'offrait pas le niveau d'études de l'année suivante, les obligeant à changer d'école pour poursuivre leurs études.

[2] Tranche d'âges théorique des deux cycles du fondamental.
[3] Elle représentera à cette date 25 % de la population totale, soit pratiquement la même proportion qu'actuellement.
[4] DNSI, 2007 : Pauvreté et Education au Mali : les déterminants de la fréquentation scolaire

Graphique 1.1 : Evolution de la pyramide éducative du Mali (2004/05 - 2007/08)

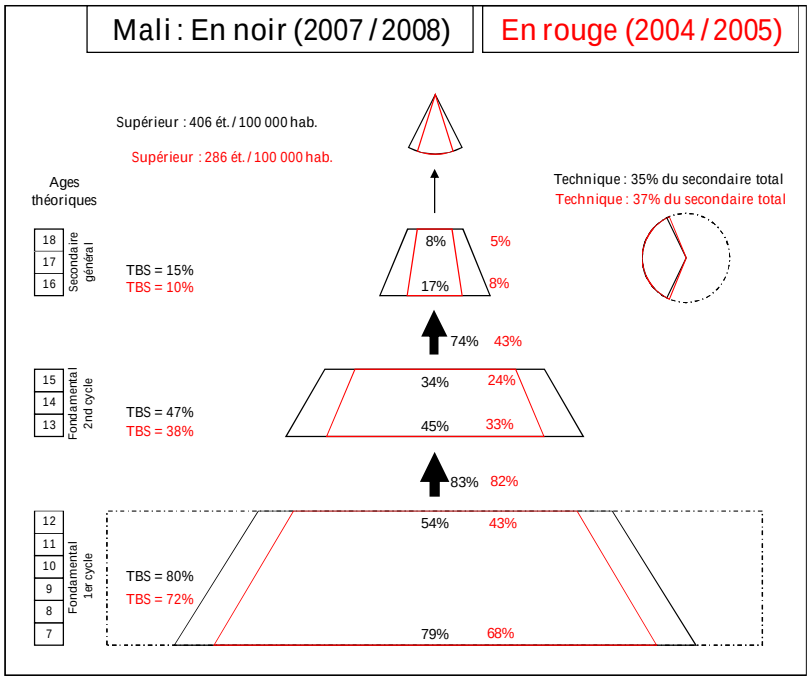

Source : Mali, Ministère de l'éducation nationale, RESEN 2009.

1.1.4. Contexte politique

En vue d'adapter le contenu de l'école à ses objectifs et à sa finalité, le système éducatif malien a connu, depuis l'accession à l'indépendance en 1960, un certain nombre de réformes ou tentatives de réformes et d'innovations. Parmi celles-ci, on peut citer les plus importantes :

- la réforme de 1962 ;
- l'introduction en 1979 des langues nationales comme medium d'enseignement ;
- le Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) de 1998.

La réforme de 1962 avait pour ambition d'atteindre dans les meilleurs délais et à coûts réduits la scolarisation primaire universelle (SPU). En 1992, trente ans après, les chances de réussite d'un ''enseignement de masse et de qualité'' se sont avérées bien minces. D'un taux brut de scolarisation (TBS) de 7% on est passé à 32,8% et le système présente encore de grandes insuffisances dans la politique, les stratégies et les ressources. Le système éducatif reste encore caractérisé par, (i) des faibles taux d'inscription et de scolarisation avec des disparités entre régions, entre milieu urbain et milieu rural et entre sexes, (ii) un bas rendement interne et externe, (iii) une articulation des cycles et une cohérence interne plutôt déséquilibrées, (iv) des coûts encore trop élevés dont les sources sont soit mal identifiées soit au bord de l'essoufflement, (v) des contraintes institutionnelles bloquant le développement du système.

L'introduction en 1979 des langues nationales comme medium d'enseignement avait pour objectif de procéder à l'expérimentation de la ''pédagogie convergente'', c'est-à-dire l'utilisation concomitante des langues nationales et du français au premier cycle de l'Enseignement fondamental. A l'issue de cette première expérimentation de 1979 à 1986, deux constats importants ont été faits à savoir : (i) une plus

grande performance des élèves des classes en langues nationales comparativement à ceux des écoles classiques et (ii) une difficulté méthodologique liée au transfert en français des compétences acquises en langues nationales. La deuxième expérimentation a eu lieu d'octobre 1986 à juin 1993. Mais, au même moment, l'application de mesures drastiques de restrictions budgétaires exigées par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS), a conduit à la fermeture des écoles de formation des maîtres (IPEG et ENSEC). Les solutions de sortie de crise se sont matérialisées par l'organisation des états généraux en1989, le débat national et la table ronde sur l'éducation en 1991, etc.

Le Mali en optant pour une école démocratique dans un contexte décentralisé fait un choix très clair d'accorder aux langues nationales une place prépondérante pour réaliser un changement profond et pour refonder son système d'éducation. Des évaluations internes et externes ont confirmé la pertinence de la démarche de la pédagogie convergente. Ce qui a conduit le Département de l'Education de Base à procéder à l'extension progressive de la pédagogie convergente à partir d'octobre 1994. En choisissant l'enseignement des langues maternelles concomitamment avec le français, le Département de l'éducation de base s'oriente résolument vers un multilinguisme fonctionnel scolaire. En 1997, six (6) langues nationales (Bamanankan, Fulfulde, Songhoi, Tamasheq, Dogon et Soninké) étaient concernées. C'est dans cette foulée qu'un nouveau programme appelé ''la Nouvelle Ecole Fondamentale'' (NEF) a connu une ébauche en 1996. Dans son axe référentiel, il est mis l'accent sur la correction des pertes financières liées au redoublement d'où l'option de la promotion contrôlée voire automatique.

L'utilisation des langues nationales dans l'enseignement formel était, pour la 3è République, l'expression de la volonté d'affirmation de l'identité culturelle et nationale. Ce qui a conduit à la ''réforme curriculaire'' soutenue par une vigoureuse politique du livre et du matériel didactique et de formation des maîtres. La fermeture des écoles normales a créé un déficit criard de maîtres du fondamental sur le marché de l'emploi. Ainsi, à défaut d'avoir un maître formé dans les écoles appropriées, il fallut prendre dans le marché d'autres diplômés et les former de façon à tenir les classes. Avec l'appui des PTF, il est plus facile de construire des salles de classe et de les équiper que de former des maîtres compétents dans un temps record d'où la « Stratégie alternative de recrutement du personnel enseignant » (SARPE).

1.1.5. Contexte programmatique

Pour la deuxième fois depuis son indépendance, en 1998, le Mali s'est engagé dans la refondation de son système éducatif. Avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (PTF), le Gouvernement du Mali a élaboré et validé un Programme de développement décennal de l'éducation (PRODEC) adopté le 13 mai 1998 pour la période 1998 – 2008 avec l'objectif ''un village, une école et/ou un CED''. Le Programme d'investissement dans le secteur de l'éducation (PISE) constitue le plan d'opérationnalisation (2001-2010) du PRODEC avec un retard de démarrage de près de deux ans. Il comprend trois phases : une première phase de quatre ans allant de 2001 à 2004, prorogée d'un an en incluant 2005 et caractérisée par l'émergence d'une nouvelle culture organisationnelle et la mise en route de la décentralisation de l'éducation. Une deuxième phase de trois ans allant de 2006 à 2008, prorogée d'un an en incluant 2009, a permis le renforcement des acquis de la 1ère phase. Enfin une

troisième phase prévue pour trois ans de 2010 à 2012 et dont la mise en œuvre se fera finalement de 2011 à 2013 et verra l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation. Le 4ème RGPH nous permettra donc d'évaluer les deux premières phases du PRODEC.

Pour atteindre ses objectifs, le PRODEC doit corriger le déséquilibre profond entre offre et demande sociales d'éducation, la faiblesse des rendements interne et externe de l'enseignement fondamental, la multiplicité des expériences éducatives sans grande cohérence entre elles et surtout la faible implication des communautés dans la vie de l'école. Celle-ci est perçue par les populations comme une institution de l'Etat et au service de l'Etat. De ce fait, elles ne participent pas à sa gestion. Aujourd'hui, chaque institution scolaire a un comité de gestion scolaire (CGS) du moins dans la majorité des établissements publics.

Le Programme Décennal prévoit aussi de corriger la politique qui consiste à recevoir la quasi-totalité des admis au DEF au niveau du secondaire. En effet, si le taux de scolarisation progresse pour atteindre au moins 95% au fondamental et que cet ordre d'enseignement de par ses finalités et son contenu permet aux sortants de s'insérer dans la vie active, alors l'hypothèse est que ''le secondaire accueille à l'horizon 2008 seulement les 65% des admis au DEF'' et environ 56% des nouveaux inscrits au secondaire en l'an 2008 doivent être orientés dans l'enseignement professionnel. Ces flux, s'ils sont effectivement maîtrisés, pourraient permettre un développement plus adéquat de l'enseignement secondaire et à terme de l'enseignement supérieur.

1.1.6. Organisation du système éducatif

Pour atteindre les objectifs d'éducation pour tous, on passe nécessairement par la mise en place d'un système éducatif qui garantit l'équité dans l'accès à l'école. La loi fondamentale de 1992 du Mali stipule en son article 18 que "Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc".

C'est dans le premier chapitre du troisième titre de la Loi N°99-046 du 28 décembre 1999 portant ''Loi d'orientation sur l'éducation'' que l'organisation du système éducatif malien est présentée. On y trouve quatre ordres d'enseignement (l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur) qui comprennent quatre types d'enseignement (l'éducation non formelle, l'éducation spéciale, l'enseignement normal et la formation technique et professionnelle). Ce n'est pas chaque ordre d'enseignement qui contient les quatre types d'enseignement. Les croisements entre ordres et types d'enseignement sont assez variés. Ainsi de façon globale, on peut distinguer l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle.

L'éducation formelle comprend l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'éducation non formelle a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation de jeunes âgés de neuf ans à quinze ans non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique. Elle est assurée par les Centres d'éducation pour le développement (CED), les Centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF), les Centres d'éducation pour l'intégration (CEI) et les Centres d'apprentissage féminins (CAFE). En plus de l'alphabétisation des adultes, le système éducatif prévoit la formation initiale de 4 ans dans les CED pour les jeunes de 9-15 ans, suivie d'une formation professionnelle de 2 ans. Il prévoit également la mise en place d'un fonds d'appui au non formel pour supporter le développement de ce sous secteur. La politique de l'ENF a été adoptée en janvier 2007.

L'éducation informelle, en raison de l'influence considérable qu'elle exerce sur l'individu, fait référence aux canaux traditionnels de scolarisation, notamment l'éducation acquise à travers la famille, les communautés traditionnelles et religieuses (écoles coraniques), les organisations politiques, les groupes sociaux, les medias et autres moyens de communication, les mouvements associatifs.

Les classes et niveaux d'enseignement au Mali ont une dénomination souvent différente de celle de plusieurs pays de la sous-région. Un tableau de correspondance permet d'élucider ces ambiguïtés.

Tableau 1.1 : Correspondance entre les concepts maliens et classiques

Secteur	Cycles	CITE Niveaux	Concepts classiques	Classes	Termes maliens	Classes	Ages et Tranches d'âges	Diplômes de fin d'études	Observations
PRESCOLAIRE	Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE)		Crèche	0	Crèche	0	Moins de 3 ans	NEANT	Garderie d'enfants
		CITE 0	Maternelle		Jardin d'enfants		3 – 6 ans	NEANT	
					Petite section	PS	3 – 4 ans		
					Moyenne section	MS	4 – 5 ans		
					Grande section	GS	5 – 6 ans		
PRIMAIRE	Primaire	CITE 1	Ecoles élémentaires		Premier cycle fondamental		7 – 12 ans	CFEPCEF	Ce diplôme a été supprimé en 2009 pour l'observation du bloc unique.
			Cours Préparatoire 1	CP1	1ère année fond.	1ºA	7 ans		
			Cours Préparatoire 2	CP2	2ème année fond.	2ºA	8 ans		
			Cours Elémentaire 1	CE1	3ème année fond.	3ºA	9 ans		
			Cours Elémentaire 2	CE2	4ème année fond.	4ºA	10 ans		
			Cours Moyen 1	CM1	5ème année fond.	5ºA	11 ans		
			Cours Moyen 2	CM2	6ème année fond.	6ºA	12 ans		
SECONDAIRE	1er cycle du secondaire	CITE 2	Collège		Second cycle fondamental		13 – 15 ans	DEF	
			Sixième	6è					
			Cinquième	5è	7ème année fond.	7ºA	13 ans		
			Quatrième	4è	8ème année fond.	8ºA	14 ans		
			Troisième	3è	9ème année fond.	9ºA	15 ans		
	2E CYCLE DU SECONDAIRE	CITE 3A			Enseignement Second. Géné. et Tech.		16 – 18 ans	BAC	
			Seconde	2de	10ème année	10ºA	16 ans		
			Première	1ère	11ème année	11ºA	17 ans		
			Terminale	Ter	12ème année	12ºA	18 ans		
		CITE 3B			Enseig. Second.Tech. Prof. Cycle BT (4 ans)		16 – 19 ans	BT	
				1ºA	1ère année	1ºA	16 ans		
				2ºA	2ème année	2ºA	17 ans		
				3ºA	3ème année	3ºA	18 ans		
				4ºA	4ème année	4ºA	19 ans		
		CITE 3C			Enseig. Second.Tech. Prof. Cycle CAP ou 1er Cycle IFM (2 ans)		16 – 17 ans	CAP	
				1ºA	1ère année	1ºA	16 ans		
				2ºA	2ème année	2ºA	17 ans		
	POST-SECONDAIRE NON SUPERIEUR	CITE 4			Enseig.Tech. Prof. 2è Cycle IFM (2 ans)		18 – 19 ans	BTS ou Diplôme des IFM	Les bacheliers s'inscrivent en 3è année au départ[6].
				3ºA	3ème année	3ºA	18 ans		
				4ºA	Année de stage	Stage	19 ans		
SUPERIEUR	UNIVERSITES ET GRANDES ECOLES	CITE 5A	Premier cycle universitaire		Cycle universitaire complet		19 – 22 ans		
					DEUG 1	1ºA	19 ans	DEUG 1	
					DEUG 2	2ºA	20 ans	DEUG 2	
			Deuxième cycle universitaire		Licence	3ºA	21 ans	Licence	
					Maîtrise	4ºA	22 ans	Maîtrise	
		CITE 5B	Premier cycle universitaire				19 – 20 ans	DUTS	
					1ère année	1ºA	19 ans		
					2ème année	2ºA	20 ans		
	POST-UNIVERSITAIRE	CITE 6	Troisième cycle universitaire		DEA		23 – 24 ans	DEA	
							23 ans		
							24 ans		

Source : Recherches personnelles des auteurs, 2012.

L'éducation formelle ou ''moderne'' étant l'unique référence, le Mali va s'efforcer comme tous les autres pays nouvellement indépendants de former le maximum de ses enfants à travers ce système. Ainsi, dans un système jugé comme le seul permettant d'accéder à l'instruction, la majorité des gens sont considérés à tort comme analphabètes bien qu'ils sachent lire et écrire en arabe par le canal des écoles coraniques.

[6] Les titulaires du DEF s'inscrivent à l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) pour un cycle de 3 ans, alors que les bacheliers s'inscrivent pour 1 an. La quatrième année est réservée à un stage de responsabilité pour les deux types d'inscrits.

Les objectifs du système éducatif malien sont « de former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne ».

L'éducation préscolaire, d'une durée de trois ans, est destinée aux enfants de trois à six ans. Plusieurs types de structures interviennent dans cet ordre d'enseignement qu'elles soient publiques (centres de développement de la petite enfance CDPE), privées (jardins d'enfants privés) ou encore relevant du non formel (clos d'enfants, ''cases des tous petits''). Le PRODEC prévoit de porter le taux brut de préscolarisation de 1,53% en 1996 à 10% en l'an 2008. Mais on est encore très loin de cette cible.

L'enseignement fondamental (cf. Tableau 1.1) est un bloc unique de neuf (9) ans comportant deux cycles : le premier cycle (ou fondamental 1) d'une durée de six (6) ans correspond au primaire classique et se subdivise en trois niveaux d'une durée de deux ans chacun : deux classes d'initiation (1ère et 2è années, c'est le Niveau 1), deux classes d'aptitude (3è et 4è années, c'est le Niveau 2), deux classes de consolidation (5è et 6è années, c'est le Niveau 3). La classe d'âge théorique de fréquentation de ce cycle est la tranche 7-12 ans. Le deuxième cycle (ou fondamental 2) d'une durée de trois ans correspond au premier cycle du secondaire classique et est constitué de trois classes d'orientation (7è, 8è et 9è années, c'est le Niveau 4). La tranche d'âges de 13–15 ans fréquente théoriquement ce cycle.

Cet enseignement est organisé par des structures publiques et privées, ces dernières pouvant être laïques ou confessionnelles. Notons que les médersas sont considérées comme des écoles fondamentales et comme telles elles ont l'obligation d'enseigner le français comme matière et de suivre un programme homologué par le ministère de l'éducation. Ce bloc unique a donc l'avantage de donner un minimum éducatif de 9 ans à tous les enfants qui y accèdent avec la ''garantie de ne plus retomber dans l'analphabétisme''. La fin du fondamental est sanctionnée par le diplôme d'études fondamentales (DEF).

L'enseignement secondaire général et technique permet ''de faire acquérir aux élèves des connaissances générales et techniques, théoriques et pratiques, des modes et moyens de pensée en vue de leurs permettre de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active''. Cet enseignement est dispensé dans les lycées et est sanctionné par le diplôme du baccalauréat. Il est composé du secondaire général et de l'enseignement technique ou professionnel bien que le ''baccalauréat professionnel'' ne soit pas encore une réalité. L'enseignement secondaire général et technique, d'une durée de trois ans, correspond au second cycle de l'enseignement secondaire classique. La classe d'âges officielle de fréquentation est 16-18 ans.

Enfin, l'enseignement supérieur est dispensé principalement à l'unique université publique de Bamako, dans les grandes écoles publiques ainsi que dans des structures privées. L'âge théorique d'accès à ce niveau d'enseignement est de dix neuf ans. Avec la création de l'Université, la mise en place des

différentes facultés, l'entrée en vigueur de critères d'entrée dans ces facultés, la suppression de l'orientation systématique, l'enseignement supérieur devient le sommet d'une pyramide dont la base est désormais élargie.

Les objectifs dans le sous secteur de l'enseignement supérieur doivent être en corrélation avec les besoins du marché de l'emploi. Il s'agira plus de contrôler son expansion à travers une garantie de la qualité de la formation. Étant au sommet de la pyramide éducative, l'enseignement supérieur n'accueillera qu'une partie de ceux ayant réussi au secondaire général et technique.

Certains types d'enseignement (éducation spéciale, enseignement normal et formation technique et professionnelle) se rencontrent sur plusieurs ordres d'enseignement.

Ainsi l'éducation spéciale est assurée par des structures publiques ou privées reconnues par l'Etat dans les milieux institutionnels ou non institutionnels. Elle a pour objet de donner des soins éducatifs appropriés aux enfants et adolescents handicapés afin de leur permettre de conquérir ou de reconquérir leur autonomie. Cette éducation se retrouve du préscolaire au secondaire. Au Mali, on a opté pour une ''école intégratrice'' dans l'enseignement fondamental. C'est-à-dire, au lieu d'avoir des écoles spécialisées, on intègre dans les écoles ordinaires des commodités permettant aux handicapés de cohabiter avec les non handicapés. Mais, dans certains cas (sourds-muets, etc.), cette politique a montré ses limites. On peut aussi déplorer l'absence d'école spécialisée en la matière au sein de l'enseignement supérieur.

Quant à l'enseignement normal, il permet d'assurer la formation des enseignants du préscolaire au secondaire. Cet enseignement est dispensé dans les structures publiques spécialisées dans la formation des maîtres. Jusqu'à ce jour, il relève exclusivement de l'Etat. Ses structures couvrent tous les domaines sauf pour l'enseignement technique et professionnel où l'Ecole normale d'enseignement technique et professionnel (ENETP) a été créée mais n'est pas encore opérationnelle.

Enfin, la formation technique et professionnelle doit développer les compétences requises pour l'exercice d'un emploi ou d'un métier. Elle est donnée dans les centres de formation, les instituts et les entreprises. On y distingue deux profils : la formation initiale et la formation professionnelle par apprentissage avec une approche modulaire. La première se rencontre du secondaire au supérieur et la seconde comprend, en plus de ces deux cycles, l'enseignement fondamental et l'éducation non.

Dans le regroupement des concepts, on trouve dans le vocable ''éducation de base'' l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental et l'éducation non formelle.

1.1.7. Structures et infrastructures éducatives

La déconcentration et la décentralisation de l'éducation s'inscrivent dans le processus politique plus global de décentralisation. Le redécoupage territorial du système éducatif permit d'approcher l'administration des administrés. Les organigrammes des deux ministères en charge de l'éducation se présentent de la manière suivante Du ministère aux établissements scolaires et universitaires, il y a le cabinet, les directions centrales (Services centraux, services rattachés et organismes personnalisés), les structures régionales (15 Académies d'enseignement) et locales (70 Centres d'animation pédagogique) et les structures de formation (établissements publics et privés). Selon les statistiques du MEALN, en 2009, sur les 9 862 écoles, il y a 4 188 publiques, 2502 privées et 3 172 communautaires au premier cycle fondamental. Au second cycle, sur 2 118 écoles, il y a 1 339 publiques, 750 privées et 29 communautaires. Au secondaire, sur 232 IFP, 15 sont publics et 217 privés. Il y a au total 14 lycées techniques, dont 2 publics, 392 lycées d'enseignement général dont 60 publics et 13 IFM qui sont tous publics. En plus des établissements du MEALN, d'autres départements hors du secteur de l'éducation gèrent des structures d'enseignement secondaire et même supérieur. Il s'agit des ministères de la santé, de la culture, de la jeunesse et des sports, de la justice, de la défense et des anciens combattants, de la sécurité intérieure, de l'agriculture et de l'élevage, des télécommunications, du développement social, de l'emploi et de l'administration territoriale.

Le personnel enseignant est déficitaire au niveau de tous les ordres d'enseignement. La formation continue ne produit pas tous les effets escomptés et le recrutement par la SARPE ne reçoit pas toutes les mesures d'accompagnement nécessaires. Malgré les efforts pour renforcer l'offre d'infrastructures (421 nouvelles entre 2007 et 2009) et d'équipements, pour recruter de nouveaux enseignants (6 666 entre 2007 et 2009), la qualité de l'enseignement reste encore perfectible. On peut néanmoins noter la forte participation des établissements privés à l'effort de couverture des besoins éducatifs du pays.

1.2. Aspects théoriques et méthodologiques

1.2.1. Revue de la littérature

Les études sur la scolarisation et le système éducatif au Mali sont nombreuses et abordent généralement ces questions soit sous l'angle de l'offre soit sur celui de la demande scolaire. Pour GERARD, E. (2001) : « l'offre scolaire est le produit des politiques étatiques tandis que la demande d'éducation est le fait que les populations scolarisent leurs enfants ou non ». L'offre éducative comprend non seulement les infrastructures éducatives mais aussi le personnel enseignant, le matériel didactique, le contenu de l'enseignement, etc. Ainsi, la proximité des infrastructures éducatives, mais aussi leurs équipements, leur accessibilité financière, les qualifications du corps enseignant, etc., sont autant de facteurs qui peuvent influencer la propension des familles ou des parents à envoyer les enfants à l'école ainsi que le choix de l'école.

Selon YARO, Y. (1994) deux types de phénomènes peuvent influencer l'éducation à savoir des phénomènes extrascolaires comme l'instabilité politique entrainant un perpétuel recommencement des politiques éducatives et des phénomènes propres à l'école comme l'offre scolaire. En effet, la rareté

des infrastructures scolaires oblige souvent les enfants à parcourir des dizaines de kilomètres pour se rendre à l'école. Cette question de distance à l'école est aussi évoquée pour expliquer les inégalités de genre dans l'accès à l'école. Par crainte de les exposer à des agressions physiques ou morales, les parents peuvent éviter d'envoyer les filles dans des écoles distantes du lieu d'habitation. Par ailleurs, la qualité de l'école et les coûts de scolarisation sont des facteurs déterminants de la décision des familles les plus pauvres à envoyer leurs enfants à l'école ou à choisir entre institutions scolaires publiques et privées.

Cependant, l'offre éducative seule ne suffit pas à expliquer les niveaux de scolarisation ou même les disparités (PILON, 1991). Il relève que « face à une même offre scolaire faible ou forte, on observe des disparités en ville comme en campagne ». La demande d'éducation des ménages par leurs comportements en matière de scolarisation des enfants est à prendre en considération. « On aura mis l'école en place, on y aura mis les équipements nécessaires, on y aura affecté les enseignants les plus qualifiés, la décision d'envoyer les enfants à l'école dépendra aussi (et peut-être même davantage) de facteurs relevant du niveau familial » (KOBIANE, 2006 p. 12).

La recherche sur les déterminants de la demande scolaire est dominée par deux problématiques que sont « la sous-scolarisation des filles » et « le rôle des facteurs socioculturels » (KOBIANE, 2006 : 47). Dans des travaux plus ou moins récents les représentations sociales sur le statut et le rôle de la femme, les pratiques matrimoniales ainsi que les facteurs ethnique et religieux reviennent très souvent dans l'explication de la sous-scolarisation féminine. Dans le cas du Mali, en plus des disparités de genre, le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) révèle des écarts persistants entre milieu urbain et milieu rural, d'une part, et entre pauvres et non pauvres, d'autre part.

Deux autres thématiques apparaissent dans les travaux sur la demande d'éducation. Il s'agit du facteur historique et du facteur économique. Le facteur historique fait référence à la politique coloniale et postcoloniale en matière de développement des ressources humaines alors que le facteur économique est relatif à des modes spécifiques de production. Mais, il faut noter que ces facteurs sont souvent imbriqués car derrière certaines pratiques sociales se cachent des enjeux économiques énormes.

1.2.2. Définition des concepts

Cette section présente les concepts utilisés au cours du RGPH 2009 ainsi que ceux qui seront utilisés au cours de cette analyse.

Ménage : c'est l'ensemble des individus vivant ou non sous un même toit et qui reconnaissent l'autorité d'une seule personne comme le chef de ménage.

Chef de ménage : personnes de référence du ménage dont l'autorisé est reconnue par les membres du ménage.

Alphabétisme : c'est la capacité pour une personne à lire et d'écrire dans une langue quelconque La population préscolaire désigne l'ensemble des individus de bas âge défini officiellement qui fréquentent une structure d'enseignement préscolaire formelle.

Population susceptible d'être alphabétisée : pour des besoins de comparaisons internationales, correspond en général (recommandation de l'UNESCO) aux populations de 15 ans et plus. Mais, dans le cadre du RGPH 2009, le groupe d'âges de 12 ans et plus sera également retenu, en vue de faire des comparaisons nationales, de même que celui de 15-24 ans qui constitue un indicateur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Population scolarisable : ou en âge d'être scolarisée correspond aux populations des groupes d'âges officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation. Les groupes d'âges des populations scolarisables correspondant aux cycles de l'enseignement au Mali sont :

- 3-6 ans pour le préscolaire,
- 7-12 ans pour le premier cycle de l'enseignement fondamental,
- 13-15 ans pour le second cycle de l'enseignement fondamental,
- 16-18 pour l'enseignement secondaire général et technique,
- 19-23 ans pour le supérieur.

1.2.3. Calcul des indicateurs

Le taux brut de scolarisation (TBS) : c'est le rapport entre le nombre d'enfants scolarisés à un cycle d'enseignement donné, quel que soit leur âge, et la population de l'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut, de ce fait, être supérieur à 100%.

Le taux de scolarisation par âge spécifique (TSAS) : c'est le rapport entre le nombre d'enfants scolarisés d'un âge ou d'un groupe d'âges donné dans l'enseignement quel que soit le cycle ou le niveau et la population du même âge ou du même groupe d'âges.

Le taux net de scolarisation (TNS) : c'est le rapport entre la population scolaire ayant l'âge officiel de scolarisation et effectivement scolarisée à un niveau donné et la population totale du même âge.

Le taux brut de préscolarisation aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance : c'est le nombre total d'enfants inscrits aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de l'effectif du groupe d'âges officiel correspondant.

Ratio fille /garçon : c'est le nombre de filles scolarisées pour 100 garçons scolarisés.

1.2.4. Source de données

En 2009, deux sources de données nationales permettent d'avoir des estimations des effectifs de la population scolaire et de la population scolarisable à partir desquelles il est possible de calculer de deux manières différentes le taux brut de scolarisation (TBS) et le taux net de scolarisation (TNS) au premier cycle fondamental. Ces sources sont les statistiques scolaires produites par le MEALN et les données sur la population scolaire et la population scolarisable obtenues à partir du RGPH 2009. De façon générale, il existe des écarts significatifs entre les données du recensement et celles du MEALN tel qu'il ressort de l'évaluation de la qualité des données ci-contre.

Les données analysées dans ce rapport proviennent principalement de la base du 4ème RGPH (2009). Les variables du questionnaire qui ont été utilisées pour la construction des indicateurs de scolarisation, d'instruction et d'alphabétisation sont les suivantes :

- la fréquentation scolaire;
- le niveau d'instruction ;
- la dernière classe suivie dans le niveau d'enseignement ;
- le diplôme obtenu ;
- l'alphabétisation.

1.2.5. Evaluation de la qualité des données

La qualité des données d'une opération telle que le recensement peut-être entachée d'erreurs à toutes les étapes de l'opération, conception, collecte, traitement. Ces erreurs peuvent provenir aussi bien des biais introduits par les agents, des réponses données par les personnes interrogées et des agents qui exploitent les données. Une évaluation de la qualité des données s'avère nécessaire avant de procéder à toute analyse. La cohérence interne des données relatives à l'éducation a été appréciée à travers l'examen des taux de non réponses.

Tableau 1.2 : Taux de non réponses des variables utilisées

Variables	Réponses non déclarées	
	Effectifs	Proportions (%)
Région de résidence 2009	0	0,00
Milieu de résidence 2009	0	0,00
Age	275510	1,90
Sexe	0	0,00
Aptitude à lire et à écrire dans une langue quelconque	1038424	11,83
Fréquentation scolaire	39169	0,30
Niveau d'instruction	65356	0,50
Lien de parenté avec le chef de ménage	0	0,00
Handicap	104352	0,72
Survie du père	92064	0,63
Survie de la mère	87904	0,61

Source : RGPH-INSTAT 2009.

Le tableau 1.2 montre que le niveau de déclaration de la plupart des variables est acceptable, les taux de non réponses étant, pour la plupart, en dessous de 2%, loin du seuil maximal de 10%. Le seul cas de dépassement de ce seuil (11,9%) concerne la variable ‘‘Aptitude à lire et à écrire dans une langue quelconque’’ mais elle sera utilisée dans l'analyse pour appréhender le niveau d'alphabétisation de la population de 12 ans et plus.

Une évaluation externe des effectifs scolarisés a été effectuée en procédant à la comparaison de l'effectif des élèves/étudiants du recensement aux statistiques scolaires du MEALN pour la rentrée scolaire 2008/2009. Les statistiques scolaires du MEALN portent sur les inscriptions à la rentrée qui surviennent habituellement au Mali vers les mois de septembre ou octobre. Le recensement ayant eu lieu en avril 2009, 6 mois s'étaient déjà écoulés depuis la rentrée scolaire 2008/2009. En l'absence de toute forme de mobilité, on s'attend à ce que l'écart entre les 2 sources soit infime. Cependant l'évaluation relève un résultat contraire.

En effet, on peut constater que la population scolaire dénombrée au premier cycle fondamental lors du RGPH 2009 est inférieure à celle du MEALN de 309492 élèves, soit un écart relatif de -19,14% (Tableau 1.3). En effet, pour toutes les années d'études, les effectifs scolaires tirés des données du recensement sont inférieurs aux effectifs scolaires correspondants du MEALN. Ces écarts peuvent s'expliquer par des différences existant aussi bien entre les numérateurs des 2 opérations qu'entre leurs dénominateurs. D'une part, on relève un sous enregistrement des élèves lors de l'opération censitaire et d'autre part les écarts peuvent aussi provenir de la nature des variables renseignées par les deux sources : le recensement collecte des données sur la fréquentation scolaire, excluant ainsi les élèves ayant abandonné l'école avant la date du recensement pour des raisons diverses (maladies, mortalité, migration internationale, faute de moyens financiers, faible motivation des parents et/ou des enfants, etc.). Ces abandons sont pris en compte dans les statistiques scolaires depuis les inscriptions scolaires à la rentrée.

Tableau 1.3 : Effectifs d'élèves/étudiants par classe/cycle selon le sexe

Classe/cycle d'études	RGPH-2009			Statistiques Scolaires 2008-2009		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Préscolaire	**36 741**	**18 425**	**18 316**	**37 232**	**18 602**	**18 630**
1ère Année	364 758	194 647	170 111	379 316	204 824	174 492
2ème Année	305 485	162 908	142 577	368 120	198 541	169 579
3ème Année	282 722	151 751	130 971	346 395	188 477	157 918
4ème Année	262 335	142 128	120 207	322 121	177 650	144 471
5ème Année	234 464	128 565	105 899	281 102	157 157	123 945
6ème Année	166 986	94 308	72 678	229 188	130 184	99 004
Total Fond.1	**1 616 750**	**874 307**	**742 443**	**1 926 242**	**1 056 833**	**869 409**
7ème Année	139 505	81 410	58 095	187 064	109 115	77 949
8ème Année	126 300	74 901	51 399	145 004	87 472	57 532
9ème Année	36 068	21 180	14 888	129 271	78 365	50 906
Total Fond.2	**301 873**	**177 491**	**124 382**	**461 339**	**274 952**	**186 387**
Total Fond.1 et 2	**1 918 623**	**1 051 798**	**866 825**	**2 387 581**	**1 331 785**	**1 055 796**
Secondaire	250 987	155 474	95 513	199 553	127 120	72 433
Supérieur	82 735	57 135	25 600	70 658	50 281	20 377
Pop. Scolarisable Fond.1	**2 488 052**	**1 281 055**	**1 206 997**	**2 348 667**	**1 158 203**	**1 190 464**

Source : RGPH-INSTAT 2009 et Annuaires statistiques CPS/Education

Il ressort du tableau 1.3 que l'effectif des enfants en âge de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement fondamental (population scolarisable au fondamental 1) qui est utilisé au dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation, n'est pas le même pour les deux sources. L'effectif des enfants âgés de 7-12 ans dénombré au recensement de 2009 est supérieur à celui utilisé par le MEALN à la même date de 139 385 enfants, soit un écart relatif de 5,60% (Tableau 1.4). Cette différence de dénominateur (ou de population scolarisable) explique en partie le fait que les taux de scolarisation (TBS et TNS) au primaire produits par le MEALN soient supérieurs à ceux calculés à partir des données du RGPH 2009.

Tableau 1.4 : Ecarts d'effectifs d'élèves/étudiants entre RGPH-2009 et les statistiques scolaires

Classe/cycle d'études	Ecarts absolus et relatifs entre RGPH-2009 et Statistiques Scolaires (SS)					
	[RGPH 2009 – SS]			[(RGPH 2009 – SS)/ RGPH 2009]		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Préscolaire	-491	-177	-314	-1,34%	-0,96%	-1,71%
1ère Année	-14 558	-10 177	-4 381	-3,99%	-5,23%	-2,58%
2ème Année	-62 635	-35 633	-27 002	-20,50%	-21,87%	-18,94%
3ème Année	-63 673	-36 726	-26 947	-22,52%	-24,20%	-20,57%
4ème Année	-59 786	-35 522	-24 264	-22,79%	-24,99%	-20,19%
5ème Année	-46 638	-28 592	-18 046	-19,89%	-22,24%	-17,04%
6ème Année	-62 202	-35 876	-26 326	-37,25%	-38,04%	-36,22%
Total Fond.1	-309 492	-182 526	-126 966	-19,14%	-20,88%	-17,10%
7ème Année	-47 559	-27 705	-19 854	-34,09%	-34,03%	-34,18%
8ème Année	-18 704	-12 571	-6 133	-14,81%	-16,78%	-11,93%
9ème Année	-93 203	-57 185	-36 018	-258,41%	-270,00%	-241,93%
Total Fond.2	-159 466	-97 461	-62 005	-52,83%	-54,91%	-49,85%
Total Fond.1 et 2	-468 958	-279 987	-188 971	-24,44%	-26,62%	-21,80%
Secondaire	51 434	28 354	23 080	20,49%	18,24%	24,16%
Supérieur	12 077	6 854	5 223	14,60%	12,00%	20,40%
Pop. Scolarisable Fond.1	139 385	122 852	16 533	5,60%	9,59%	1,37%

Source : RGPH-INSTAT 2009 et Annuaires statistiques CPS/Education

Les courbes d'évolution des effectifs des élèves au premier cycle fondamental obtenues à partir des données du recensement et de l'annuaire statistique du fondamental ont une allure caractérisée par une baisse régulière du niveau d'études le moins élevé vers les niveaux les plus élevés. Cette tendance se maintient aussi bien pour l'ensemble que pour un sexe pris individuellement. Ce qui est logique, les survivants d'une année scolaire étant ceux qui peuvent arriver en classe supérieure. Les effectifs collectés par le MEALN restent supérieurs à ceux du RGPH 2009 à tous les niveaux d'études.

Graphique 1.2 : Evolution des effectifs par classe au premier cycle fondamental

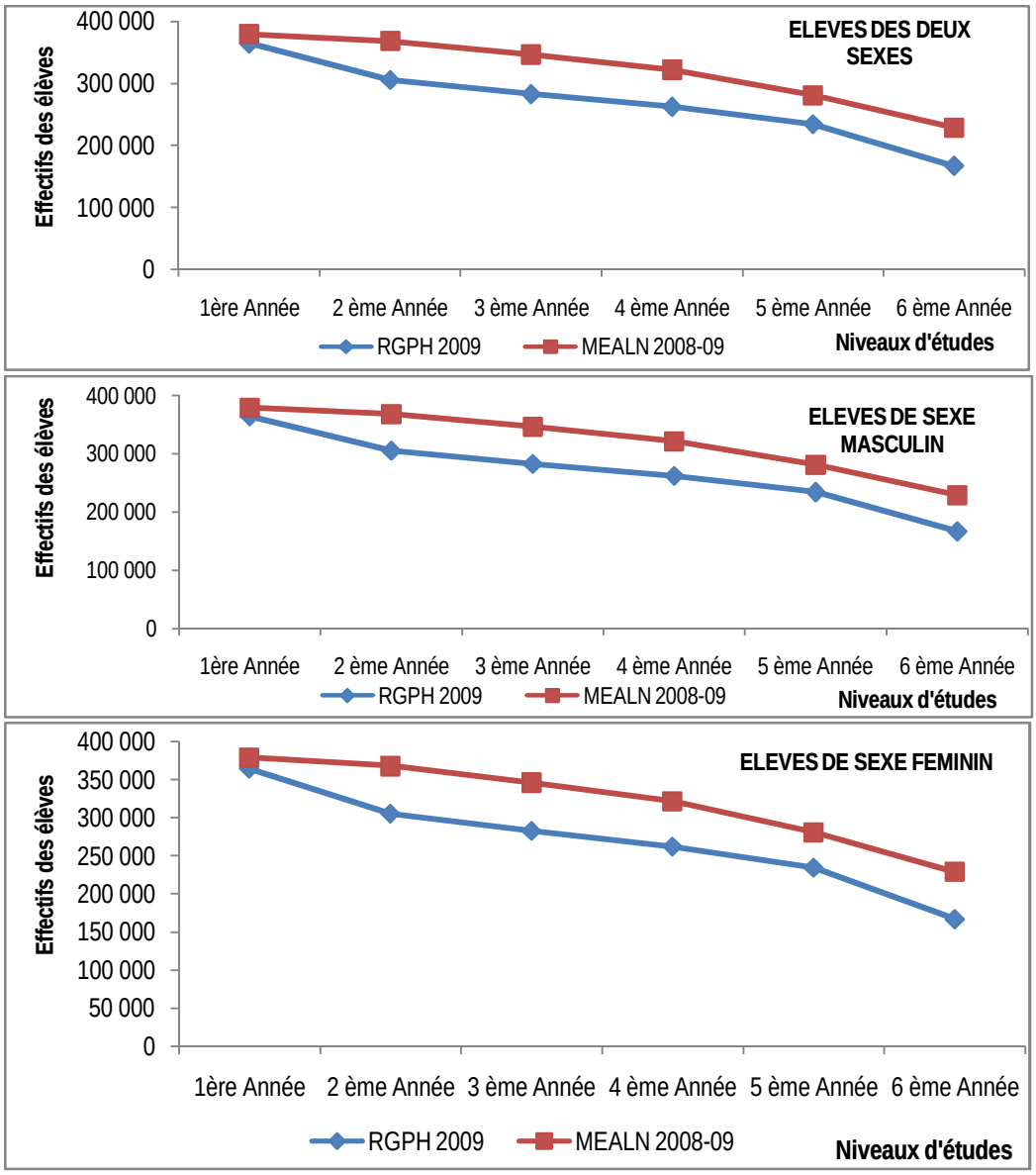

Source : RGPH-INSTAT 2009

CHAPITRE II : SCOLARISATION DE LA PETITE ENFANCE

La scolarisation de la petite enfance a lieu dans le niveau d'enseignement communément appelé « jardin d'enfant » et situé juste avant le début du primaire de l'enseignement classique. Selon H. Wallon, le processus d'identification de la personnalité de l'être humain débute à l'âge de 3 ans et la préscolarisation pourrait être capitale dans le développement psychomoteur de l'enfant.

2.1. Taux de préscolarisation

La préscolarisation des enfants est un phénomène très marginal au Mali. En effet, seulement 1,8% des enfants de 3 à 6 ans sont préscolarisés en 2009. Ce faible taux pourrait s'expliquer par la quasi inexistence de structure publique de préscolarisation au Mali. L'enseignement préscolaire est presque exclusivement assuré par le secteur privé. La méconnaissance de l'enseignement préscolaire pour la plupart des ménages ruraux en plus de cette absence de l'Etat du secteur en font l'apanage des ménages urbains dont les revenus leur permettent d'inscrire les enfants dans ce niveau d'enseignement.

Graphique 2.1 : Taux net de préscolarisation par région (en %)

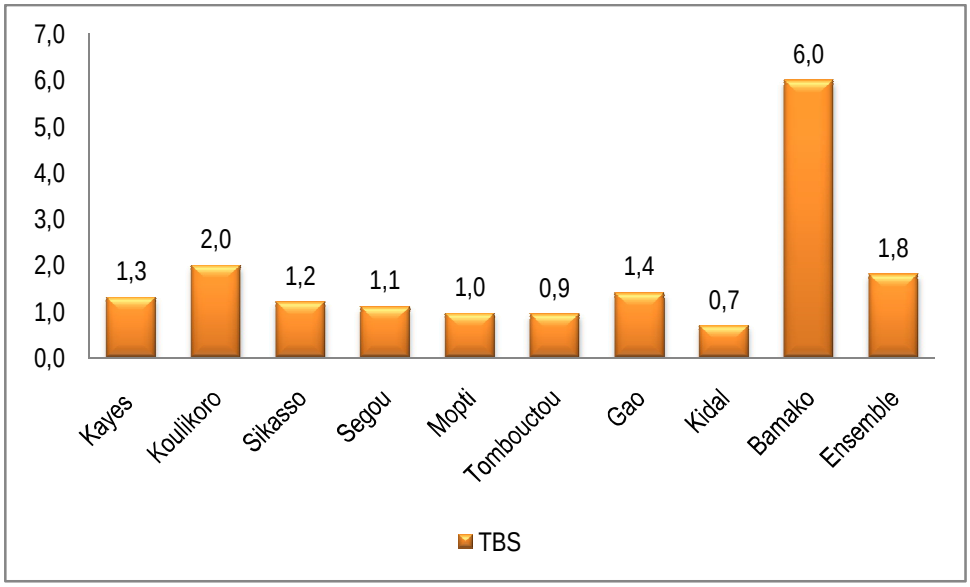

Source : RGPH-INSTAT 2009.

La préscolarisation des enfants est dans toutes les régions du pays une pratique marginale. Le taux de préscolarisation est partout inferieur à 2,0% à l'exception du District de Bamako et de la région de Koulikoro où ce taux est respectivement de 6,0 % et 2,0%. Vient ensuite un second groupe de régions où le taux de préscolarisation est compris entre 1,0% et 2,0% (Kayes, Sikasso, Ségou et Gao). Le dernier groupe avec un taux inférieur à 1,0% est constitué des régions de Mopti, Tombouctou et Kidal.

2.2. Préscolarisation, un phénomène essentiellement urbain

La préscolarisation s'avère être un phénomène essentiellement urbain. En d'autres termes, la proportion d'enfants effectivement préscolarisés parmi les enfants en âge de l'être est de 5,0% en milieu urbain contre seulement 1,0% en milieu rural. Ce constat demeure entre les deux milieux à l'intérieur des régions ; les enfants vivant en milieu urbain sont les plus concernés dans toutes les régions. En plus de l'absence de l'état dans ce domaine, ce constat pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que les structures préscolaires constituent de plus en plus des garderies spécialisées auxquelles les femmes vivant dans les localités urbaines confient leurs enfants afin de pouvoir vaguer à leurs différentes occupations quotidiennes.

Graphique 2.2 : Taux net de préscolarisation par région selon le milieu

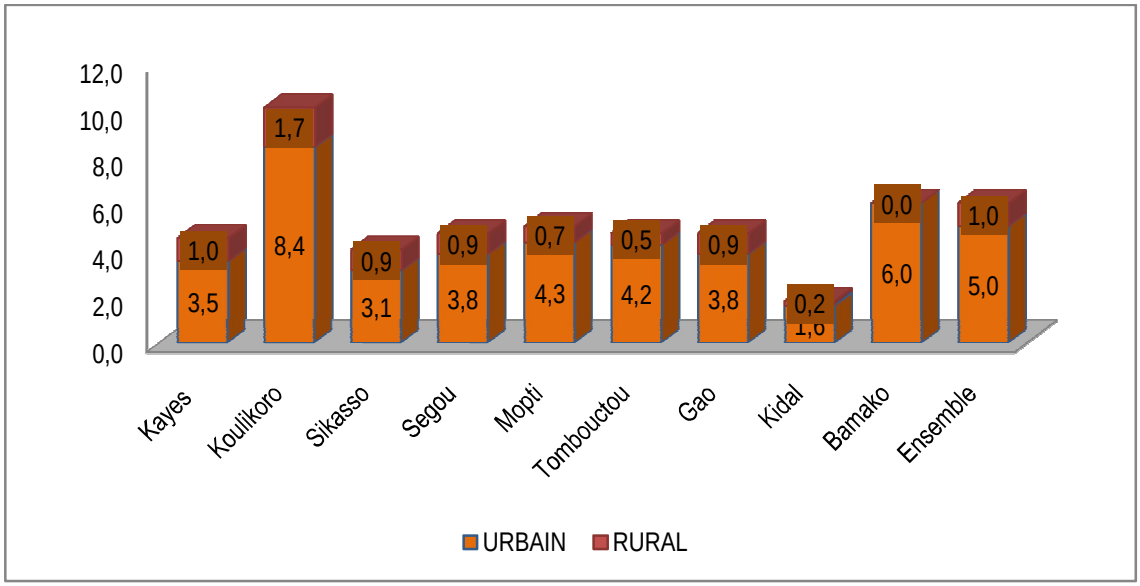

Source : RGPH-NSTAT 2009

2.3. Préscolarisation et caractéristiques sociodémographiques des enfants

Les données ne montrent pas une discrimination à l'encontre des petites filles en ce qui concerne la préscolarisation. A l'intérieur des régions, l'écart de préscolarisation entre filles et garçons est presqu'inexistant dans l'ensemble des régions. Cela voudrait dire que les parents préscolarisent indifféremment leurs enfants sans aucune préférence pour un sexe donné.

Graphique 2.3 : Taux net de préscolarisation par région selon le sexe

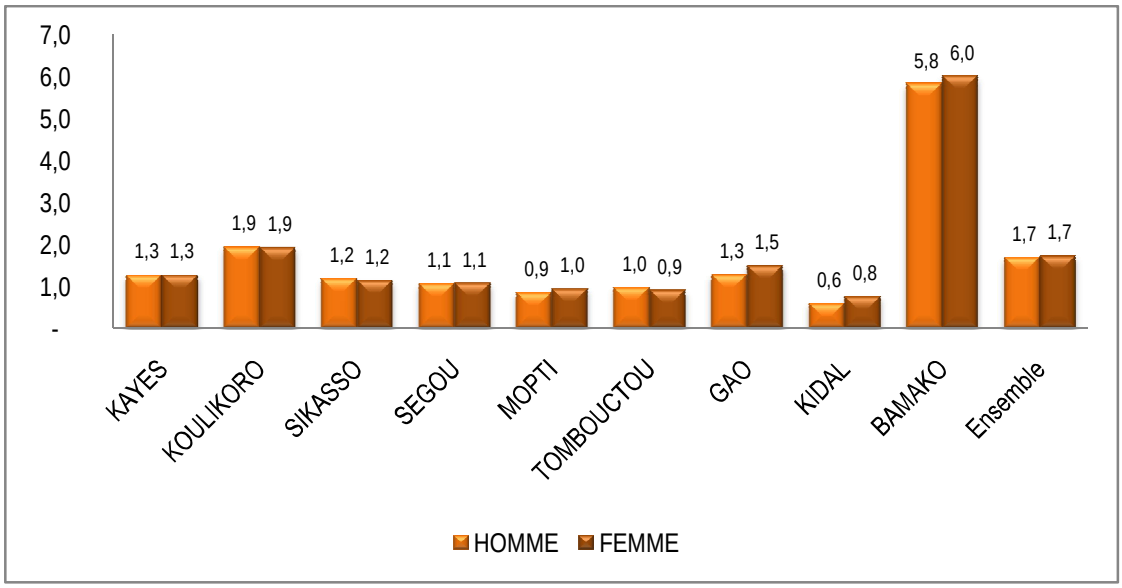

Source : RGPH-INSTAT 2009

Une analyse par structure d'âge montre que les enfants de 4 ans sont majoritaires au préscolaire (60,5%). En raison de la scolarisation précoce des 6 ans au premier cycle fondamental, il y a de moins en moins d'enfants de 6 ans au préscolaire (cf. tableau 2.1).

Tableau 2.1 : Proportions de préscolarisation selon l'âge

Ages	Effectifs	Proportions de préscolarisés (%)
3 ans	25044	37.7
4 ans	40164	60.5
5 ans	775	1.2
6 ans	391	0.6

Source : RGPH-INSTAT 2009

2.4. Préscolarisation et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage sont susceptibles d'influer sur la décision de préscolarisation des enfants. Il serait intéressant de pouvoir distinguer celles qui la favorisent de celles qui la contraignent.

2.4.1. Préscolarisation et sexe du chef de ménage

La préscolarisation des enfants est liée au sexe du chef de ménage. En moyenne les ménages dirigés par une femme inscrivent plus fréquemment les petits enfants au préscolaire (1,89% de taux de préscolarisation) que les ménages dirigés par un homme (1,74%).

2.4.2. Préscolarisation et niveau d'instruction du chef de ménage

La tendance croissante du graphique ci-dessous, montre que le taux de préscolarisation évolue avec le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, le taux de préscolarisation dans les ménages dirigés par les CM sans niveau instruction est de 0,1%, contre 0,9% dans les ménages dont le chef a un niveau

secondaire ou plus. Cela voudrait dire que plus le chef de ménage est instruit, plus il est enclin à préscolariser les enfants.

Graphique 2.4 : Taux brut de préscolarisation selon le niveau d'instruction du chef de ménage

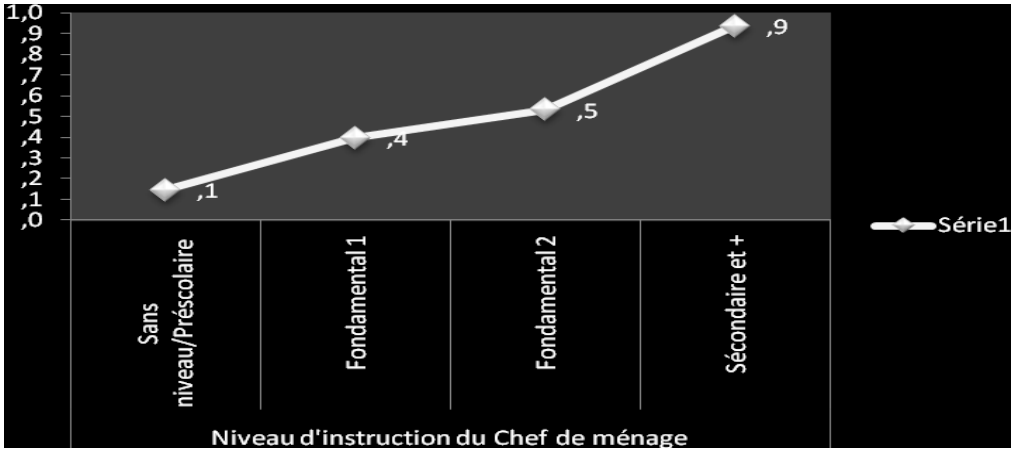

Source : RGPH-INSTAT 2009

2.5. Préscolarisation et lien des enfants avec le chef de ménage

La préscolarisation se renforce avec les liens sanguins biologiques. Ainsi l'analyse du graphique 2.5 révèle que les petits fils et les propres enfants du chef de ménage sont les plus préscolarisés au contraire des enfants n'ayant aucun lien de parenté avec le chef de ménage qui sont les moins préscolarisés du ménage.

Graphique 2.5 : Taux brut de préscolarisation selon le lien avec le chef de ménage

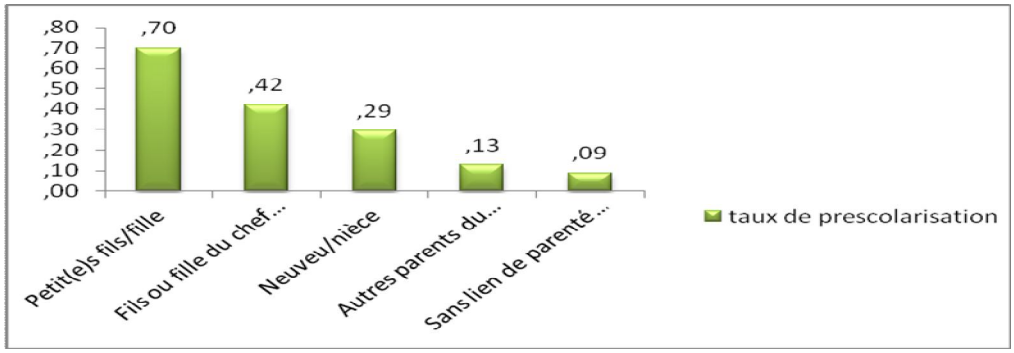

Source : RGPH-INSTAT 2009

2.6. Préscolarisation et occupations des femmes du ménage

Diverses raisons peuvent inciter les parents à préscolariser les enfants surtout lorsque la mère a des occupations autres que les tâches ménagères. Plus de la moitié (55,7%) des enfants préscolarisés sont issus d'un ménage où il y'a au moins une femme occupée. Cela s'explique par le fait que les femmes qui travaillent sont souvent obligées de confier la garde de leur enfant à une institution spécialisée. Ce qui n'est pas forcement lié à un désir réel de préscolarisation.

CHAPITRE III : NIVEAUX DE SCOLARISATION ET GENRE

La création de conditions propices à la scolarisation des enfants fait partie des missions régaliennes de l'Etat. Cependant, la satisfaction de cette demande sociale requiert d'importants moyens financiers et matériels. Contrairement à d'autres secteurs, l'effort déployé par l'Etat et ses partenaires en matière de scolarisation des enfants est facilement mesurable à travers le taux brut de scolarisation(TBS) et le taux net de scolarisation(TNS).

Pour des raisons de précision recherchée, l'indicateur qui sera utilisé dans cette analyse sera le taux net de scolarisation. Cet indicateur a la qualité de relativiser les niveaux de scolarisation très souvent élevés indiqués par le taux brut de scolarisation (TBS) en raison du fait que ce dernier ne fait pas de distinction dans la population d'enfants scolarisés.

3.1. Premier cycle fondamental

3.1.1. Niveau de scolarisation au premier cycle fondamental

Le taux net de scolarisation (TNS) du primaire est globalement de 47,5% dans le pays. Comparé à son niveau de 1998 qui était de 29,3%, il révèle que des progrès ont été réalisés dans la scolarisation des enfants au premier cycle.

Graphique 3.1 : Taux net de scolarisation au primaire par région

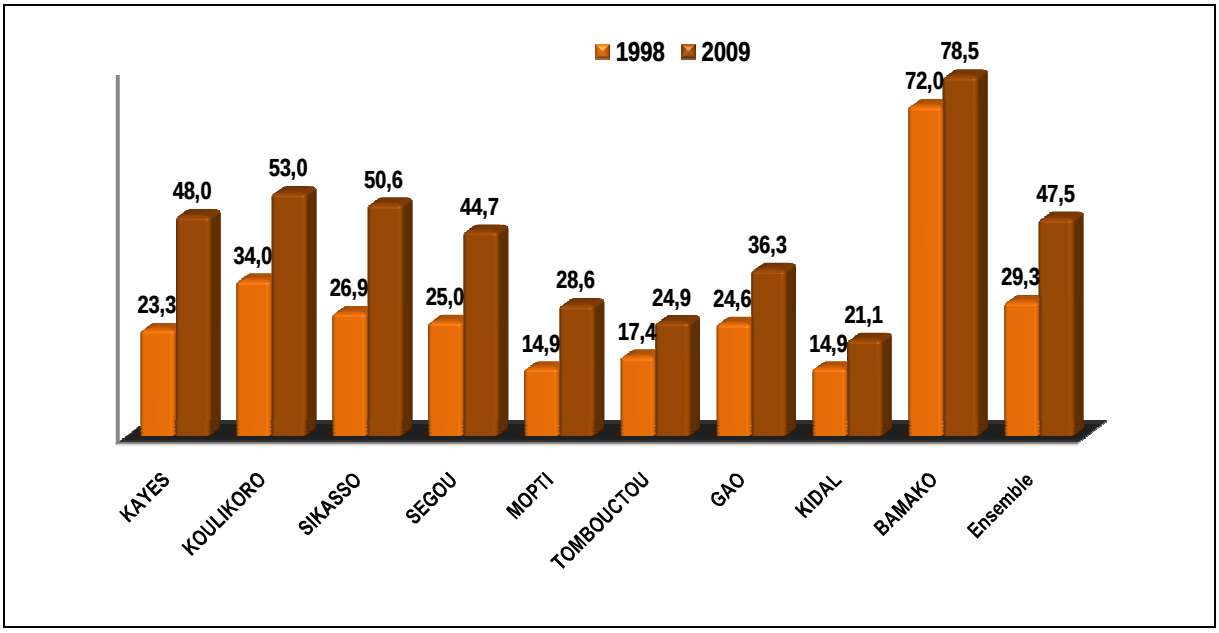

Source : RGPH-INSTAT 2009

Les niveaux les plus élevés du TNS sont observés dans le district de Bamako avec un taux de 78,5% suivi de Koulikoro et Sikasso avec respectivement 53,0% et 50,6%. Des efforts restent à faire dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti pour relever le niveau des taux de scolarisation. Le TNS ne dépasse 37% dans aucune de ces régions (Figure 3.1).

Figure 3.1 : Taux net de scolarisation au premier cycle fondamental

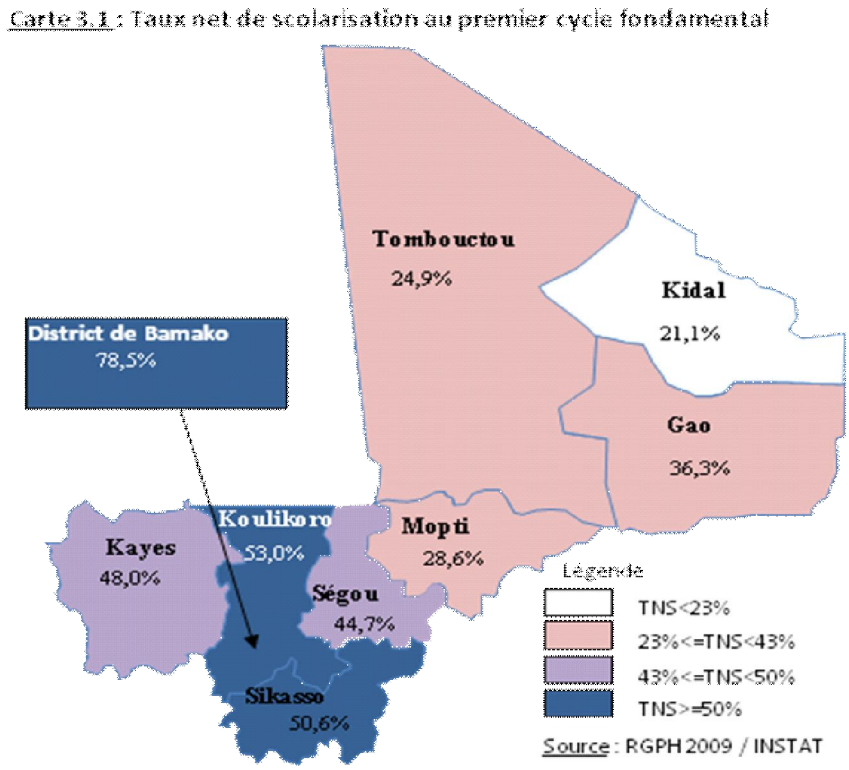

Source : RGPH-INSTAT 2009

Selon que l'on habite en milieu urbain ou en milieu rural, l'attitude face à la scolarisation peut être différente. Le TNS est plus élevé en milieu urbain (74,9%) qu'en milieu rural (40,8%).

Graphique 3.2 : Taux net de scolarisation au primaire par région selon le milieu de résidence

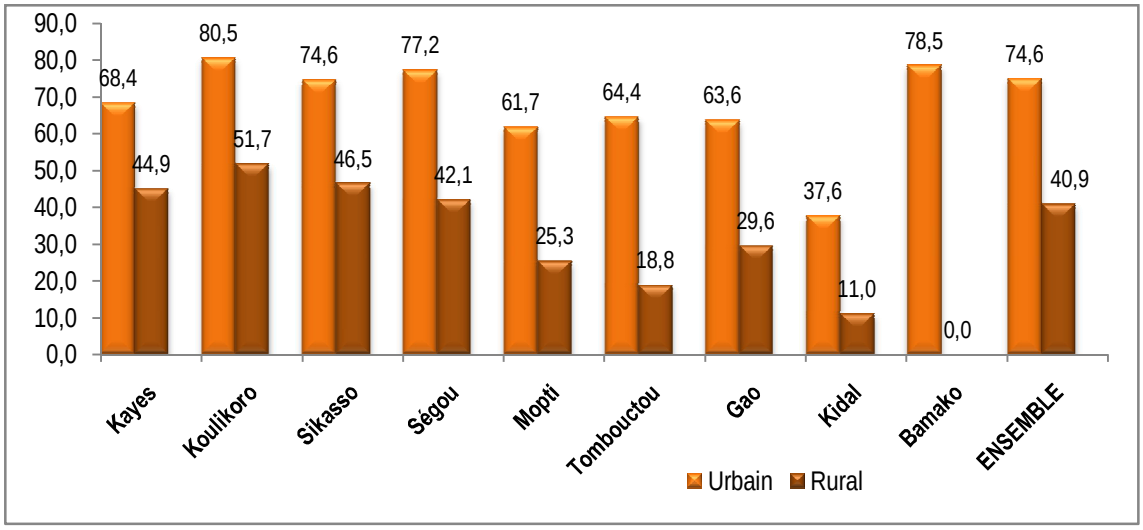

Source : RGPH-INSTAT 2009

L'écart de TNS entre les deux milieux demeure dans toutes les régions. La région de Tombouctou connaît la plus grande disparité, 64,4% pour l'urbain contre 18,8% pour le rural.

Graphique 3.3 : Taux net de scolarisation par région et par sexe

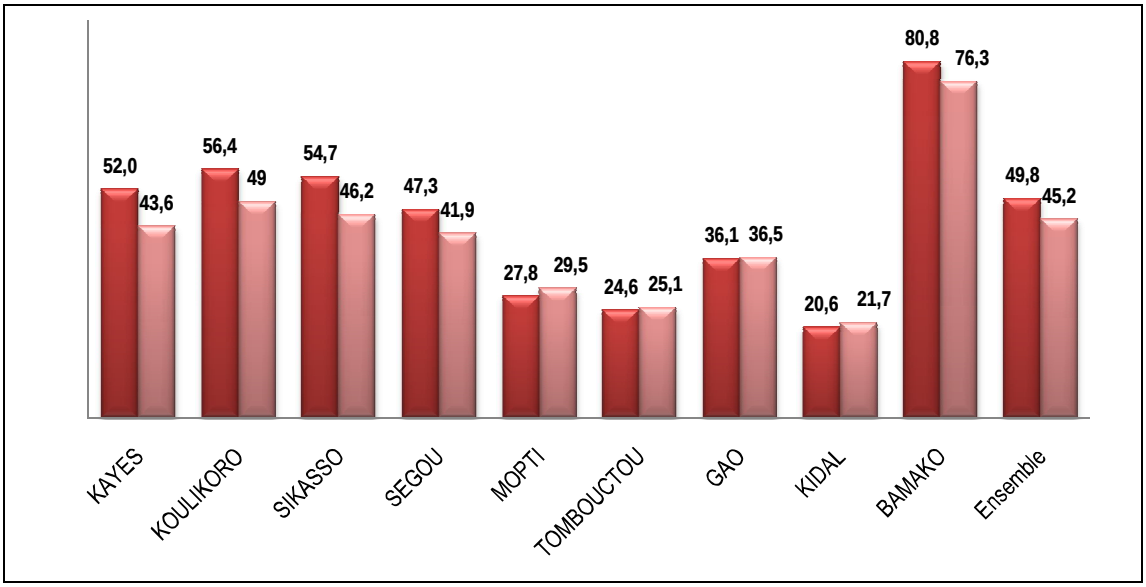

Source : RGPH-INSTAT 2009

La relative sous-scolarisation des filles au Mali, à l'intérieur des ménages et sur le plan national se confirme. Dans la plupart des régions, il ya moins de filles scolarisées que de garçons scolarisés, à l'exception des trois régions du nord et de Mopti. En matière de scolarisation, il y a une certaine parité entre filles et garçons dans ces 4 régions (ratios proches de 100).

Graphique 3.4 : Indice de parité genre au premier cycle

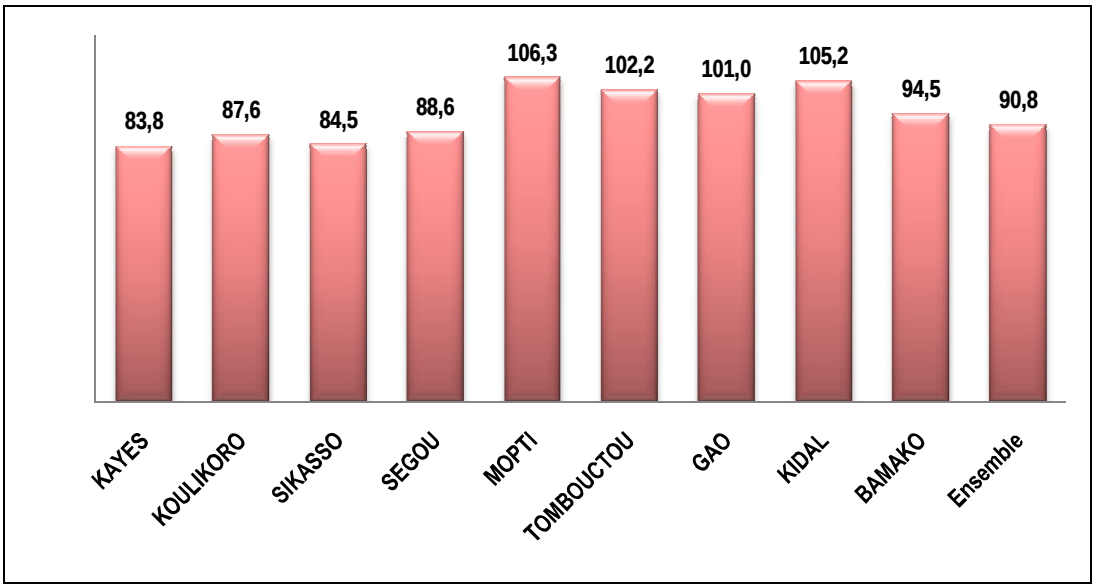

Source : RGPH-INSTAT 2009

Des ratios supérieurs à 100 voudraient dire que dans ces régions, les ménages ont une préférence pour la scolarisation des filles ; les garçons étant utilisés pour des activités de commerce et/ou d'élevage.

3.1.2. Scolarisation au premier cycle fondamental et caractéristiques du chef de ménage

Comme dans le cas de la préscolarisation, les enfants des ménages dirigés par une femme ont plus de chance d'être scolarisés. En effet, le taux de scolarisation chez les chefs de ménage femmes est de 48,8% contre 47,4% chez les chefs de ménage hommes. Cependant la différence observée n'est pas très significative.

La scolarisation est positivement liée au niveau d'instruction du chef de ménage. Les enfants des ménages dirigés par une personne instruite ont plus de chance d'être inscrits au premier cycle fondamental. La tendance ascendante de la courbe signifie que plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé plus les enfants de son ménage sont scolarisés.

Graphique 3.5 : Taux net de scolarisation au primaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage

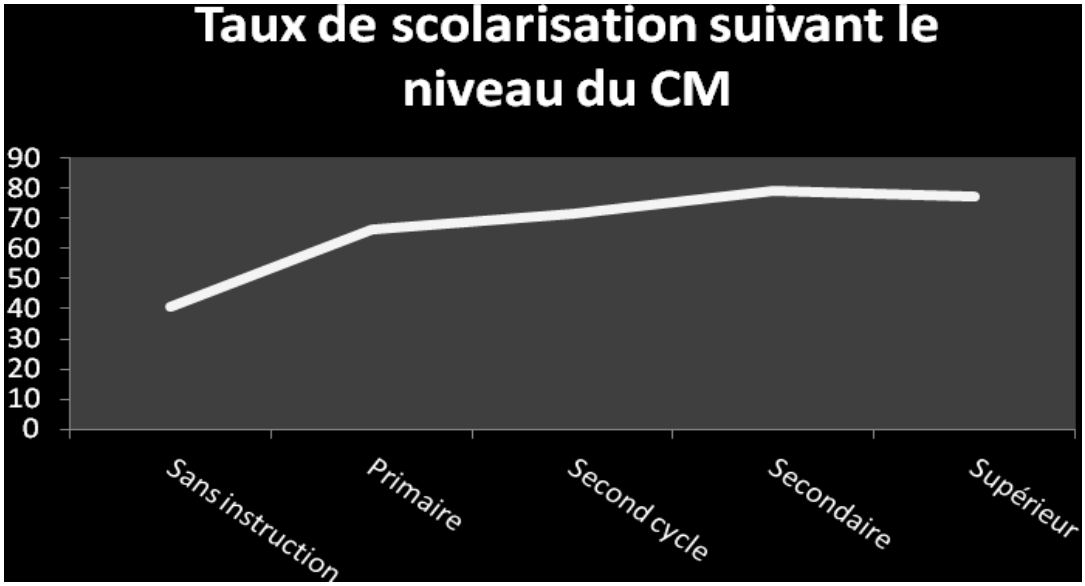

Source : RGPH-INSTAT 2009

Un fort taux de scolarisation des enfants de nos jours pourrait être prometteur dans la perspective d'une pérennisation de la scolarisation. Les futurs chefs de ménages que sont ces enfants scolariseraient plus leurs enfants.

Le graphique 3.6 montre que l'âge du chef de ménage joue un rôle dans la scolarisation. Les ménages dirigés par des personnes très jeunes (10 - 20 ans) ont tendance à moins scolariser les enfants. Cependant ce résultat peut aussi s'expliquer par le lien probablement positif entre l'âge et le revenu. Il faudrait alors mettre en en avant des raisons économiques plutôt que l'âge en tant que tel.

Graphique 3.6 : Taux net de scolarisation selon la tranche d'âges du chef de ménage

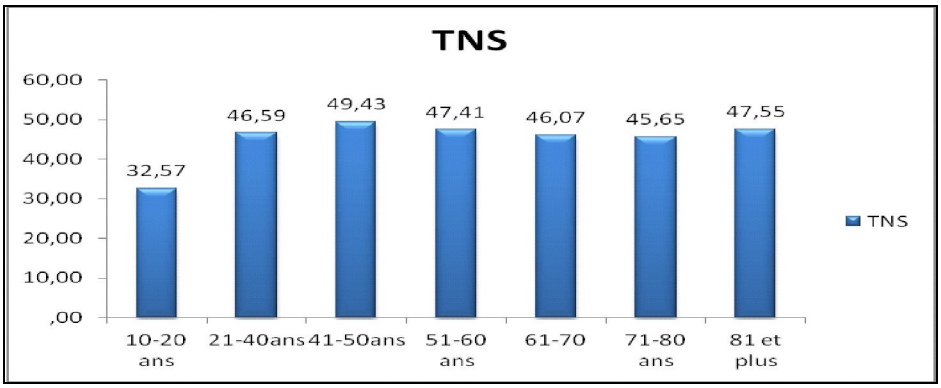

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.1.3. Scolarisation au premier cycle fondamental et lien de parenté des enfants avec le CM

Au premier cycle, les enfants proches du chef de ménage en termes de lien de parenté, ont tendance à être favorisés en ce qui concerne l'inscription à l'école. Mais, paradoxalement, les neveux/nièces et les petits-enfants du chef de ménage sont plus scolarisés que ses propres enfants. Il pourrait y avoir un biais de sélection venant du fait que les présences dans le ménage de ces catégories d'enfants sont motivées par leur scolarité.

Graphique 3.7 : Taux de scolarisation au primaire selon le lien avec chef de ménage

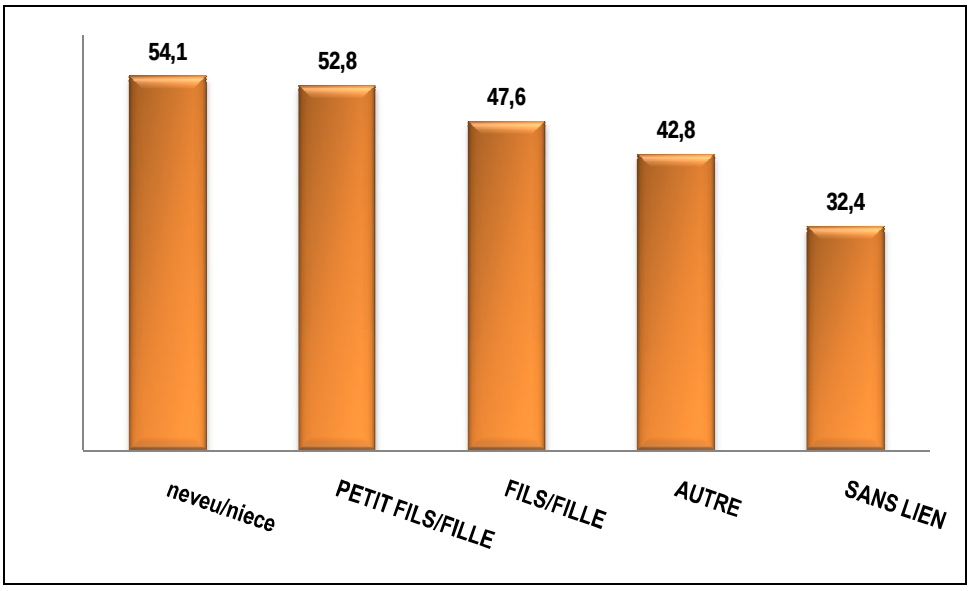

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.1.4. Scolarisation au premier cycle fondamental et population scolarisable des ménages

La décision de scolariser ou non un enfant peut être liée au nombre d'enfants à scolariser. En effet, l'école n'étant pas gratuite, l'insuffisance du budget alloué à la scolarisation amène le ménage à opérer un choix parmi les enfants à scolariser. Le taux de scolarisation baisse lorsque la taille du ménage en personnes scolarisables augmente.

Graphique 3.8 : Proportion d'enfants scolarisés selon la taille du ménage en personnes scolarisables

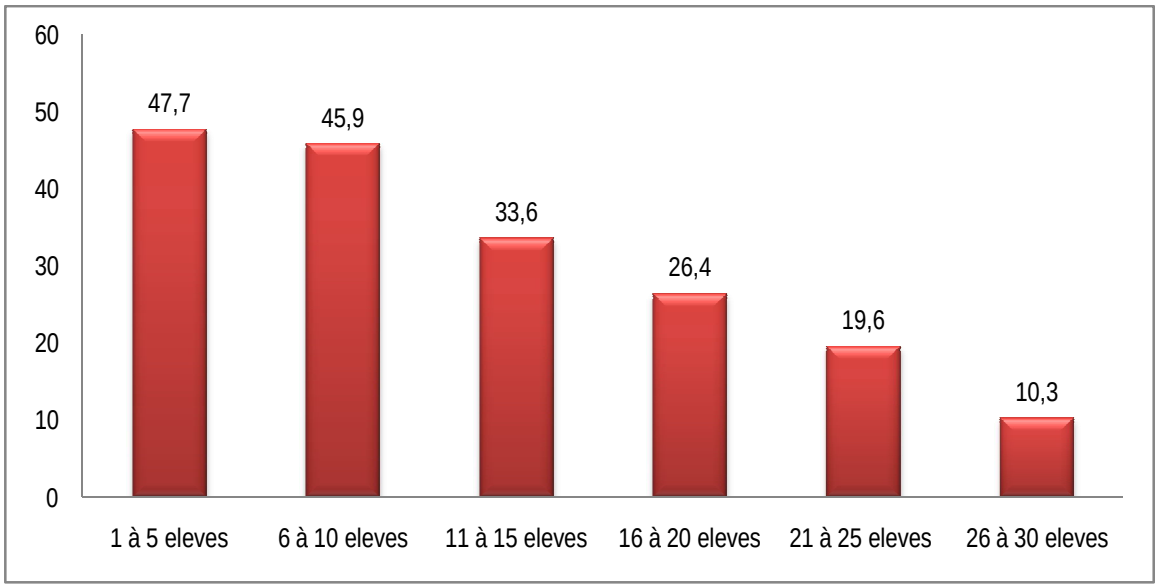

Source : RGPH-INSTAT 2009

Aussi, faut-il noter que certaines corporations scolarisent leurs enfants moins que d'autres. Il s'agit notamment des travailleurs du secteur primaire selon le graphique ci-dessous (Agriculteur, éleveur etc.). Encore une fois, le niveau de revenu ou même le milieu de résidence (offre scolaire) peut avoir joué un rôle déterminant dans ce résultat.

Graphique 3.9 : Proportion d'enfants scolarisés selon la branche d'activité du chef de ménage

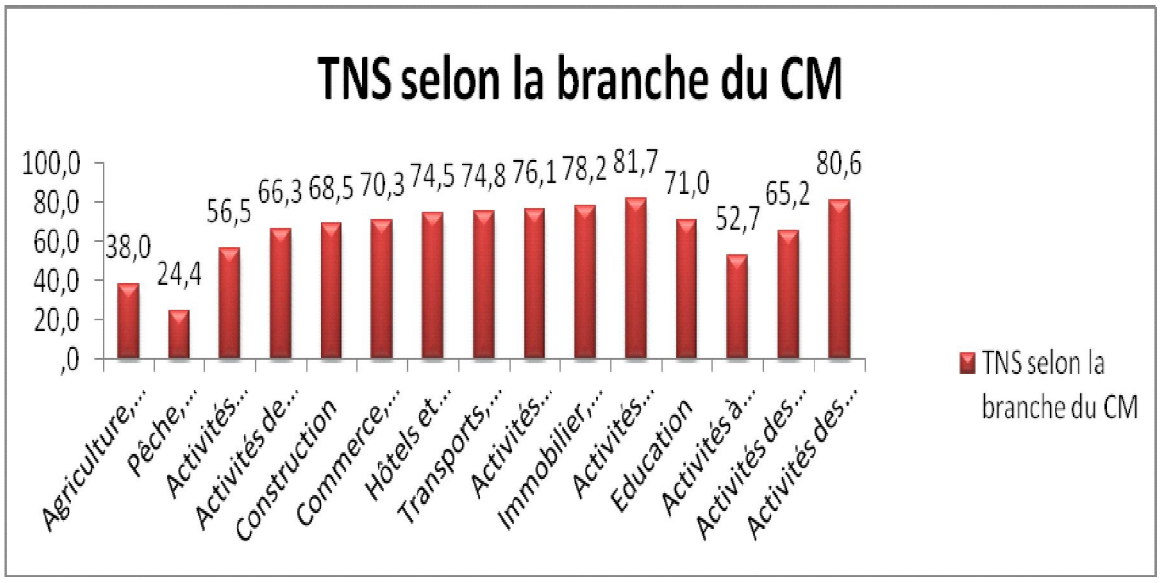

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.1.5. Scolarisation au premier cycle fondamental et vulnérabilité des enfants

Les enfants handicapés sont souvent marginalisés dans nos sociétés. Cependant, l'ampleur de cette marginalisation peut dépendre du type d'handicap de l'enfant, du milieu de résidence et du sexe.

- **Scolarisation au premier cycle fondamental et handicap des enfants**

Il ressort que les handicapés sont dans l'ensemble moins scolarisés au primaire que les autres enfants du même âge. Le TNS au primaire parmi les enfants handicapés est de 42,9%. Les polyhandicapés sont d'avantage défavorisés que les autres types d'handicapés, avec un taux de scolarisation de 22,3 %. L'absence d'infrastructures adaptées à leur cas constitue probablement un obstacle à leur scolarisation.

Graphique 3.10 : Proportion d'enfants handicapés scolarisés selon le type de handicap

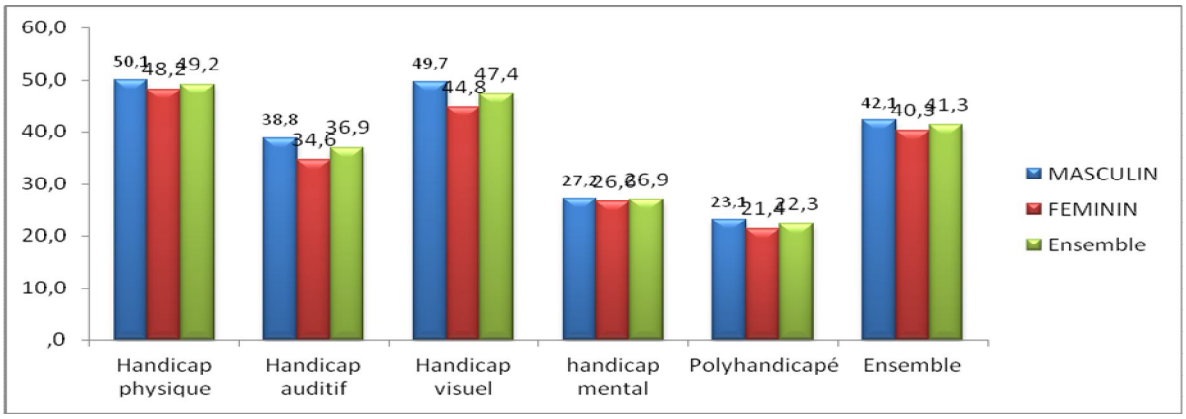

Source : RGPH-INSTAT 2009

Outre l'inégalité entre les types d'handicapés, il faut noter que la chance pour un enfant handicapé d'être scolarisé pourrait aussi dépendre de son milieu de résidence. En effet, dans le milieu urbain 62,2% des handicapés sont scolarisés contre seulement 36,4% en milieu rural.

- **Scolarisation au premier cycle du fondamental des enfants orphelins**

Globalement, au Mali, le statut d'orphelin ne constitue pas véritablement un handicap à la scolarisation d'un enfant. Le graphique ci-dessous montre que le TNS des enfants orphelins qui est de 45,1% est proche du taux net de scolarisation de l'ensemble des enfants du primaire (47,5%). Les mêmes tendances sont observées au niveau des régions et chez les 2 sexes. Les filles sont les moins scolarisées. Les taux de scolarisation les plus élevés sont observés à Bamako, Koulikoro et Sikasso.

Graphique3.11 : taux net de scolarisation des enfants orphelin d'au moins un parent

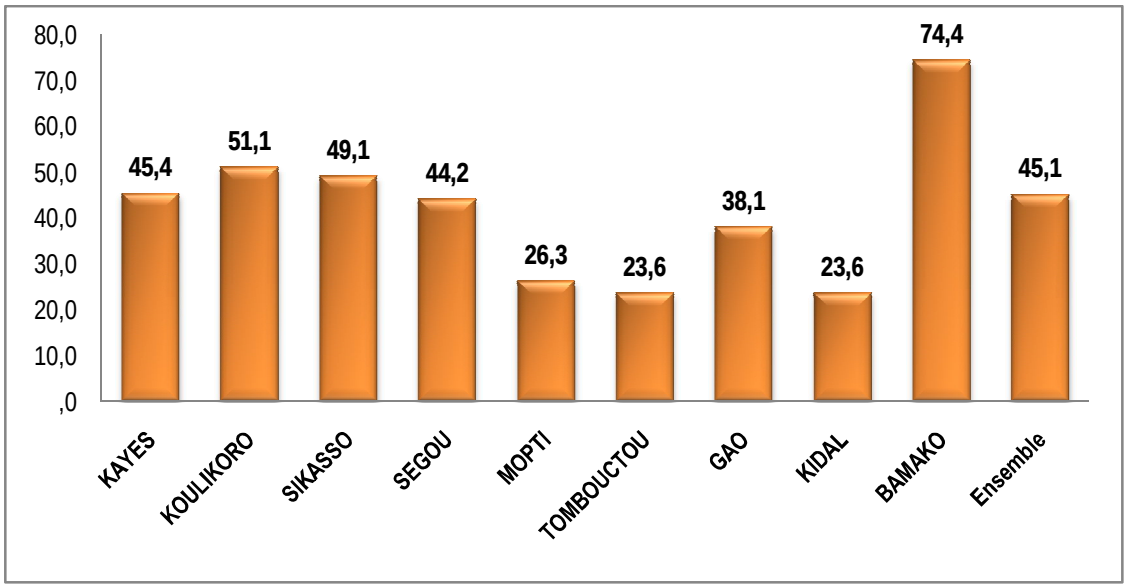

Source : RGPH-INSTAT 2009

Graphique 3.12 : taux net de scolarisation des enfants orphelin d'au moins un parent selon le sexe

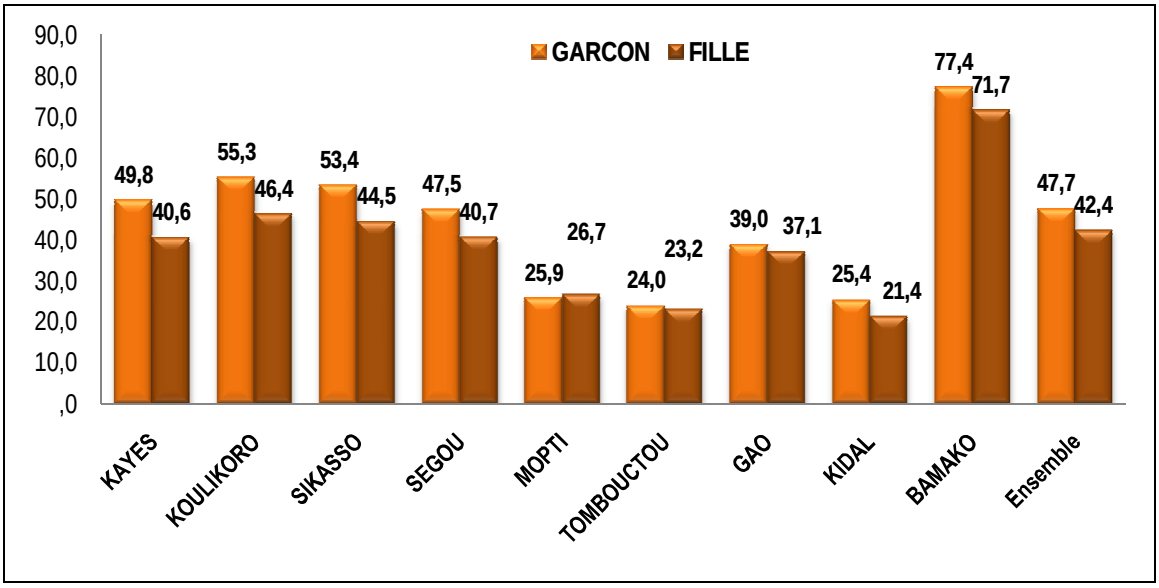

Source : RGPH-INSTAT 2009

- **Scolarisation au primaire et travail des élèves**

Une des raisons pour laquelle les parents ne scolarisent pas leurs enfants est la préférence pour leur utilisation dans des activités génératrices de revenu. Selon le graphique ci-dessous, 5,1% des élèves inscrits au primaire sont des actifs occupés. La région de Mopti s'identifie dans ce cadre avec 7,1% d'élèves du premier cycle occupés par une activité autre que l'école. Ce résultat peut être soutenu par le taux net de scolarisation de cette région qui est le plus faible du Mali.

Aussi, faut-il noter que les filles ne sont pas épargnées par le travail des élèves. En effet, 4,3% des filles du primaire mènent d'autres activités parallèlement aux études. Cette proportion est de 5,7% chez les garçons.

Graphique 3.13: Proportion d'élèves du primaire faisant un travail autre que les études

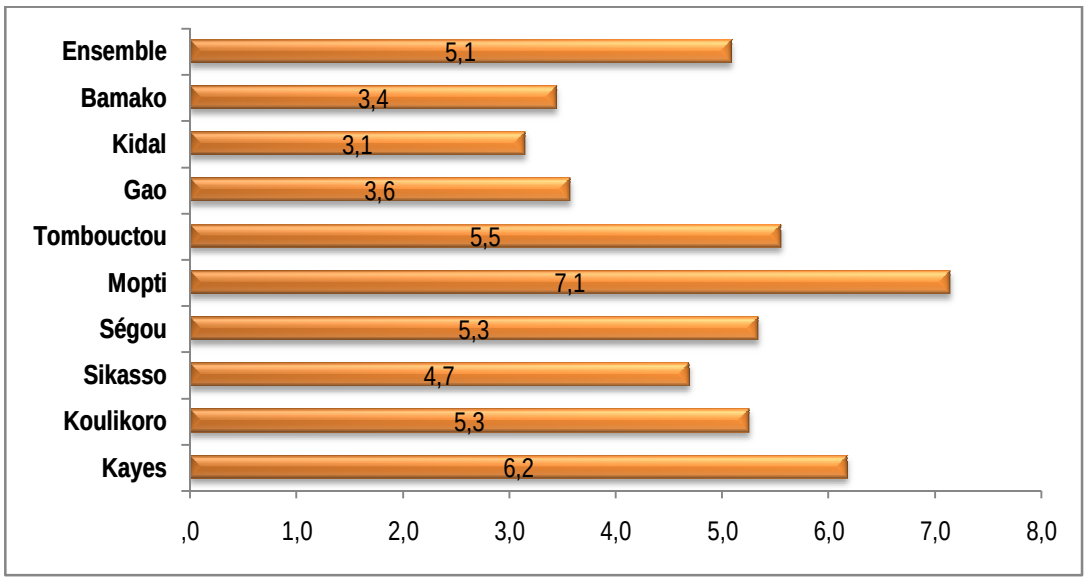

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.2. Second cycle fondamental

3.2.1. Niveaux de scolarisation au second cycle fondamental

Le second cycle est le deuxième niveau d'enseignement du fondamental au Mali. Globalement, le taux de scolarisation au second cycle du fondamental est de 19,5%. Ce taux cache des disparités entre les régions et entre les milieux de résidence.

Toutes les régions du Mali ont un taux de scolarisation au second cycle inferieur à 20%, exceptés le District de Bamako (36,8%) et la région de Koulikoro (23,2%).

Graphique 3.14a : Evolution du taux net de scolarisation au second cycle du fondamental

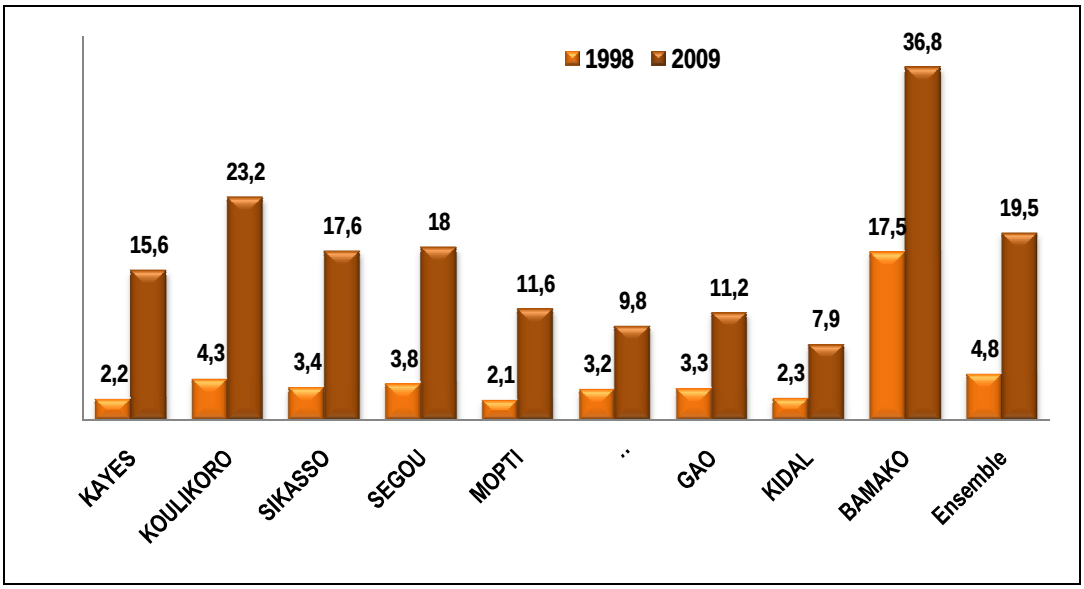

Source : RGPH-INSTAT 2009

Les trois régions du nord et la région de Mopti ont les taux de scolarisation les plus faibles (graphique 3.14a). Le taux de scolarisation au second cycle est plus élevé en milieu urbain (34,5%) qu'en milieu rural (14,8%), probablement à cause de l'insuffisance de l'offre scolaire de ce dernier milieu (graphique 3.14b).

Graphique 3.14b : Taux net de scolarisation au second cycle fondamental selon le milieu de résidence

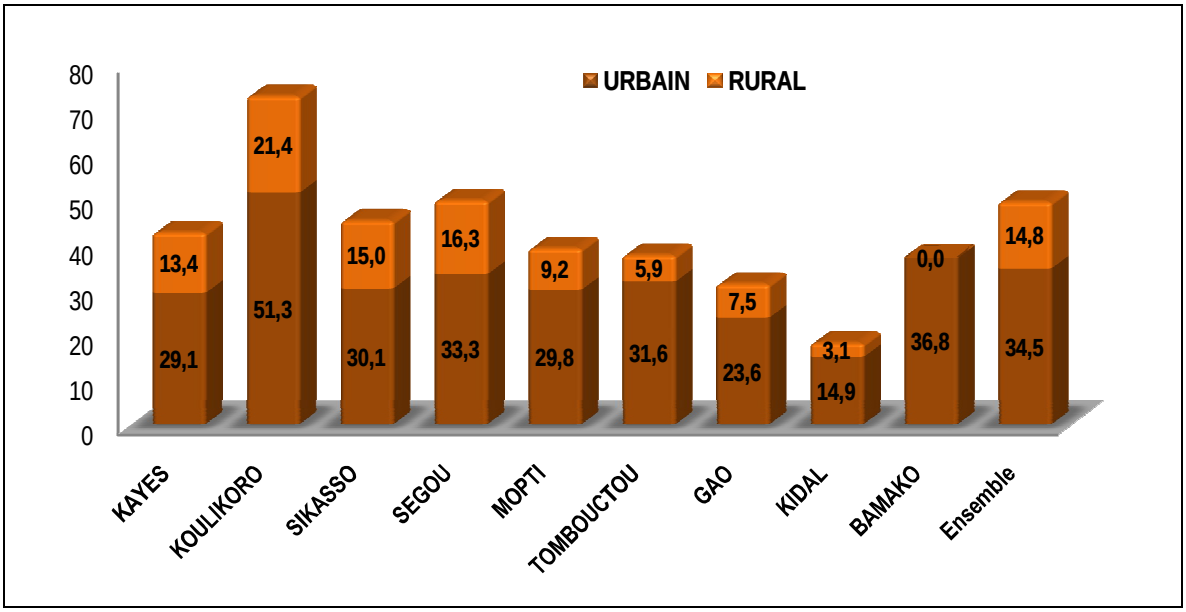

Source : RGPH-INSTAT 2009

L'analyse par sexe révèle que seulement 16,8% des filles de 13-15 ans sont au second cycle (graphique 3.15).

Graphique 3.15 : Taux net de scolarisation au second cycle fondamental selon le sexe

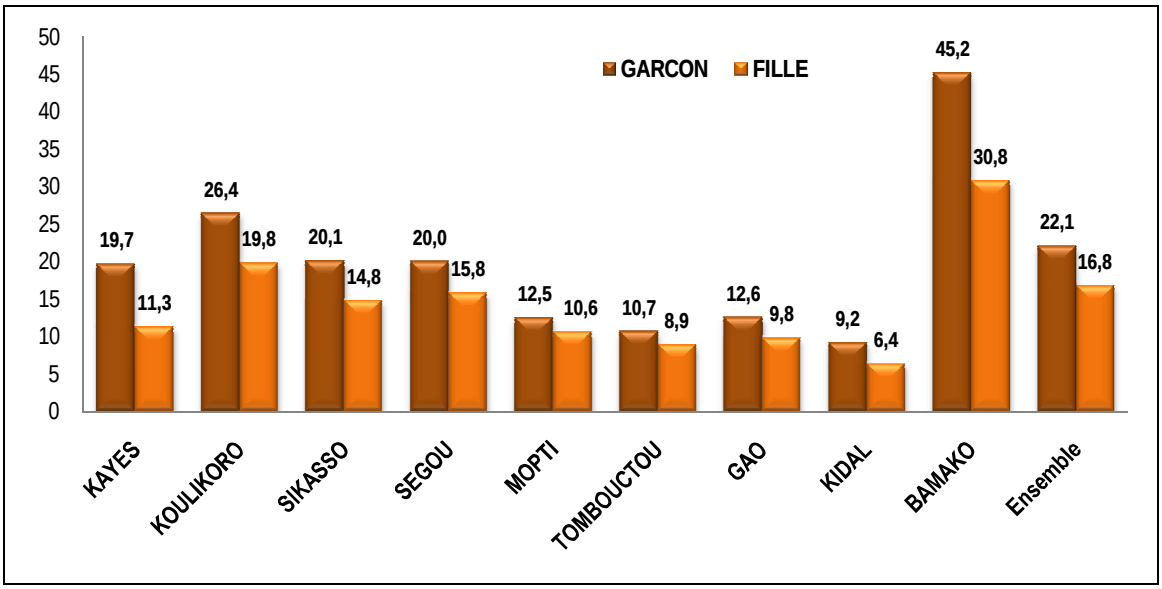

Source : RGPH-INSTAT 2009

L'IPS montre que dans l'ensemble, il ya plus de garçons que de filles au second cycle (76 filles pour 100 garçons). Au niveau des régions, Kayes est la région où l'écart entre filles et garçon est assez considérable (52 filles pour 100 garçons)

Graphique 3.16 : Ratio fille/garçon au second cycle fondamental selon le TNS et la région

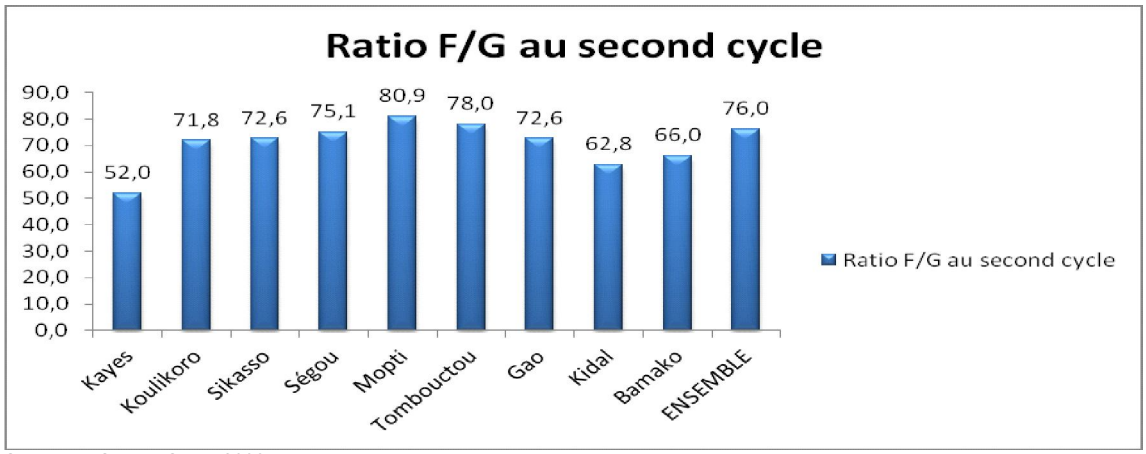

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.2.2. Scolarisation des élèves mère ou épouse au second cycle

- ✓ **Elève fille mariée au second cycle**

Certaines pratiques culturelles peuvent constituer une entrave à la réussite scolaire des filles. Il s'agit notamment du mariage précoce des filles qui fréquentent. Globalement 5,3% des filles du second cycle ont un statut de femme mariée. Les régions du nord (Kidal, Tombouctou, Gao) ont les taux les plus élevés (voir graphique ci dessous).

Graphique 3.17 : Proportion d'élèves filles mariées

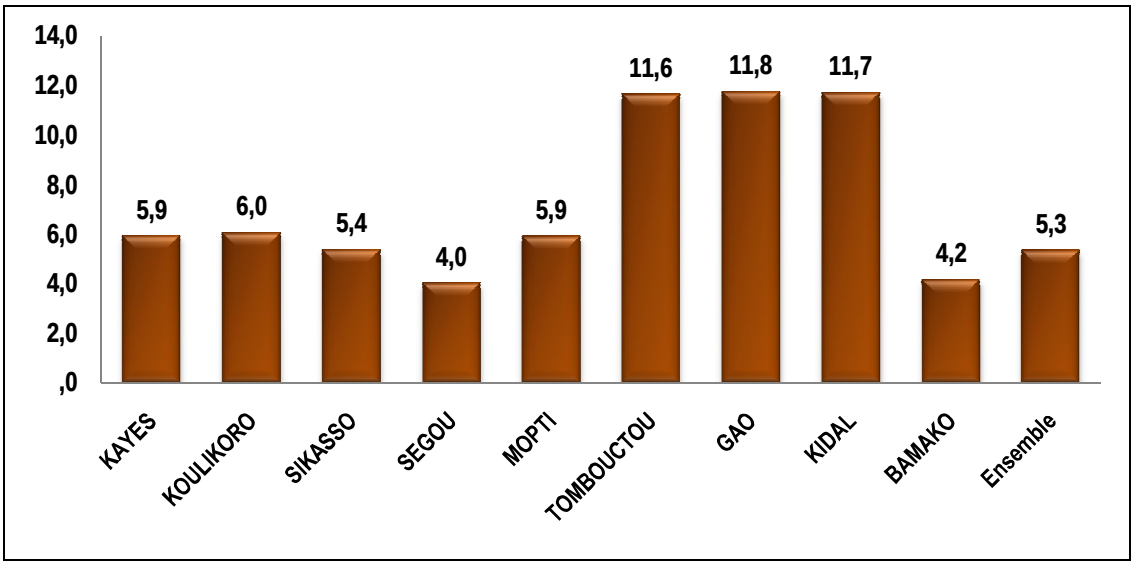

Source : RGPH-INSTAT 2009

✓ Elève mère au second cycle

Bien que l'âge légal du second cycle soit encore très jeune (13-15 ans), les élèves filles à ce niveau d'enseignement peuvent être confrontés à des difficultés qui ont pour nom le mariage précoce ou la grossesse non désirée compromettant ainsi toute ambition de réussite scolaire. En effet, 5,8% des filles du second cycle ont déclaré avoir au moins un enfant au moment de l'opération. Les régions de Kayes et Tombouctou sont celles où cette pratique est très courante avec 7,2% et 6,8%.

Graphique 3.18 : Proportion d'élèves mères au second cycle

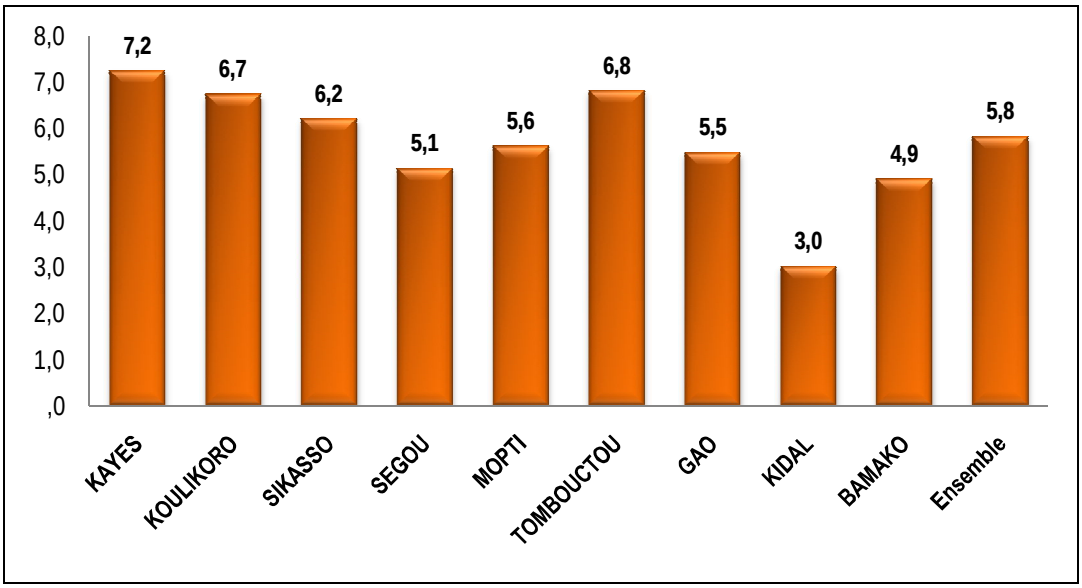

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.2.3. Scolarisation au second cycle fondamental et caractéristiques du chef de ménage

Le taux de scolarisation au second cycle fondamental est légèrement plus élevé dans les ménages dirigés par une femme que dans les ménages dirigés par un homme. Ainsi, 20,9% des enfants de 13 à 15 ans issus d'un ménage dont le chef est une femme sont scolarisés contre 19,3% dans les ménages ayant un chef homme. Cependant la différence observée n'est pas très significative.

Le niveau d'instruction du chef du ménage influe considérablement sur la scolarisation au second cycle (graphique3.17). Comme pour le premier cycle, le taux de scolarisation au second cycle fondamental évolue avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Ainsi, le taux de scolarisation dans les ménages dirigés par des chefs sans instruction est de 14,5% contre 44,8% chez les chefs de ménage de niveau secondaire et plus.

Graphique 3.19 : Taux net de scolarisation au second cycle selon le niveau d'instruction du chef de ménage.

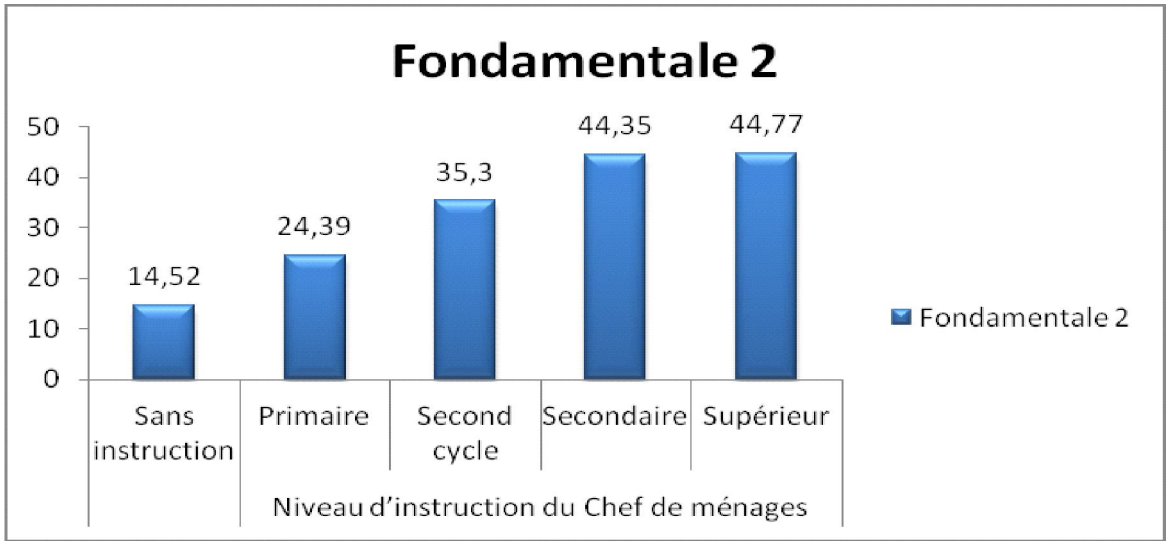

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.3. Enseignement secondaire

Le secondaire regroupe l'enseignement général (le lycée) et l'enseignement technique et professionnel (les écoles professionnelles). Le taux net de scolarisation au secondaire pour l'ensemble du pays est de 10,0%. Le district de Bamako a le plus fort taux de scolarisation au secondaire (25,2%) contrairement à Tombouctou où on enregistre le taux le plus faible (4,1%).

Graphique 3.20 : Taux net de scolarisation au secondaire

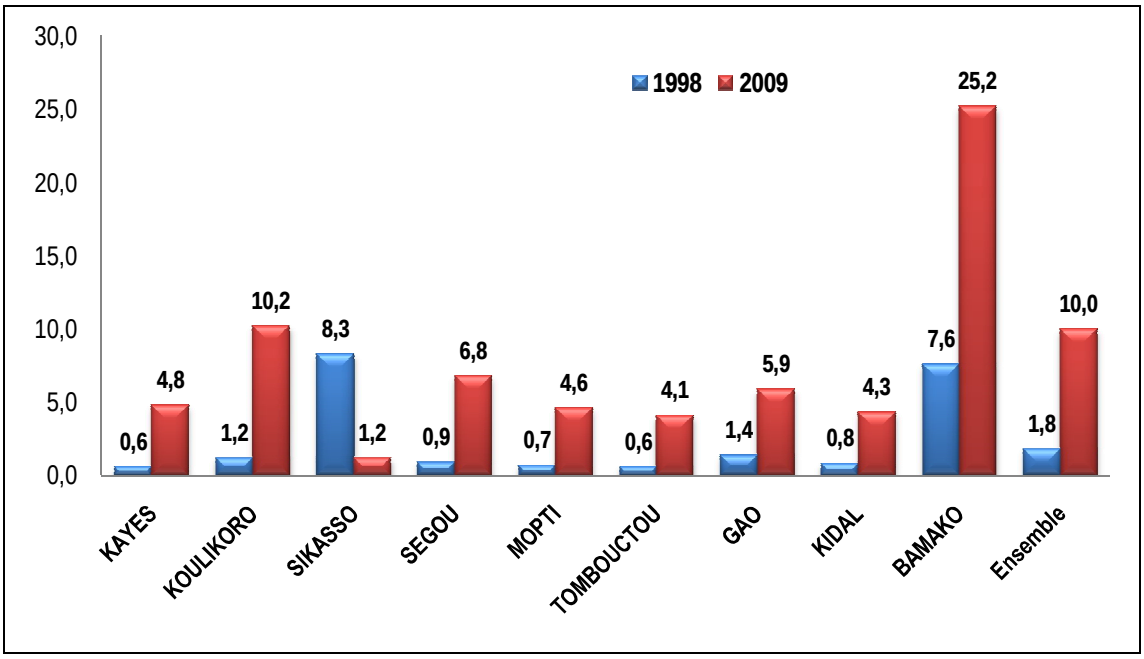

Source : RGPH-INSTAT 2009

Une analyse par milieu révèle qu'il ya une très grande différence entre le milieu urbain et rural en terme de scolarisation au secondaire. La rareté des établissements d'enseignement secondaire en milieu rural explique ce résultat.

Graphique 3.21 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le milieu de résidence

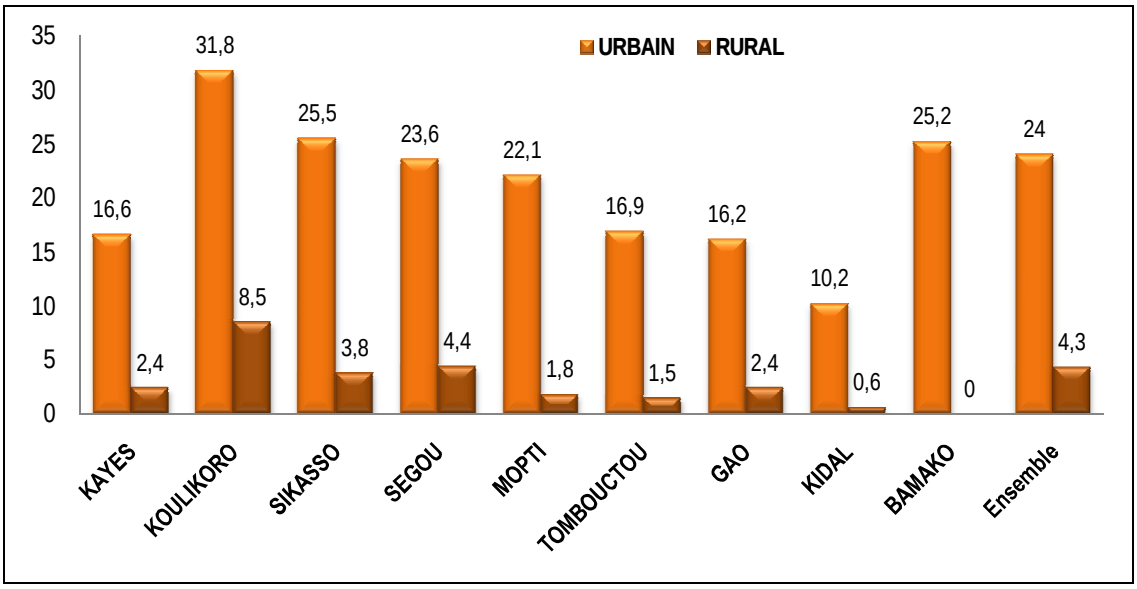

Source : RGPH-INSTAT 2009

Graphique 3.22 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe

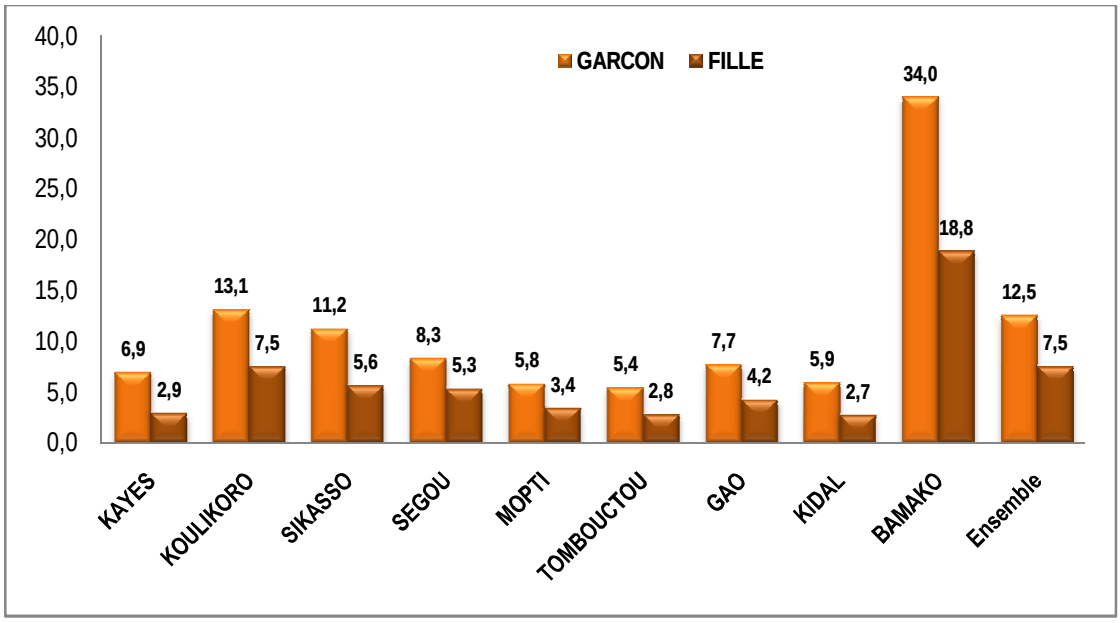

Source : RGPH-INSTAT 2009

Une comparaison entre filles et garçons montre que les filles atteignent difficilement le secondaire. Dans l'ensemble, il n'ya que 43 filles pour 100 garçons. La région où les filles éprouvent d'avantage de difficulté pour atteindre le secondaire est celle de Kayes. Cela pourrait être en partie expliqué par leur mariage précoce, une pratique courante dans cette région.

Graphique 3.23 : Ratio fille/garçon au secondaire selon le TNS et la région

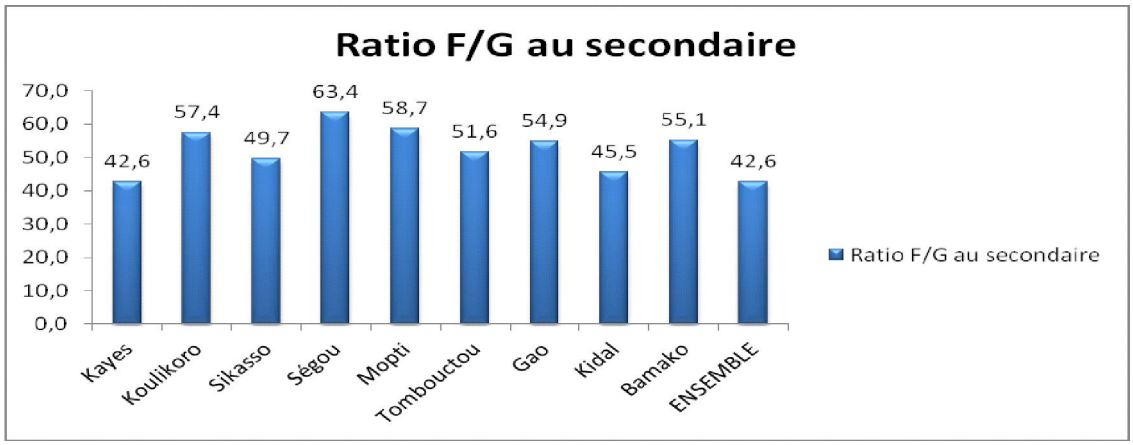

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.3.1. Le travail des élèves du secondaire

Si l'école constitue un moyen pour l'obtention d'un travail décent, il faut cependant reconnaitre que l'entrée précoce sur le marché de l'emploi peut constituer en soit une entrave à l'aboutissement des études des élèves. En effet, environ 2,8% des élève du secondaire sont des actifs occupés. Cet état de fait est plus criard dans les régions de Kayes et Tombouctou où on enregistre les plus grandes proportions d'élèves du secondaire menant une activité autre que l'école (voir graphique ci-dessous).

Graphique 3.24 : Proportion d'élèves du secondaire menant une activité autre que les études

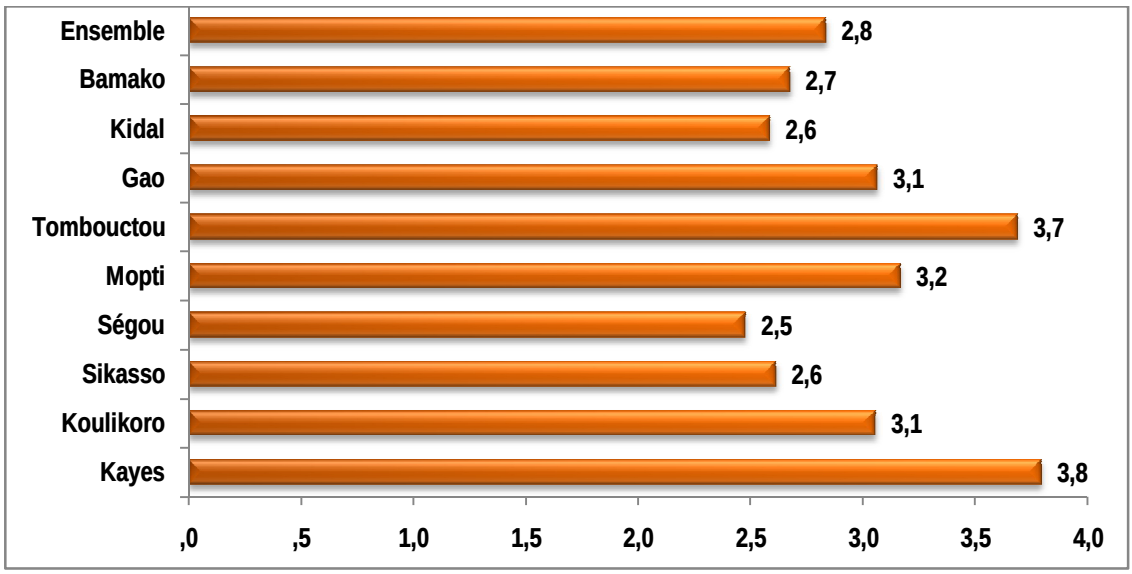

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.3.2. Scolarisation des élèves mariées au secondaire

Le mariage des élèves du secondaire n'est plus un phénomène rare en république du Mali compte tenu de leur âge très proche de l'âge légal du mariage (18 ans). Il ressort de l'analyse que 13,3% des élèves filles du secondaire sont mariées. Cet état de fait pourrait constituer pour elles, entre autres, une contrainte pour l'atteinte du niveau supérieur.

Graphique 3 25: Proportion des filles du secondaire mariées

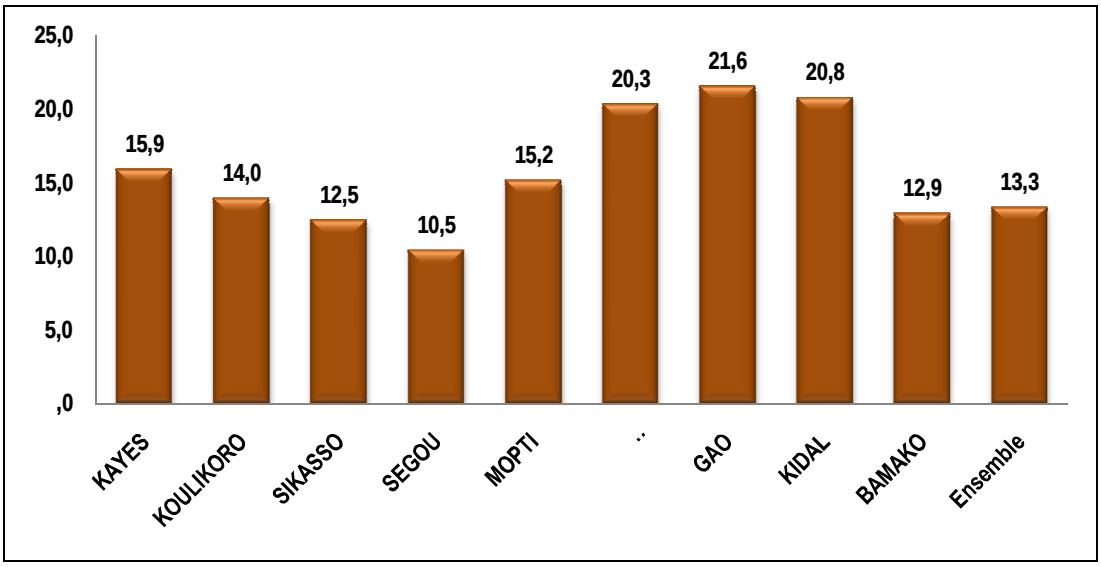

Source : RGPH-INSTAT 2009

✓ Scolarisation des filles mères

L'achèvement du niveau secondaire par les filles serait plus aisé si elles n'avaient pas des contraintes d'ordre familial. En effet, 18,5% des élèves filles du secondaire ont au moins un enfant. Les régions de Kayes et Tombouctou sont les plus concernées par cette maternité des élèves.

Graphique 3 26 : Proportion des filles du secondaire mères d'au moins un enfant.

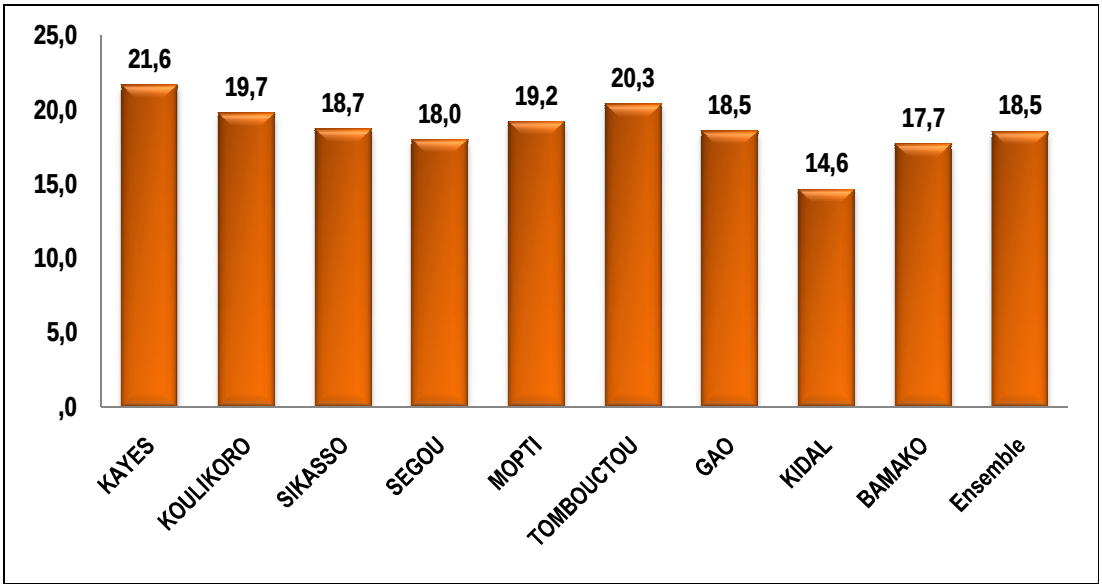

Source : RGPH-INSTAT 2009

3.4. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur qui se situe après le secondaire est concentré au niveau de Bamako. Le district renferme la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur. Une très faible

proportion (2,8%) de la population des 19 ans et plus ont atteint le niveau supérieur. Bamako se démarque des autres régions avec un taux de 12, 1%.

Graphique 3.27 : Pourcentage des 19 ans et plus ayant atteint l'enseignement supérieur par région

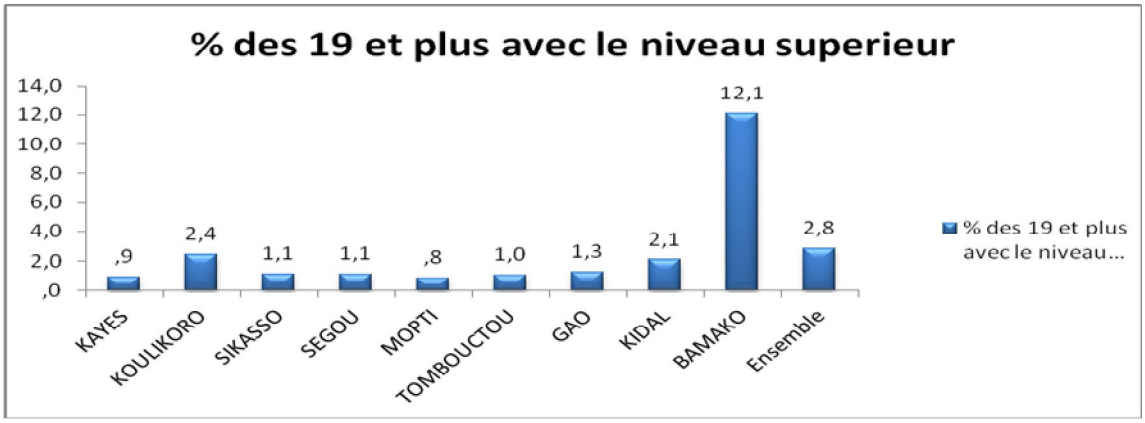

Source : RGPH-INSTAT 2009

Mopti vient en dernière position avec le plus faible taux de personnes ayant atteint le niveau supérieur.

Aussi, faut-il noter que très peu de femmes atteignent le niveau supérieur. Seulement 1,5% des femmes de 19 ans et plus ont atteint le niveau supérieur (graphique 3.28).

Graphique 3.28 : Pourcentage des 19 ans et plus ayant atteint l'enseignement supérieur par sexe

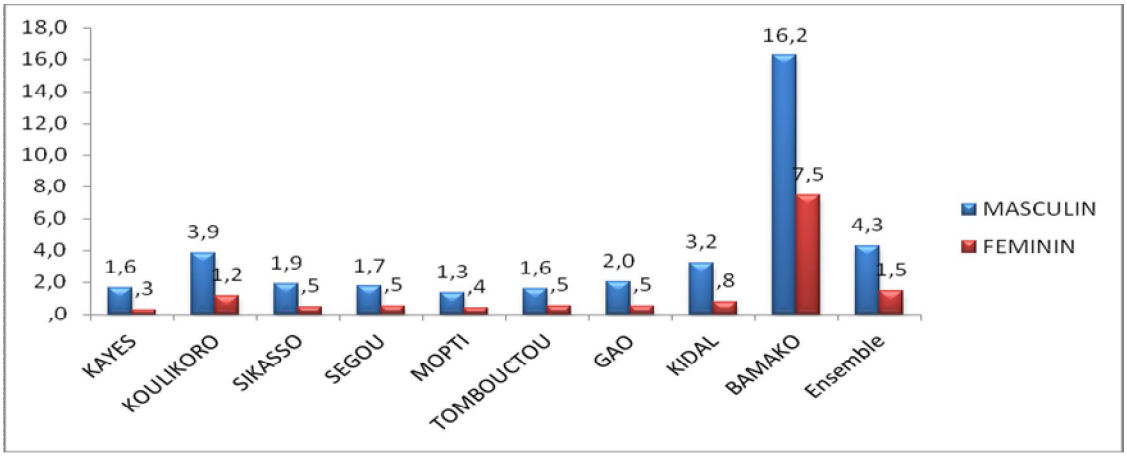

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau 3.1 : effectif des personnes diplômées du supérieur par type de diplôme

DIPLOMES	Effectifs	%
Diplôme d'Etude Universitaire Générale (DUT, Bac + 2 ans)	17 835	0,1
Licence (Bac + 3 ans)	16 943	0,1
Maîtrise (Bac + 4 ans)	43 204	0,3
Diplôme post Universitaire (Master, DEA, DESS, PHD, etc.) (Bac + 5 ans)	10 050	0,1

Source : RGPH-INSTAT 2009

CHAPITRE IV : POPULATION ET NIVEAU D'INSTRUCTION

La qualité d'une population se mesure aussi par son niveau d'instruction. La réussite des politiques publiques de santé, d'éducation, de la fiscalité, etc.. dépend de la qualité des ressources humaines disponibles dans le pays. Dans ce chapitre, l'analyse porte sur le nombre et la répartition de la population qui a déclaré être à l'école ou avoir été à l'école. L'analyse du niveau d'instruction portera principalement sur la population âgée de 6 ans ou plus. Cependant nous analyserons également les niveaux d'instruction de certaines populations d'âges spécifiques.

4.1. Niveau d'instruction de la population de 6 ans et plus

4.1.1. Répartition de la population selon le niveau d'instruction

- ✓ **Répartition selon le milieu**

Il ressort du tableau 4.1 qu'une faible proportion de la population malienne est instruite soit 7 sur 10 personnes âgées de 6 ans et plus qui n'ont reçu aucune instruction. La plupart des personnes instruites se sont arrêtées au premier cycle du fondamental (21,8%). Seulement 1,7% de cette tranche de population ont le niveau supérieur.

Un déséquilibre important existe en matière d'instruction entre les localités urbaines et rurales ; 7 sur 10 ruraux âgés de 6 ans et plus n'ont reçu aucune instruction contre 4 pour les urbains.

Tableau 4.1 : Répartition de la population (de 6 ans et plus) par niveau d'instruction selon le milieu (en %)

Niveau d'instruction	Urbain	Rural	Ensemble
Sans niveau	38,2	73,3	65,0
Fondamental 1er cycle	30,2	19,2	21,8
Fondamental 2nd cycle	13,8	5,0	7,1
Secondaire	12,4	1,9	4,4
Supérieur	5,4	,6	1,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : RGPH-INSTAT 2009

- ✓ **Répartition selon la région**

Les niveaux d'instruction régionaux suivent les mêmes tendances que le niveau national. Ainsi à l'exception de Bamako qui enregistre le plus fort taux d'instruction (7 personnes sur 10), toutes les autres régions enregistrent un faible niveau d'instruction, soit 2 à 4 personnes âgées de 6 ans et plus sur 10 qui sont instruites. Les populations des régions de Kidal, Tombouctou et Mopti sont les moins instruites.

Tableau 4.2 : Répartition de la population (de 6 ans et plus) par niveau d'instruction selon la région (en %)

REGION	Néant	Primaire	Second cycle	Secondaire	Supérieur	Total
Kayes	68,4	22,7	5,8	2,6	,6	100,0
Koulikoro	61,8	24,4	8,1	4,3	1,5	100,0
Sikasso	66,4	23,3	6,3	3,3	,7	100,0
Ségou	69,0	20,9	6,4	2,9	,6	100,0
Mopti	80,5	13,5	3,7	1,8	,5	100,0
Tombouctou	81,6	12,3	3,3	2,1	,7	100,0
Gao	73,4	18,2	4,4	3,2	,8	100,0
Kidal	82,2	10,3	3,6	2,6	1,3	100,0
Bamako	33,9	29,9	14,8	13,7	7,8	100,0
Ensemble	**65,0**	**21,8**	**7,1**	**4,4**	**1,7**	**100,0**

Source : RGPH-INSTAT 2009

✓ Répartition selon le sexe

Des écarts subsistent entre les niveaux d'instruction des hommes et des femmes et à tous les niveaux ; 70,1% des femmes n'ont reçu aucune instruction contre 59,7% des hommes. La proportion des hommes instruits demeure plus élevée à tous les niveaux d'enseignement.

Graphique 4.1 : Proportion de la population (6 ans et plus) par niveau d'études atteint selon le sexe (en %)

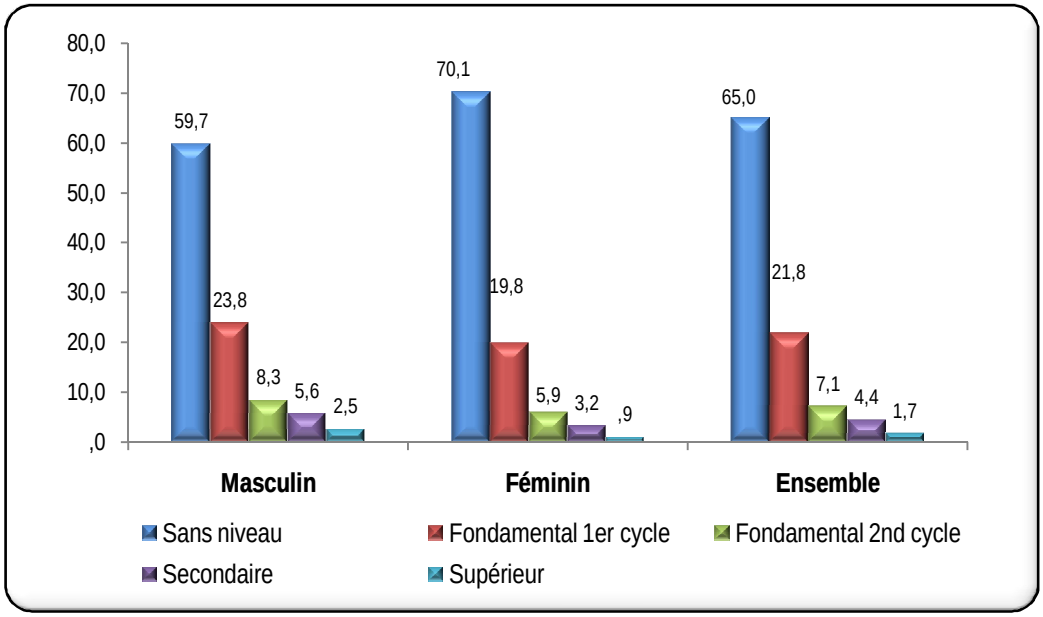

Source : RGPH-2009/INSTAT

La pyramide des niveaux d'instruction atteints montre clairement qu'à aucun niveau les femmes ne rattrapent les hommes, bien au contraire, l'écart s'agrandit à mesure que le niveau augmente

(graphique 4.2). La classification internationale type éducation (CITE) indique le niveau atteint. Par exemple la CITE 2-7 correspond à la classe de 7e année au second cycle fondamental et la CITE 3-11 à la classe de 11e année au secondaire. Pour le secondaire, les CITE 3A, 3B et 3C ont été regroupées en CITE 3.

Graphique 4.2 : Pyramide des niveaux d'enseignement du primaire au supérieur

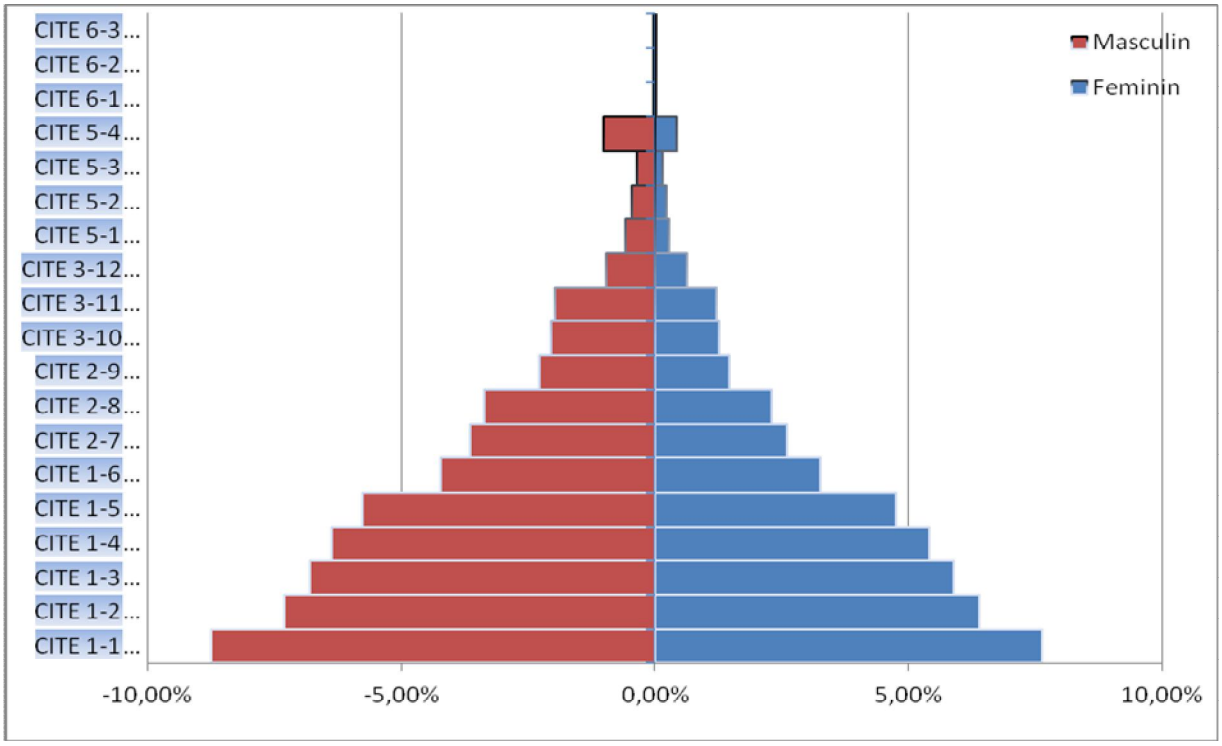

Source : RGPH-2009/INSTAT

4.1.2. Evolution du niveau d'instruction entre 1998 et 2009

En dépit de la faiblesse actuelle du niveau d'instruction de la population malienne, des progrès on été réalisés en matière d'instruction entre 1998 et 2009. La proportion des personnes âgées de 6 ans et plus n'ayant reçu aucune instruction est passée de 80,1% en 1998 à 65,0% en 2009 soit 15,1 points de diminution. Les proportions des personnes ayant le niveau d'études du fondamental premier cycle ont augmenté de 7,4 points, le niveau fondamental second cycle de 3,8 points, le niveau secondaire de 2,7 points et le niveau supérieur de 1,1 point.

Les mêmes tendances demeurent chez les hommes et les femmes chez lesquels on enregistre une diminution du nombre d'individus sans instruction respectivement de 15,6 points et 14,6 points.

Tableau 4. 3 : Evolution du niveau d'instruction de la population de 6 ans et plus entre 1998 et 2009 (en %)

Niveau d'instruction	RGPH 1998			RGPH 2009		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	75,3	84,7	80,1	59,7	70,1	65,0
Fond 1er cycle	17,2	11,7	14,4	23,8	19,8	21,8
Fond 2nd cycle	4,2	2,4	3,3	8,3	5,9	7,1
Secondaire	2,4	1,0	1,7	5,6	3,2	4,4
Supérieur	0,9	0,3	0,6	2,5	,9	1,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : RGPH-2009/INSTAT

4.2. Niveau d'instruction de quelques groupes de population

4.2.1. Niveau d'instruction de la population de 3 ans ou plus

Tableau 4.4 : Proportion de la population (de 3 ans ou plus) par niveau d'études atteint selon la région, le milieu de résidence et le sexe (en %)

		Masculin						Féminin						Ensemble					
		Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total	Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total	Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total
Milieu	Urbain	38,2	28,2	13,3	13,3	7,0	100,0	48,6	28,2	11,5	8,9	2,8	100,0	43,4	28,2	12,4	11,1	4,9	100,0
	Rural	72,3	19,3	5,4	2,4	,7	100,0	80,5	14,9	3,4	1,0	,2	100,0	76,5	17,0	4,4	1,7	,5	100,0
Région	Kayes	66,3	23,1	6,6	3,2	,8	100,0	77,7	17,4	3,5	1,3	,2	100,0	72,1	20,2	5,0	2,2	,5	100,0
	Koulikoro	60,7	24,2	8,4	4,8	1,9	100,0	71,3	19,6	5,8	2,6	,6	100,0	66,1	21,9	7,1	3,7	1,3	100,0
	Sikasso	65,0	23,6	6,5	4,0	,9	100,0	75,4	18,1	4,5	1,9	,2	100,0	70,2	20,8	5,5	2,9	,6	100,0
	Ségou	68,2	20,9	6,7	3,3	,9	100,0	76,8	16,5	4,6	1,8	,3	100,0	72,6	18,7	5,6	2,6	,6	100,0
	Mopti	80,9	12,6	3,7	2,1	,7	100,0	84,5	11,5	2,7	1,0	,2	100,0	82,7	12,1	3,2	1,5	,5	100,0
	Tombouctou	81,9	11,6	3,2	2,5	,9	100,0	85,6	10,5	2,4	1,2	,3	100,0	83,7	11,0	2,8	1,9	,6	100,0
	Gao	73,7	17,2	4,5	3,6	1,0	100,0	79,1	15,4	3,2	2,0	,3	100,0	76,4	16,3	3,8	2,8	,7	100,0
	Kidal	81,2	9,6	4,0	3,4	1,7	100,0	87,2	9,1	2,2	1,1	,4	100,0	84,0	9,4	3,2	2,3	1,1	100,0
	Bamako	33,4	27,9	14,2	14,6	9,9	100,0	44,4	28,6	12,5	10,2	4,2	100,0	38,9	28,3	13,4	12,4	7,0	100,0
	Total	**64,3**	**21,4**	**7,2**	**4,9**	**2,2**	**100,0**	**73,3**	**17,9**	**5,2**	**2,8**	**,8**	**100,0**	**68,8**	**19,6**	**6,2**	**3,9**	**1,5**	**100,0**

Source : RGPH-INSTAT 2009

En considérant la population de 3 ans et plus, nous constatons que 69 personnes sur 100 n'ont reçu aucune instruction et la majorité des personnes instruites ont le niveau d'études du fondamental premier cycle (19,6%). Ce constat est le même au niveau du sexe mais les femmes demeurent défavorisées en la matière ; 62 hommes sur 100 ont reçu une instruction contre 51 chez les femmes. Des disparités existent entre les milieux et les régions de résidence également ; 77 sur 100 ruraux ne sont pas instruits contre 43 chez les urbains ; 28 urbains sur 100 ont le niveau d'étude du fondamental du premier cycle contre 17 chez les ruraux. Bamako enregistre le meilleur taux d'instruction ; Kidal, Tombouctou et Mopti les plus faibles.

4.2.2. Niveau d'instruction de la population de 12 ans ou plus

Tableau 4.5 : Proportion de la population (de 12 ans ou plus) par niveau d'études atteint selon la région, le milieu de résidence et le sexe (en %)

		Masculin						Féminin						Ensemble					
		Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total	Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total	Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total
Milieu	Urbain	34,8	19,5	17,8	18,3	9,5	100,0	48,6	20,0	15,4	12,2	3,8	100,0	41,7	19,8	16,6	15,2	6,7	100,0
	Rural	72,1	14,9	8,2	3,7	1,2	100,0	82,7	10,5	4,9	1,5	,3	100,0	77,6	12,6	6,5	2,6	,7	100,0
Région	Kayes	65,5	18,2	10,1	5,0	1,3	100,0	80,0	12,9	5,0	1,9	,2	100,0	73,0	15,4	7,5	3,4	,7	100,0
	Koulikoro	59,3	17,8	12,5	7,4	3,0	100,0	72,9	13,8	8,4	3,9	1,0	100,0	66,3	15,7	10,4	5,6	1,9	100,0
	Sikasso	64,7	17,8	9,9	6,2	1,4	100,0	77,6	12,7	6,5	2,8	,4	100,0	71,4	15,2	8,2	4,4	,9	100,0
	Ségou	67,1	16,4	10,0	5,1	1,3	100,0	78,4	11,9	6,6	2,7	,4	100,0	72,9	14,1	8,3	3,9	,9	100,0
	Mopti	80,2	10,0	5,6	3,2	1,0	100,0	86,0	8,2	4,0	1,5	,4	100,0	83,2	9,1	4,7	2,3	,7	100,0
	Tombouctou	80,8	9,3	4,8	3,8	1,3	100,0	86,4	7,9	3,4	1,8	,4	100,0	83,7	8,6	4,1	2,8	,9	100,0
	Gao	72,1	14,0	6,7	5,6	1,6	100,0	80,2	11,8	4,6	3,0	,4	100,0	76,3	12,9	5,6	4,3	1,0	100,0
	Kidal	79,5	7,4	5,6	4,9	2,5	100,0	88,1	6,6	3,1	1,6	,6	100,0	83,5	7,0	4,5	3,4	1,7	100,0
	Bamako	30,3	18,5	18,5	19,4	13,2	100,0	44,4	19,9	16,4	13,8	5,6	100,0	37,3	19,2	17,5	16,6	9,4	100,0
	Total	**62,5**	**16,1**	**10,7**	**7,5**	**3,3**	**100,0**	**74,4**	**12,9**	**7,4**	**4,1**	**1,2**	**100,0**	**68,6**	**14,4**	**9,0**	**5,8**	**2,2**	**100,0**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Les individus âgés de 12 ans ne sont pas instruits en majorité ; 68,6 % n'ont jamais fréquenté l'école ; 14,4% ont un niveau d'étude du fondamental premier cycle ; seulement 8,0% ont le niveau secondaire et supérieur. Les femmes sont moins instruites que les hommes de même que les urbains le sont moins que les ruraux. Au niveau régional, la proportion des personnes qui ne sont pas instruites est moins élevée à Bamako par rapport aux autres. Tombouctou, Kidal et Mopti enregistrent les plus faibles niveaux d'instruction. Dans toutes ces régions, le niveau d'étude du fondamental premier cycle prime sur les autres suivi de celui du fondamental second cycle. Les niveaux secondaire et supérieur sont très faiblement représentés.

4.2.3. Niveau d'instruction de la population de 25 ans ou plus

Tableau 4.6 : Proportion de la population (de 25 ans ou plus) par niveau d'études atteint selon la région, le milieu de résidence et le sexe (en %)

		Masculin						Féminin						Ensemble					
		Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total	Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total	Sans niveau	Fond 1er cycle	Fond 2nd cycle	Secondaire	Supérieur	Total
Milieu	Urbain	45,9	16,2	12,2	14,2	11,6	100,0	60,9	15,8	9,9	9,4	4,0	100,0	53,0	16,0	11,1	11,9	8,0	100,0
	Rural	82,5	9,2	3,8	3,0	1,4	100,0	91,1	5,6	2,0	1,0	,3	100,0	87,0	7,3	2,9	1,9	,9	100,0
Région	Kayes	77,1	11,4	5,3	4,4	1,8	100,0	89,0	7,2	2,3	1,3	,3	100,0	83,3	9,2	3,7	2,8	1,0	100,0
	Koulikoro	72,9	11,8	6,2	5,5	3,5	100,0	84,5	8,3	3,9	2,5	,9	100,0	78,9	10,0	5,0	4,0	2,1	100,0
	Sikasso	77,3	11,5	4,8	4,5	1,9	100,0	88,3	6,9	2,8	1,6	,4	100,0	83,0	9,1	3,8	3,0	1,1	100,0
	Ségou	78,0	10,8	5,4	4,1	1,8	100,0	87,8	6,9	3,2	1,7	,4	100,0	83,1	8,8	4,2	2,8	1,1	100,0
	Mopti	86,8	6,5	2,7	2,5	1,4	100,0	92,7	4,4	1,6	,9	,4	100,0	89,9	5,4	2,2	1,7	,9	100,0
	Tombouctou	86,2	6,4	2,6	3,1	1,6	100,0	91,5	5,0	1,7	1,3	,5	100,0	88,9	5,7	2,2	2,2	1,0	100,0
	Gao	80,9	8,8	3,6	4,6	2,1	100,0	88,3	6,8	2,3	2,2	,4	100,0	84,6	7,8	2,9	3,4	1,2	100,0
	Kidal	82,9	5,1	4,1	4,5	3,4	100,0	92,6	3,8	1,9	1,0	,7	100,0	87,2	4,5	3,1	2,9	2,2	100,0
	Bamako	40,3	16,1	13,0	15,5	15,1	100,0	54,5	16,5	11,3	11,7	6,1	100,0	46,8	16,3	12,2	13,7	10,9	100,0
	Total	73,3	11,0	5,9	5,8	4,0	100,0	84,5	7,8	3,7	2,8	1,1	100,0	79,0	9,4	4,8	4,3	2,5	100,0

Source : RGPH-INSTAT 2009

Le niveau d'instruction de la population de 25 ans et plus est un indicateur suggéré par l'UNESCO et qui rend compte, dans une certaine mesure, de la qualité de la force de travail. Sur 100 individus de cette tranche d'âges, 79 n'ont jamais fréquenté l'école ; 14 ont le niveau d'étude du fondamental et seulement 7 les niveaux secondaire et supérieur. En milieu rural, 87 individus sur 100 n'ont reçu aucune instruction, 83 hommes sur 100 hommes, 91 femmes sur 100 femmes. Dans les localités urbaines, 53 individus sur 100 ne sont pas instruits, 46 hommes sur 100 hommes, 61 femmes sur 100 femmes. Bamako demeure la ville la plus favorisée en matière d'éducation et les régions de Mopti, Tombouctou et Kidal les moins favorisées.

Les analyses précédentes sur les groupes d'âges spécifiques traduisent les résultats des efforts fournis par les autorités en matière d'éducation primaire. En effet on se rend compte que la prise en compte de la population d'âge primaire dans la population améliore le niveau d'instruction. Le taux d'instruction est de 68,8% pour la population de 3 ans et plus, 65,0% pour la population de 6 ans et plus, 68,6 % pour la population de 12 ans et plus et enfin 79,0% pour la population de 25 ans et plus.

CHAPITRE V: ALPHABETISATION

Le 4e RGPH du Mali a collecté des informations sur l'aptitude à lire et écrire dans une langue quelconque des personnes de 12 ans et plus. Les indicateurs d'alphabétisation permettent de mesurer les progrès réalisés par le pays en matière d'alphabétisation de la population. Bien que la population cible lors du recensement était les 12 ans et plus, pour des raisons de comparaison, la majeure partie de l'analyse porte sur les personnes de 15 ans et plus.

5.1. Taux d'alphabétisation

Les données indiquent que moins du tiers de la population (30,9%[7]) sait lire et écrire dans une langue quelconque. L'analyse spatiale montre qu'après Bamako, les régions de Koulikoro et Kidal ont les plus grandes parts de personnes alphabétisées avec respectivement 31,4% et 30,1%.

C'est dans les régions de Mopti et Tombouctou que de plus grands efforts restent encore à faire pour améliorer le niveau d'alphabétisation de la population. Dans ces deux régions environ une personne (de 15 ans et plus) sur cinq sait lire et écrire (graphique 5.1).

Graphique 5.1 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par région (en %)

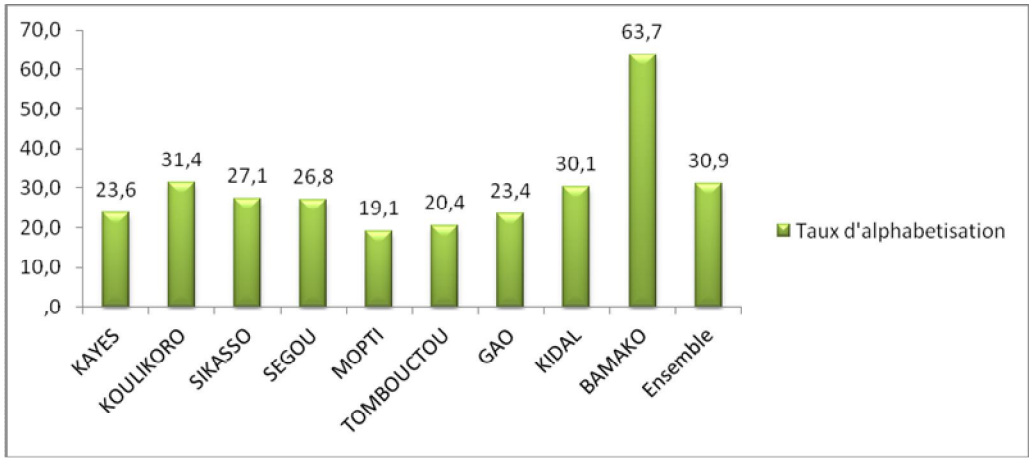

Source : RGPH-INSTAT 2009

L'avance considérable de Bamako sur les autres régions peut s'expliquer par plusieurs facteurs parmi lesquels l'abondance et la diversité de l'offre scolaire. La proportion relativement élevée des personnes alphabétisées de Kidal (30,1%) est probablement due aux écoles coraniques dans lesquelles on apprend à lire et écrire l'arabe. L'inscription de l'enfant dans une école coranique est devenue une pratique culturelle dans cette région fortement islamisée ainsi que dans les autres régions du Nord.

[7] Les indicateurs de l'alphabétisation présentés ici sont légèrement différents de ceux présentés dans le thème 2 : Etat et Structure du RGPH 2009 paru en décembre 2011. Cet écart est dû au fait que le dénominateur pris en compte dans le calcul du taux ici ne prend pas en compte les personnes qui n'ont pas répondu à la question de l'alphabétisation (11,8%). La différence entre les deux n'est pas très significative, cependant les taux calculés dans ce rapport serviront de référence désormais pour les utilisateurs.

Le niveau d'alphabétisation est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Le taux d'alphabétisation du milieu urbain (59,0%) correspond à plus du double du milieu rural (21,6%). Cet écart est en partie dû aux niveaux de Bamako et de la région de Koulikoro qui sont les plus importants.

Graphique 5.2 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par région et par milieu de résidence (en %)

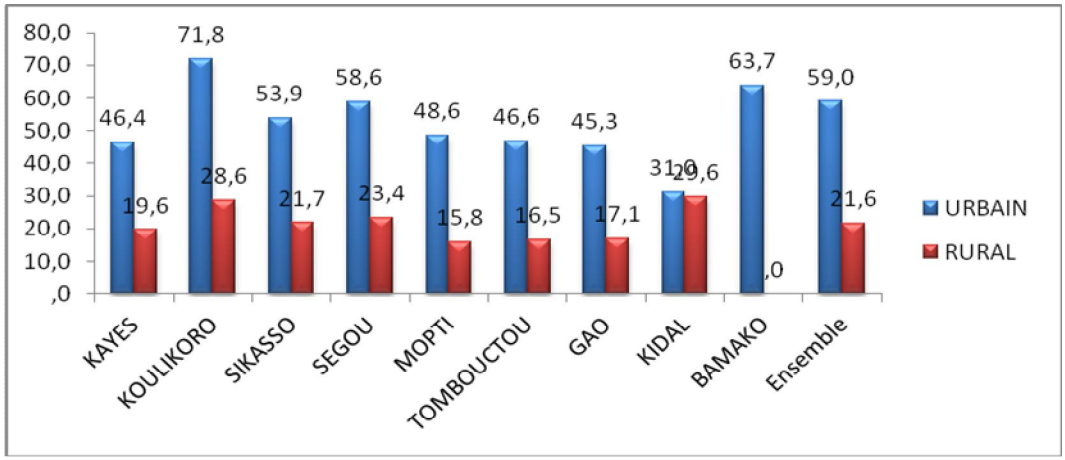

Source : RGPH-INSTAT 2009

Les différences entre les 2 milieux de résidence persistent à l'intérieur des régions. Seule la région de Kidal fait figure d'exception pour laquelle la disparité est moins importante. Encore une fois cette particularité est à mettre au compte de la culture des écoles coraniques qui est présente aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

5.2. Evolution du niveau d'alphabétisation de 1998 à 2009

Bien qu'encore faible, le niveau d'alphabétisation de la population malienne s'est améliorée au cours des onze dernières années. Ainsi, le taux d'alphabétisation est passé de 19,0% en 1998 à 30,9% en 2009 soit un gain de 11,9 points sur la période. Les mêmes tendances se dessinent pour les 2 sexes. Le taux d'alphabétisation des hommes a augmenté de 13,1 points entre 1998 et 2009 et de 10,5 points chez les femmes. Il a davantage progressé chez ces derniers que chez les femmes traduisant les efforts qui doivent être déployés en faveur de l'alphabétisation des femmes.

Graphique 5.3 : Evolution du niveau d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus entre 1998 et 2009 (en %)

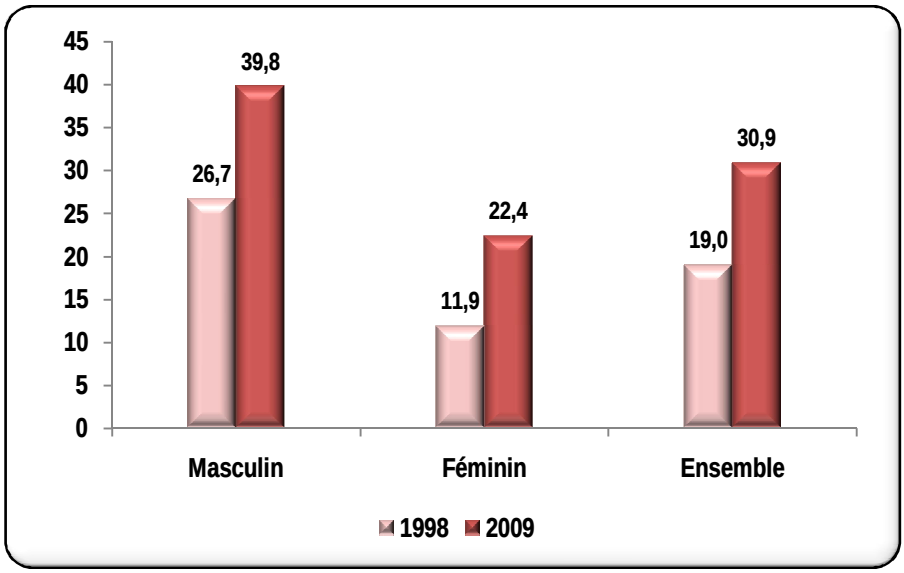

Source : RGPH-INSTAT 2009

5.3. Profil d'alphabétisation

5.3.1. Alphabétisation et genre

Comme pour la scolarisation et l'instruction, les femmes sont défavorisées en matière d'alphabétisation par rapport aux hommes. Comparativement aux hommes (39,8%), une proportion assez faible d'entre elles (22,4%) sait lire et écrire, situation imputable en partie à leur faible taux de scolarisation. Cette faiblesse du taux d'alphabétisation des femmes s'observe également à l'intérieur des régions. (Graphique 5.4).

Graphique 5.4 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par région et par sexe (en %)

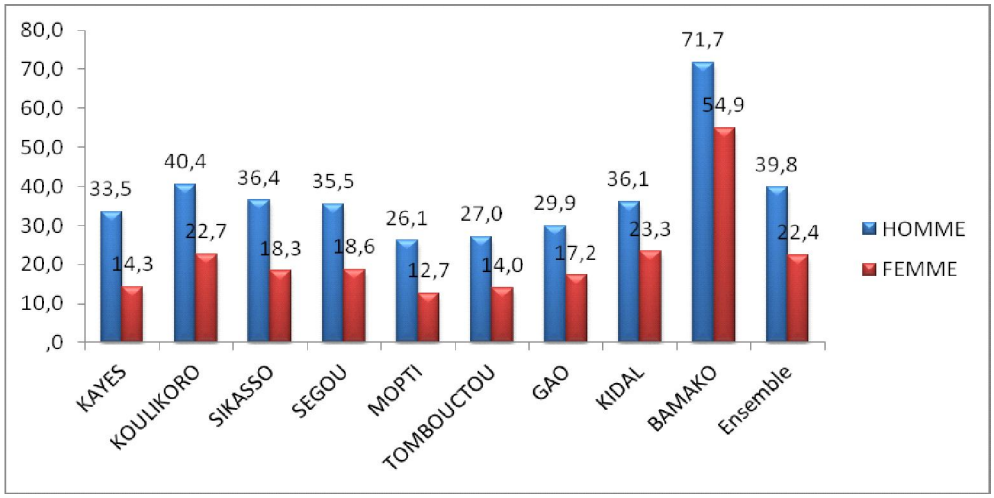

Source : RGPH-INSTAT 2009

5.3.2. Alphabétisation et groupes d'âges cibles

Les acteurs intervenant dans le domaine de l'alphabétisation (Gouvernement et Partenaires) s'intéressent très souvent à des groupes d'âges bien déterminés (tableau 5.1) qui sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.1 : Répartition des personnes alphabétisées par groupe d'âges selon le sexe (en %)

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
12 ans et plus	41,9	25,2	33,5
15ans et plus	39,8	22,4	30,9
15-24 ans	16,6	11,0	13,7

Source : RGPH-INSTAT 2009

Les différentes politiques sectorielles d'appui à l'alphabétisation, combinées à la politique nationale de l'éducation, ont largement contribué à améliorer le taux d'alphabétisation des jeunes. Ainsi, le taux d'alphabétisation baisse au fur et à mesure que la tranche d'âges augmente.

Graphique 5.5 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par groupes d'âges quinquennaux (en %)

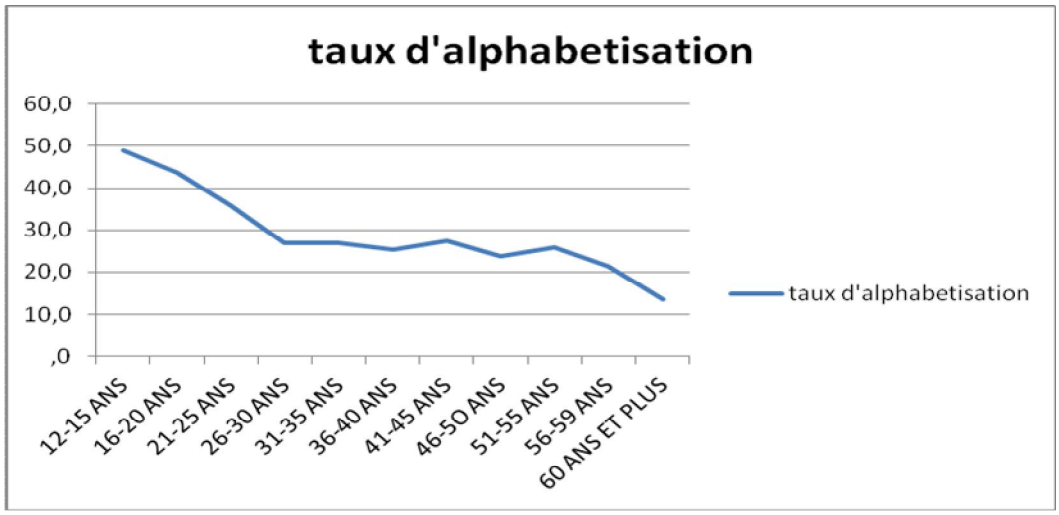

Source : RGPH-2009/INSTAT

5.3.3. Alphabétisation et branche d'activité

L'agriculture est la branche d'activité dans laquelle on enregistre le plus faible taux d'alphabétisation avec seulement 15,6% d'agriculteurs sachant lire et écrire. Les politiques d'alphabétisations longtemps mises en œuvre en leur faveur, notamment par la CMDT dans ses zones d'intervention n'ont donc pas suffi à combler l'écart entre les agriculteurs et les autres métiers.

Graphique 5.6 : Répartition des personnes alphabétisées par occupation principale (en %)

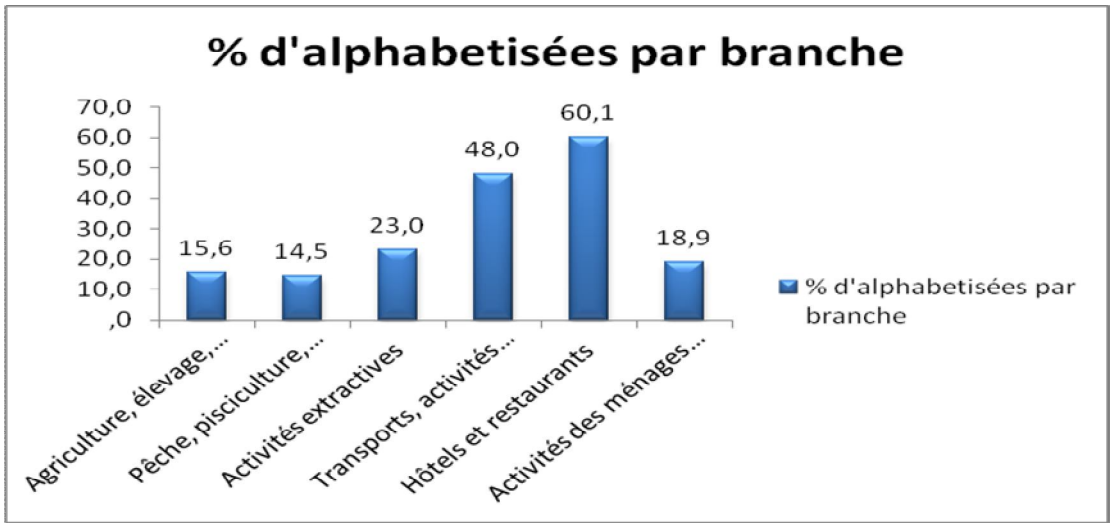

Source : RGPH-2009/INSTAT

5.3.4. Alphabétisation et langues

Les langues d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus sont multiples. La plupart des personnes alphabétisées, le sont en français (22,1%) contre une minorité en langue nationale (1,7%).

Tableau 5.2 : Proportion des 15 ans et plus sachant lire dans une langue (en %)

Langues d'alphabétisation	Masculin	Féminin	Ensemble
Sait lire et écrire le français seul	25,7	15,8	20,6
Sait lire et écrire uniquement une langue nationale	2,4	1,0	1,7
Sait lire et écrire uniquement une autre langue	4,9	1,6	3,2

Source : RGPH-2009/INSTAT

Le niveau actuel de l'alphabétisation provient principalement des personnes ayant reçu une éducation formelle, en français, plus que des structures d'alphabétisation en langues nationales créées à cet effet (tableau 5.2). Ceci est vrai aussi bien pour les femmes que pour les deux sexes réunis. Mais, en considérant le seul cas des hommes, l'alphabétisation en langue nationale prend le dessus sur l'école.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de notre analyse, il ressort qu'en matière d'éducation, d'instruction et d'alphabétisation le Mali a fait des progrès réels dans tous les ordres d'enseignement.

D'abord, le préscolaire qui était un niveau d'enseignement presque inexistant il ya 20 ans, est aujourd'hui en plein développement avec un taux de préscolarisation national de 1,8%.Toutefois, le milieu urbain supplante de loin le rural en matière de préscolarisation des enfants.

En ce qui concerne le premier cycle, pendant ces deux décennies écoulées, le taux net de scolarisation s'est amélioré. En effet, le TNS au premier cycle au Mali a atteint les 47,5% en 2009 et selon le sexe, il est de 49,8% et 45,2% respectivement chez les garçons et filles. Le TNS au premier cycle était de 29,3% en 1998.

De 1998 à 2009, le taux net de scolarisation (TNS) au second cycle fondamental est passé de 4,8% à 19,5% et celui du secondaire de 1,8% à 10,0%. Toutefois, comme pour le préscolaire, l'écart entre l'urbain et le rural est très prononcé au secondaire ; 24,0% et 4,3% de TNS respectivement.

Même si des progrès ont été réalisés sur la décennie précédente, force est de reconnaître que des efforts restent à faire pour améliorer les niveaux de scolarisation, d'instruction et d'alphabétisation de la population malienne.

Le niveau du taux de scolarisation de l'enseignement supérieur demeure toujours préoccupant ; seulement 2,8% de la population âgée de 19 ans et plus a atteint le niveau supérieur.

Une analyse globale selon le genre révèle que le ratio fille/garçons diminue au fur et à mesure que le niveau d'enseignement augmente. Ainsi, si l'écart entre les filles et les garçons s'amoindrit au niveau du primaire, force est de reconnaître qu'il en est tout autrement au fur à mesure que le niveau s'élève ; le maintien des filles à l'école et l'atteinte des niveaux secondaire et supérieur par elles demeure un véritable enjeu pour les autorités maliennes.

Un autre baromètre de la qualité de la population est son niveau d'instruction. Il découle des données que la majorité de la population malienne (âgée de 6 ans ou plus) n'a reçu aucune instruction soit 65,0% d'entre eux, 14,4% le niveau du fondamental premier cycle, 9% le second cycle. Seulement 8,0% d'entre eux ont atteint les niveaux secondaire et supérieur. Cependant la proportion des personnes instruites est passée de 29,9% en 1998 à 35,5% en 2009 soit une amélioration d'environ 6 points sur la période.

Par rapport à l'alphabétisation, il faut noter que moins d'un tiers de la population de 15 ans et plus (30,9%) sait lire et écrire dans une langue quelconque. Une analyse par genre indique que 39,8% des hommes savent lire et écrire contre seulement 22,4% des femmes. Entre le milieu urbain et rural, le fossé est très large ; le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de 59,0% en urbain contre 21,6% en milieu rural. Le taux d'alphabétisation a évolué entre 1998 et 2009 de 19,0% à 30,9%.

Par ailleurs, même si des progrès ont été accomplis dans le milieu rural, il faut tout de même reconnaître qu'un fossé existe toujours entre l'urbain et le rural en matière de scolarisation, d'instruction et d'alphabétisation.

Les résultats des analyses spatiales montrent les taux de scolarisation, d'instruction et d'alphabétisation les plus élevés dans le District de Bamako, les régions de Koulikoro et de Sikasso, de faibles taux dans les régions de Mopti et du Nord.

Il ressort également que les caractéristiques du chef de ménage sont d'une importance capitale dans la prise de décision de scolarisation des enfants et cela à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, une véritable politique de communication pour le changement de comportement (CCC) doit être menée à l'endroit des chefs de ménage de faible niveau d'instruction afin qu'ils scolarisent d'avantage les enfants et surtout les maintiennent à l'école.

Cette avancée pourrait s'avérer bénéfique dans la perspective de l'amélioration des conditions de vie (santé, environnement, insertion socioprofessionnelle, etc.) de la population. Toutefois, il persiste quelques contraintes socioculturelles, démographiques et économiques pour que les politique de promotion de la scolarisation des enfants puissent connaitre davantage de succès.

Les initiatives futures doivent être bâties autour des objectifs suivants :

- améliorer le faible taux de scolarisation dans les régions de Mopti et du Nord ;
- augmenter le taux de scolarisation des filles et surtout assurer leur maintien à l'école quand elles sont scolarisées ;
- réduire l'écart entre l'urbain et le rural en matière d'offre scolaire ;
- améliorer le niveau de vie de la population malienne et partant leur capacité de prise en charge des dépenses scolaires.

La prise en compte de ces problématiques contribuerait à améliorer les niveaux d'instruction et d'alphabétisation de la population.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Institut National de la Statistique(INSTAT) : Rapport d'analyse du Recensement de 1998 (Education) ;

Ministère de l'Economie et des Finances du Mali (2010), Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) : Rapport sur la situation économique et sociale du Mali en 2009 et les perspectives pour 2010 ;

Institut de Statistique de l'UNESCO (2009), Indicateurs de l'éducation. Directives techniques, UNESCO ;

Banque Mondiale (2007). L'éducation au Mali – Diagnostic pour le renouvellement de la politique éducative en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire. Série développement humain de la région Afrique. Banque Mondiale. Washington DC ;

Ministère de l'éducation nationale du Mali (2007), Centre national de l'éducation, Division de la recherche pédagogique et de l'évaluation : Evaluation du niveau d'acquisition en langue et communication (LC) et en sciences, mathématiques et technologie (SMT) des élèves des classes de 2ème, 4ème et 6ème années de l'enseignement fondamental, 2007 ;

Mingat A., Rakotomalala R., Tan J.P. (2001), Rapport d'Etat d'un Système Educatif National. Guide méthodologique pour sa préparation ;

Mingat A., Suchaut B. (2000), Les systèmes éducatifs africains une analyse économique comparative, De Boeck Université ;

Sauvageot C. (1996), Des indicateurs pour la planification de l'éduction, un guide pratique, UNESCO.

ANNEXES

Annexe 1

Tableau A1 : Dernière classe validée et niveau d'instruction

Niveau d'instruction CITE	Classe												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	99
CITE 0	15845	3445	52107	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CITE 1	411628	383269	391789	408865	423165	116997	0	0	0	0	0	0	377358
CITE 2	0	0	0	0	0	172260	213770	225661	72507	0	0	0	109059
CITE 3A	0	0	0	0	0	0	0	0	81644	74040	67927	24812	52388
CITE 3B	0	0	20308	38640	0	0	0	0	8757	5781	3867	2434	10896
CITE 3C	21667	48647	1393	912	0	0	0	0	783	2376	1940	973	850
CITE 4	0	0	1754	12153	0	0	0	0	717	592	1039	783	5270
CITE 5	22128	25956	18374	48533	4046	3438	2092	2135	3293	4191	7308	24834	11977
CITE 6	270	765	498	1615	3036	992	1547	326	200	86	137	896	946
ND	154	88	92	84	104	69	44	50	51	46	30	30	64514

Source : RGPH-2009/INSTAT

Annexe 2 : Les indicateurs

1) Taux d'alphabétisme des adultes (ALP_{12+}^{t}) ou Taux d'alphabétisme.

- **Définition** : Le pourcentage des membres de la population âgée de 12 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire dans une langue quelconque. Le taux d'analphabétisme des adultes (ANP_{12+}^{t}) est défini comme le pourcentage des membres de la population âgée de 12 ans et plus qui ne savent ni lire ni écrire dans une langue quelconque.

2) Taux brut de scolarisation (TBS)

- **Définition** : Total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Méthode de calcul** : Diviser le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau d'enseignement, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et multiplier le résultat par 100.
- **Formule** :

$$\mathbf{TBS_h^t} = \frac{\mathbf{E_h^t}}{\mathbf{P_{h.a}^t}} * 100$$

où

$\mathbf{TBS_h^t}$ **:**Taux brut de scolarisation dans un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t ;

$\mathbf{E_h^t}$: Inscriptions dans le niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

$\mathbf{P_{h.a}^t}$: Population du groupe d'âge a correspondant officiellement au niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t.

Exemple: si l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire est de 7 ans et que cet enseignement dure 6 ans, a est donc (7-12) ans

3) Taux net de scolarisation(TNS)

- **Définition** : Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation exprimé en pourcentage de la population correspondante.
- **Objet** : Fournir une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné d'éducation des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau.
- **Méthode de calcul** : Diviser le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau donné d'enseignement qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.
- **Formule** :

$$\mathbf{TNS_h^t} = \frac{\mathbf{E_{h.a}^t}}{\mathbf{P_{h.a}^t}} * 100$$

$$\mathbf{TNS} = \frac{\text{Effectif des eleves d'un niveau ayant l'Age legal de ce niveau}}{\text{Population totale ayant l'age legal de ce niveau}}$$

où,

$\mathbf{TNS_h^t}$: Taux net de scolarisation à un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t ;

$\mathbf{E_{h.a}^t}$ **:** Inscriptions de la population du groupe âge a un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

$\mathbf{P_{h.a}^t}$: Population du groupe d'âge a correspondant officiellement au niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t.

Exemple : Si l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire est de 7 ans et que cet enseignement dure 6 ans, a est donc 7-12 ans

4) Taux de scolarisation par âge spécifique (TSA)

- **Définition** : Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quelque soit le niveau d'éducation.
- **Objet** : Montrer l'étendue de scolarisation d'une cohorte d'âge donnée.
- **Méthode de calcul** : Diviser les effectifs des élèves (étudiants) d'un âge spécifique, tous niveaux d'enseignement confondus, par l'effectif total de la population du même âge, puis multiplier le résultat par 100.
- **Formule** :

$$\mathbf{TSA_a^t = \frac{E_a^t}{P_a^t} * 100}$$

où

TSA_a^t : Taux de scolarisation de la population ayant l'âge a durant l'année scolaire t ;

E_a^t : Effectifs scolarisés ayant l'âge a durant l'année scolaire t ;

P_a^t : Effectif de la population ayant l'âge a durant l'année scolaire t.

5) Taux brut de scolarisation aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance

- **Définition** : Nombre total d'enfants inscrits aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de l'effectif du groupe d'âge officiel correspondant.
- **Objet** : Mesurer le niveau général de participation des jeunes enfants aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance. Il indique aussi la capacité du pays à préparer les jeunes enfants à l'enseignement primaire.
- **Méthode de calcul** : Diviser le nombre d'enfants inscrits aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance, quel que soit leur âge, par le nombre d'enfants constituant le groupe d'âge officiel correspondant pour une année scolaire donnée. Et multiplier par 100.
- **Formule** :

$$TBS_{PEE}^t = \frac{E_{PEE}^t}{P_{PEE}^t} \times 100$$

$$\textbf{TBS} = \frac{\text{Effectif des eleves d'un niveau d'enseignement donné}}{\text{Population totale ayant l'age legal de ce niveau}}$$

où,

TBS_{PPE}^{t}: Taux brut de scolarisation aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance pour l'année scolaire t

E_{PEE}^{t}: Nombre des enfants inscrits aux programmes d'éveil et éducation de la petite enfance pour l'année scolaire t

P_{PPE}^{t}: Population du groupe d'âge officiel correspondant concernée par l'éveil et l'éducation de la petite enfance pour l'année scolaire t

6) Indice de parité entre les sexes (IPS)

- **Définition** : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Objet** : Mesurer les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles aux individus de sexe féminin par comparaison avec les individus de sexe masculin. Il est également révélateur du degré du renforcement du statut de la femme dans la société.
- **Méthode de calcul** : Diviser la valeur d'un indicateur donné chez les individus de sexe féminin par la valeur du même indicateur chez les individus de sexe masculin.
- **Formule** :

$$IPS_i^t = \frac{F_i^t}{M_i^t}$$

$$\textbf{Ratio fille/gar} = \frac{\text{Effectif des filles d'un niveau donné}}{\text{Effectif des Garçons du meme niveau}} \text{X } 100$$

où

IPS_i^t: Indice de parité entre les sexes de l'indicateur considéré i durant l'année de référence t

F_i^t: Valeur de l'indicateur considéré i chez les individus de sexe féminin durant de référence t

M_i^t: Valeur de l'indicateur considéré i chez les individus de sexe masculin durant l'année de référence t

7) Taux d'alphabétisme des jeunes

- **Définition** : Nombre des personnes âgées de 15 à 24 ans qui peuvent à la fois lire et écrire dans une langue quelconque
- **Méthode de calcul** : Diviser le nombre des personnes âgées de 15 à 24 ans sachant lire et écrire par la population du même groupe d'âge et multiplier par 100.
- **Formule** :

$$ALP_{15-24}^{t} = \frac{A_{15-24}^{t}}{P_{15-24}^{t}}$$

où

ALP_{15-24}^{t}: Taux d'alphabétisme des personnes âgées de 15 à 24 ans pour l'année t

A_{15-24}^{t}: Population âgée de 15 à 24 ans sachant lire et écrire pour l'année t

P_{15-24}^{t}: Population âgée de 15 à 24 ans pour l'année t

Annexe 3 : Les premiers indicateurs

Tableau A3.1 : Taux de préscolarisation par région selon le sexe et le milieu de résidence

Régions	Urbain		Rural		Ensemble
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Kayes	5,22	5,36	2,25	2,12	2,57
Koulikoro	12,74	12,73	3,52	3,40	3,85
Sikasso	5,81	5,68	2,25	2,16	2,69
Ségou	5,87	6,42	2,24	2,21	2,48
Mopti	6,64	7,06	1,74	1,83	2,2
Tombouctou	6,85	6,76	1,70	1,73	2,32
Gao	6,32	6,78	2,15	2,17	2,98
Kidal	2,73	2,62	1,72	1,40	1,99
Bamako	9,45	9,58	.	.	9,51
Ensemble	**8,12**	**8,27**	**2,39**	**2,34**	**1,75**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.2 : Taux de scolarisation au primaire par région

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Kayes	68,35	44,92	47,98
Koulikoro	80,45	51,67	53,03
Sikasso	74,63	46,47	50,58
Ségou	77,17	42,10	44,70
Mopti	61,73	25,30	28,62
Tombouctou	64,44	18,78	24,88
Gao	63,58	29,56	36,27
Kidal	37,61	11,00	21,08
Bamako	78,49	-	78,49
Ensemble	**74,89**	**40,79**	**47,54**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.3 : Taux de scolarisation au primaire par région selon le sexe

Régions	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	51,99	43,59	47,98
Koulikoro	56,41	49,39	53,03
Sikasso	54,69	46,23	50,58
Ségou	47,32	41,93	44,70
Mopti	27,78	29,52	28,62
Tombouctou	24,62	25,16	24,88
Gao	36,10	36,46	36,27
Kidal	20,59	21,67	21,08
Bamako	80,78	76,31	78,49
Ensemble	**74,56**	**40,94**	**47,54**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.4 : Taux de scolarisation au primaire par région selon le sexe

Régions	Taux brut			Taux net		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	77,10	64,12	70,89	51,99	43,59	47,98
Koulikoro	80,40	70,29	75,53	56,41	49,39	53,03
Sikasso	76,99	64,97	71,15	54,69	46,23	50,58
Ségou	67,49	59,08	63,40	47,32	41,93	44,70
Mopti	40,16	42,26	41,18	27,78	29,52	28,62
Tombouctou	36,18	36,96	36,54	24,62	25,16	24,88
Gao	54,44	54,59	54,51	36,10	36,46	36,27
Kidal	30,90	31,81	31,32	20,59	21,67	21,08
Bamako	116,97	113,38	115,13	80,78	76,31	78,49
Ensemble	**71,61**	**65,00**	**68,40**	**49,77**	**45,17**	**47,54**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.5 : Taux de scolarisation au second cycle par région

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Kayes	29,13	13,36	15,61
Koulikoro	51,34	21,38	23,22
Sikasso	30,11	15,01	17,57
Ségou	33,25	16,29	18,00
Mopti	29,78	9,21	11,58
Tombouctou	31,65	5,94	9,82
Gao	23,56	7,48	11,22
Kidal	14,95	3,12	7,92
Bamako	36,77	-	36,77
Ensemble	**34,49**	**14,76**	**19,46**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.6 : Taux de scolarisation du second cycle par région selon le sexe

Régions	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	46,90	24,41	15,61
Koulikoro	58,36	41,93	23,22
Sikasso	48,26	35,03	17,57
Ségou	46,68	35,04	18,00
Mopti	28,17	22,80	11,58
Tombouctou	25,12	19,73	9,82
Gao	33,66	24,44	11,22
Kidal	24,41	15,34	7,92
Bamako	100,76	66,51	36,77
Ensemble	**22,08**	**16,79**	**19,46**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.7 : TNS et TBS au second cycle par région

Régions	Taux brut		Taux net	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Kayes	46,90	24,41	19,71	11,32
Koulikoro	58,36	41,93	26,41	19,82
Sikasso	48,26	35,03	20,13	14,83
Ségou	46,68	35,04	20,01	15,80
Mopti	28,17	22,80	12,48	10,59
Tombouctou	25,12	19,73	10,70	8,87
Gao	33,66	24,44	12,55	9,81
Kidal	24,41	15,34	9,22	6,42
Bamako	100,76	66,51	45,15	30,76
Ensemble	50,57	36,95	**22,08**	**16,79**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.8 : Taux de scolarisation au secondaire par région

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Kayes	16,59	2,44	4,78
Koulikoro	31,81	8,51	10,18
Sikasso	25,51	3,82	8,31
Ségou	23,58	4,44	6,79
Mopti	22,15	1,77	4,60
Tombouctou	16,95	1,53	4,05
Gao	16,24	2,41	5,86
Kidal	10,23	0,63	4,32
Bamako	25,16	-	25,16
Ensemble	**24,01**	**4,28**	**9,96**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.9 : Taux de scolarisation au secondaire par région

Régions	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	6,87	2,93	4,78
Koulikoro	13,06	7,49	10,18
Sikasso	11,18	5,56	8,31
Ségou	8,29	5,26	6,79
Mopti	5,79	3,40	4,60
Tombouctou	5,43	2,80	4,05
Gao	7,65	4,20	5,86
Kidal	5,89	2,68	4,32
Bamako	34,02	18,75	25,16
Ensemble	**6,87**	**2,93**	**9,96**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.10 : TNS et TBS au secondaire par région

Régions	Taux brut			Taux net		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	19,15	7,66	13,05	6,87	2,93	4,78
Koulikoro	33,00	18,45	25,47	13,06	7,49	10,18
Sikasso	28,62	14,06	21,18	11,18	5,56	8,31
Ségou	22,52	13,75	18,18	8,29	5,26	6,79
Mopti	14,52	8,27	11,41	5,79	3,40	4,60
Tombouctou	14,76	7,27	10,82	5,43	2,80	4,05
Gao	22,70	11,43	16,85	7,65	4,20	5,86
Kidal	14,07	6,44	10,33	5,89	2,68	4,32
Bamako	89,04	48,04	65,25	6,87	2,93	25,16
Ensemble	**33,23**	**19,01**	**25,80**	**6,87**	**2,93**	**9,96**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.11 : Taux de scolarisation par région et par milieu de résidence

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Kayes	48,1	24,9	28,1
Koulikoro	69,4	32,3	34,3
Sikasso	52,8	25,7	30,2
Ségou	57,3	24,9	27,8
Mopti	45,7	14,4	17,5
Tombouctou	46,9	12,2	16,7
Gao	47,0	18,1	24,2
Kidal	26,9	9,9	16,4
Bamako	62,1	-	62,1
Ensemble	**57,5**	**23,8**	**31,5**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.12 : Taux de scolarisation par région selon le Sexe

Régions	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	34,0	22,5	28,1
Koulikoro	39,7	29,1	34,3
Sikasso	35,5	25,0	30,2
Ségou	32,2	23,5	27,8
Mopti	19,3	15,7	17,5
Tombouctou	18,6	14,8	16,7
Gao	27,0	21,5	24,2
Kidal	19,1	13,2	16,4
Bamako	67,6	56,6	62,1
Ensemble	36,1	27,1	31,5

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.13 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Kayes

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 3 ans	47,8	52,2	51,1	48,9	3,4
4-8 ans	52,8	47,2	55,5	44,5	26,9
9-13 ans	52,2	47,8	58,5	41,5	54,1
14-18 ans	53,5	46,5	61,2	38,8	43,5
19-23 ans	56,0	44,0	61,9	38,1	31,0
24-28 ans	54,8	45,2	63,0	37,0	21,6
29-33 ans	57,5	42,5	64,8	35,2	18,7
34-38 ans	61,8	38,2	67,2	32,8	19,1
39-43 ans	63,5	36,5	67,3	32,7	18,7
44-48 ans	62,6	37,4	68,5	31,5	18,5
49-53 ans	66,7	33,3	69,7	30,3	17,4
54 ans et plus	69,4	30,6	68,4	31,6	10,2
Ensemble	**55,7**	**44,3**	**60,4**	**39,6**	**28,1**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.14 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Koulikoro

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 4 ans	49,3	50,7	51,0	49,0	5,1
4-8 ans	51,3	48,7	54,1	45,9	31,0
9-13 ans	50,8	49,2	56,0	44,0	61,4
14-18 ans	51,3	48,7	57,8	42,2	52,9
19-23 ans	54,3	45,7	58,1	41,9	40,7
24-28 ans	52,0	48,0	58,0	42,0	28,1
29-33 ans	54,6	45,4	59,8	40,2	23,7
34-38 ans	56,8	43,2	62,3	37,7	25,3
39-43 ans	57,2	42,8	63,9	36,1	25,5
44-48 ans	56,9	43,1	64,6	35,4	21,6
49-53 ans	63,2	36,8	67,3	32,7	19,9
54 ans et plus	67,1	32,9	66,7	33,3	13,0
Ensemble	**53,6**	**46,4**	**57,7**	**42,3**	**34,3**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.15 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Sikasso

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 4ans	51,9	48,1	49,8	50,2	3,8
4-8 ans	52,1	47,9	55,4	44,6	27,9
9-13 ans	52,0	48,0	56,8	43,2	56,6
14-18 ans	54,8	45,2	59,3	40,7	47,2
19-23 ans	57,5	42,5	57,7	42,3	33,3
24-28 ans	53,0	47,0	59,8	40,2	21,8
29-33 ans	57,2	42,8	64,5	35,5	18,5
34-38 ans	60,8	39,2	67,1	32,9	19,6
39-43 ans	62,8	37,2	68,2	31,8	19,6
44-48 ans	64,0	36,0	69,5	30,5	19,0
49-53 ans	65,8	34,2	68,6	31,4	15,5
54 ans et plus	70,3	29,7	67,1	32,9	9,9
Ensemble	**55,7**	**44,3**	**58,7**	**41,3**	**30,2**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.16 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Ségou

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 4 ans	46,2	53,8	49,2	50,8	3,8
4-8 ans	50,9	49,1	53,7	46,3	24,7
9-13 ans	50,0	50,0	55,6	44,4	51,2
14-18 ans	52,5	47,5	58,7	41,3	44,9
19-23 ans	55,1	44,9	59,0	41,0	30,9
24-28 ans	51,3	48,7	58,3	41,7	22,2
29-33 ans	53,8	46,2	60,3	39,7	19,2
34-38 ans	58,6	41,4	62,7	37,3	19,6
39-43 ans	60,4	39,6	64,1	35,9	18,7
44-48 ans	60,7	39,3	66,3	33,7	18,4
49-53 ans	61,1	38,9	67,4	32,6	16,2
54 ans et plus	69,2	30,8	69,4	30,6	10,1
Ensemble	**53,8**	**46,2**	**57,9**	**42,1**	**27,8**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.17 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Mopti

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 4 ans	48,9	51,1	50,3	49,7	3,4
4-8 ans	49,6	50,4	49,8	50,2	16,0
9-13 ans	50,8	49,2	50,8	49,2	35,4
14-18 ans	52,4	47,6	55,7	44,3	30,0
19-23 ans	54,3	45,7	57,2	42,8	18,5
24-28 ans	51,7	48,3	56,4	43,6	13,0
29-33 ans	57,7	42,3	60,0	40,0	11,6
34-38 ans	61,3	38,7	62,2	37,8	11,6
39-43 ans	60,4	39,6	64,2	35,8	11,2
44-48 ans	64,0	36,0	66,5	33,5	11,2
49-53 ans	67,7	32,3	64,6	35,4	10,2
54 ans et plus	69,8	30,2	65,2	34,8	6,8
Ensemble	**54,2**	**45,8**	**54,6**	**45,4**	**17,5**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.18 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Tombouctou

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 4 ans	47,4	49,2	52,8	47,2	4,4
4-8 ans	50,8	48,7	53,2	46,8	21,4
9-13 ans	51,3	47,3	56,0	44,0	43,8
14-18 ans	52,7	42,1	56,9	43,1	38,9
19-23 ans	57,9	45,8	57,0	43,0	28,2
24-28 ans	54,2	41,4	60,3	39,7	20,3
29-33 ans	58,6	42,5	63,0	37,0	17,8
34-38 ans	57,5	41,7	60,7	39,3	16,4
39-43 ans	58,3	36,5	66,8	33,2	15,6
44-48 ans	63,5	32,0	66,8	33,2	18,7
49-53 ans	68,0	30,4	63,6	36,4	15,6
54 ans et plus	69,6	45,1	56,1	43,9	11,0
Ensemble	**54,9**	**49,2**	**52,8**	**47,2**	**24,2**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.19 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Gao

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 4 ans	52,7	47,3	50,7	49,3	3,7
4-8 ans	50,8	49,2	51,4	48,6	15,5
9-13 ans	52,4	47,6	54,4	45,6	31,3
14-18 ans	52,5	47,5	55,3	44,7	27,6
19-23 ans	57,2	42,8	53,0	47,0	18,7
24-28 ans	55,4	44,6	52,4	47,6	14,5
29-33 ans	58,0	42,0	56,8	43,2	12,3
34-38 ans	61,3	38,7	62,6	37,4	12,7
39-43 ans	62,1	37,9	62,0	38,0	11,6
44-48 ans	62,6	37,4	66,4	33,6	13,0
49-53 ans	64,2	35,8	66,9	33,1	11,6
54 ans et plus	68,1	31,9	66,8	33,2	7,6
Ensemble	**55,3**	**44,7**	**55,8**	**44,2**	**16,7**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.20 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Kidal

Groupes d'âges	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 4 ans	52,2	47,8	52,5	47,5	3,8
4-8 ans	51,3	48,7	56,0	44,0	14,4
9-13 ans	53,5	46,5	58,4	41,6	25,5
14-18 ans	57,6	42,4	59,5	40,5	23,5
19-23 ans	63,3	36,7	62,8	37,2	18,9
24-28 ans	67,4	32,6	75,3	24,7	19,3
29-33 ans	70,6	29,4	75,6	24,4	15,5
34-38 ans	80,8	19,2	74,5	25,5	14,5
39-43 ans	74,5	25,5	71,3	28,8	11,2
44-48 ans	73,5	26,5	71,6	28,4	13,3
49-53 ans	77,2	22,8	75,2	24,8	10,9
54 ans et plus	85,1	14,9	75,5	24,5	6,0
Ensemble	**61,6**	**38,4**	**64,3**	**35,7**	**16,4**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.21 : Taux de scolarisation par groupe d'âges à Bamako

Groupes d'âge	Urbain		Ensemble
	Masculin	Féminin	
moins de 4 ans	50,6	49,4	11,6
4-8 ans	50,6	49,4	58,3
9-13 ans	50,0	50,0	86,5
14-18 ans	49,1	50,9	72,5
19-23 ans	55,3	44,7	71,7
24-28 ans	56,5	43,5	61,9
29-33 ans	58,6	41,4	56,1
34-38 ans	60,9	39,1	55,5
39-43 ans	61,6	38,4	55,6
44-48 ans	62,6	37,4	55,5
49-53 ans	63,7	36,3	53,5
54 ans et plus	67,5	32,5	35,7
Ensemble	**54,5**	**45,5**	**62,1**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.22 : Taux de scolarisation par Nationalité selon le sexe

Nationalités	Masculin	Féminin	Ensemble
Algérie	61,3	38,7	45,9
Burkina Faso	64,9	35,1	27,3
Côte d'Ivoire	54,1	45,9	47,7
Guinée	59,2	40,8	32,3
Mauritanie	60,2	39,8	17,4
Niger	66,6	33,4	37,1
Sénégal	56,7	43,3	55,6

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.23 : Taux de scolarisation par groupe d'âge de la population étrangère

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
moins de 4 ans	49,5	50,5	50,1	49,9	12,1
4-8 ans	50,5	49,5	52,8	47,2	39,9
9-13 ans	52,5	47,5	55,7	44,3	55,4
14-18 ans	51,0	49,0	58,6	41,4	47,0
19-23 ans	56,3	43,7	59,5	40,5	43,0
24-28 ans	57,4	42,6	57,1	42,9	39,7
29-33 ans	59,6	40,4	59,8	40,2	39,8
34-38 ans	61,9	38,1	61,5	38,5	41,3
39-43 ans	64,6	35,4	62,5	37,5	39,1
44-48 ans	61,1	38,9	61,5	38,5	40,4
49-53 ans	60,9	39,1	59,9	40,1	35,5
54 ans et plus	59,8	40,2	55,0	45,0	15,6
Ensemble	**56,2**	**43,8**	**57,3**	**42,7**	**37,8**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.24 : Proportion d'enfants scolarisés selon le niveau d'instruction du CM

Niveau d'enseignement des enfants	Niveau d'instruction du chef de ménage				
	Sans instruction	Primaire	Second cycle	Secondaire	Supérieur
Préscolaire	0,96	2,71	4,05	7,77	10,82
Fondamentale 1	40,88	66,24	71,58	79,14	77,28
Fondamentale 2	14,52	24,39	35,30	44,35	44,77
Secondaire	5,33	10,91	18,48	32,72	36,90

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.25 : Proportion d'enfants scolarisés selon le sexe du CM

Niveau d'enseignement	Sexe du chef de ménage	
	Masculin	Féminin
Préscolaire	1,74	1,89
Fondamentale 1	47,40	48,82
Fondamentale 2	19,28	20,94
Secondaire	9,75	11,81

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.26 : Proportion d'enfants scolarisés selon le lien avec le CM

Niveau d'enseignement	Lien avec le chef de ménage				
	Fils/fille	Neveu/nièce	Petit fils/fille	Autre parent	Sans lien
Préscolaire	83,5	3,7	7,0	2,0	0,4
Fondamentale 1	47,60	54,01	52,77	42,75	32,39
Fondamentale 2	51,0	6,7	2,6	4,5	1,3

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.27 : Taux de scolarisation des enfants handicapés selon le sexe et le milieu de résidence

Types de handicap	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Handicap physique	58,4	49,3	27,6	20,9	32,7
Handicap auditif	46,1	34,9	18,5	14,2	20,5
Handicap visuel	40,9	33,8	14,5	10,9	17,3
Handicap mental	44,2	30,8	18,5	11,9	19,6
Polyhandicapé	41,2	28,8	12,8	8,7	15,3
Ensemble	**51,6**	**41,9**	**20,8**	**15,6**	**24 ,7**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.28 : Taux de scolarisation des enfants handicapés par région et le milieu de résidence

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Kayes	40,5	19,6	22,8
Koulikoro	60,0	33,4	35,2
Sikasso	47,4	24,1	28,7
Ségou	46,9	18,3	20,6
Mopti	39,7	17,2	19,3
Tombouctou	44,4	27,4	29,6
Gao	38,8	15,9	20,9
Kidal	23,6	7,0	15,2
Bamako	54,2	,0	54,2
Ensemble	**50,8**	**24,3**	**31,1**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.29 : Scolarisation des enfants handicapés par niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction CM	Handicapés scolarisés	
	Effectif	Pourcentage
Sans instruction	20193	16,7
Primaire	10141	59,2
Second cycle	8434	70,4
Secondaire	5462	73,7
Supérieur	7678	78,4

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.30 : Scolarisation des enfants selon que le père vit ou non

Régions	Père vivant		Père décédé	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Kayes	37,7	27,1	25,5	13,2
Koulikoro	43,9	33,9	29,7	18,0
Sikasso	33,9	29,5	25,3	14,2
Ségou	35,5	27,7	23,9	14,0
Mopti	21,6	19,0	13,9	8,6
Tombouctou	20,6	17,9	15,0	9,5
Gao	29,0	24,7	22,5	14,6
Kidal	18,9	13,9	19,7	10,8
Bamako	70,5	60,7	61,9	47,4
Ensemble	**39,4**	**31,4**	**28,6**	**17,6**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.31 : Scolarisation des enfants selon que la mère vit ou non

Régions	Mère vivante		Mère décédée	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Kayes	36,9	25,7	21,8	10,7
Koulikoro	43,1	32,7	25,2	14,4
Sikasso	38,4	28,3	22,0	11,6
Ségou	34,9	26,8	20,7	11,4
Mopti	21,3	18,4	12,1	7,0
Tombouctou	20,5	17,4	13,3	8,1
Gao	29,2	24,4	19,2	11,7
Kidal	20,5	14,6	14,1	7,2
Bamako	70,2	60,0	56,3	40,3
Ensemble	**39,0**	**30,6**	**24,1**	**13,8**

Source : RGPH-2009/INSTAT

Tableau A3.32 : Scolarisation des enfants selon que les parents vivent ou non

Régions	Au moins un parent vivant		Parents décédés	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Kayes	36,7	25,4	18,0	8,0
Koulikoro	42,9	32,3	20,9	11,0
Sikasso	38,2	28,0	17,8	8,4
Ségou	34,8	26,5	17,2	8,5
Mopti	21,2	18,1	10,3	5,4
Tombouctou	20,5	17,2	11,3	6,2
Gao	29,2	24,2	15,9	8,8
Kidal	20,5	14,4	11,5	5,1
Bamako	70,0	59,7	52,2	34,5
Ensemble	**38,9**	**30,3**	**20,5**	**10,7**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.33 : Pourcentage de population alphabétisée par région, sexe et zone de résidence

Régions	Milieu de résidence				Ensemble		
	Urbain		Rural				
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	58,4	38,9	32,4	13,5	36,4	17,1	26,4
Koulikoro	80,8	66,8	40,8	23,5	43,4	26,1	34,7
Sikasso	65,0	47,4	33,6	16,8	39,2	21,7	30,3
Ségou	69,2	52,8	34,5	18,4	38,0	21,7	29,7
Mopti	60,3	42,0	24,1	12,2	28,0	15,2	21,4
Tombouctou	57,9	40,8	23,5	11,9	28,3	15,6	21,8
Gao	57,0	39,4	24,3	13,9	31,7	19,6	25,5
Kidal	39,3	23,9	33,9	24,4	36,0	24,2	30,5
Bamako	73,1	57,0	-	-	73,1	57,0	65,3
Ensemble	**69,1**	**52,3**	**32,6**	**16,8**	**41,9**	**25,2**	**33,5**

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.34 : Pourcentage de population alphabétisée par nationalité et par sexe

Nationalités	Masculin	Féminin	Ensemble
Burkina Faso	78,3	21,7	41,6
Bénin	65,6	34,4	86,9
Cameroun	57,7	42,3	90,3
Côte d'Ivoire	58,1	41,9	49,0
Ghana	76,7	23,3	76,7
Guinée	66,1	33,9	33,9
Mauritanie	68,6	31,4	25,7
Niger	73,1	26,9	43,9
Sénégal	59,6	40,4	59,2
Togo	62,1	37,9	90,8
Algérie	61,8	38,2	71,0

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.35 : Proportions de personnes alphabétisées par occupation principale et le sexe

Branches d'activité	Masculin	Féminin	Ensemble
Agriculture/élevage	18,6	9,5	15,4
Pèche	16,2	8,7	14,1
Transport	47,8	44,7	47,6
Construction	41,7	45,9	41,8
Hôtellerie/restauration	72,0	46,4	59,4
Activités ménagères	29,4	16,5	18,2
Commerce	45,1	30,0	39,8

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.36 : Proportions de personnes alphabétisées selon le sexe

Langues d'alphabétisation	Masculin	Féminin	Ensemble
Sait lire et écrire le français seul	59,4	40,6	22,1
Sait lire et écrire uniquement une langue nationale	66,9	33,1	1,7
Sait lire et écrire uniquement une autre langue	72,7	27,3	3,2
Sait lire et écrire le français et une autre langue nationale	66,7	33,3	2,3
Ne sait ni lire ni écrire	43,1	56,9	58,8

Source : RGPH-INSTAT 2009

Tableau A3.37 : Langues d'alphabétisation selon le sexe

Langues d'alphabétisation	Masculin	Féminin	Ensemble
Sait lire et écrire le français	60,1	39,9	24,4
Sait lire et écrire dans une langue nationale	66,8	33,2	4,0

Source : RGPH-INSTAT 2009